

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16

*Standing Senate Committee on
National Security and Defence
Proceedings of the Subcommittee on*

VETERANS AFFAIRS

Chair:
The Honourable JOSEPH A. DAY

Wednesday, May 4, 2016
Wednesday, May 18, 2016 (2 meetings)
Wednesday, June 1, 2016 (in camera)

Issue No. 5

Seventh meeting:

Study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families

and

First, second and third meetings:

The subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures

WITNESSES:
(See back cover)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016

*Comité sénatorial permanent de la
sécurité nationale et de la défense
Délibérations du Sous-comité des*

ANCIENS COMBATTANTS

Président :
L'honorable JOSEPH A. DAY

Le mercredi 4 mai 2016
Le mercredi 18 mai 2016 (2 réunions)
Le mercredi 1 juin 2016 (à huis clos)

Fascicule n° 5

Septième réunion :

Étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles

et

Première, deuxième et troisième réunions :

La teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures

TÉMOINS :
(Voir à l'endos)

SUBCOMMITTEE ON VETERANS AFFAIRS

The Honourable Joseph A. Day, *Chair*

The Honourable Jean-Guy Dagenais, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Jaffer

Lang

White

(Quorum 3)

SOUS-COMITÉ DES ANCIENS COMBATTANTS

Président : L'honorable Joseph A. Day

Vice-président : L'honorable Jean-Guy Dagenais

et

Les honorables sénateurs :

Jaffer

Lang

White

(Quorum 3)

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, May 3, 2016:

The Honourable Senator Harder, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Bellemare:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures, introduced in the House of Commons on April 20, 2016, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the committee be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-15 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto.

With leave of the Senate and pursuant to rule 5-10(1), the motion was modified to read as follows:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures, introduced in the House of Commons on April 20, 2016, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-15 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-15 in advance of it coming before the Senate:
 - (a) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Division 2 of Part 4;
 - (b) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 3, 4, 5, 6 and 10 of Part 4;
 - (c) the Standing Senate Committee on Social Affairs, Science and Technology: those elements contained in Division 12 of Part 4;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 3 mai 2016 :

L'honorable sénateur Harder, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénatrice Bellemare,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 20 avril 2016, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le comité soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-15 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard.

Avec le consentement du Sénat et conformément à l'article 5-10(1) du Règlement, la motion est modifiée et se lit comme suit :

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 20 avril 2016, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-15 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-15 avant qu'il soit présenté au Sénat :
 - a) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la section 2 de la partie 4;
 - b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 3, 4, 5, 6 et 10 de la partie 4;
 - c) le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie : les éléments de la section 12 de la partie 4;

2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-15 be authorized to meet for the purposes of their studies of the those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;
3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-15 submit their final reports to the Senate no later than June 9, 2016;
4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-15 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and
5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-15.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-15, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;
3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-15, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 9 juin 2016;
4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-15 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;
5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-15.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Charles Robert

Clerk of the Senate

Delegation to the subcommittee

Extract from the Minutes of the Standing Senate Committee on National Security and Defence of Wednesday, May 4, 2016.

It was agreed that the order of reference in relation to the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures, having been adopted by the Senate on Tuesday, May 3, 2016, be referred to the Subcommittee on Veterans Affairs.

Délégation au sous-comité :

Extrait du procès-verbal du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense du mercredi le 4 mai 2016 :

Il est convenu que l'ordre de renvoi concernant la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures, adopté au Sénat le mardi 3 mai 2016, soit renvoyé au Sous-comité des anciens combattants.

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, May 4, 2016
(8)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Lang, Manning and White (4).

Other senator present: The Honourable Senator Wallin (1).

In attendance: Isabelle Lafontaine-Emond, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, January 28, 2016, and delegated on Monday, February 1, 2016, by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces; to veterans; to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 2.*)

WITNESSES:

Office of the Ombudsman for the Department of National Defence and the Canadian Forces:

Gary Walbourne, Ombudsman;

Robyn Hynes, Director General, Operations.

The chair made a statement.

Mr. Walbourne made a statement and, together with Ms. Hynes, answered questions.

At 1 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2016
(9)

[English]

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Day, Lang and White (3).

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 4 mai 2016
(8)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Lang, Manning et White (4).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Wallin (1).

Également présente : Isabelle Lafontaine-Emond, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 28 janvier 2016 et délégué le lundi 1^{er} février 2016 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes; aux anciens combattants; aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs familles. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n^o 2 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes :

Gary Walbourne, ombudsman;

Robyn Hynes, directrice générale, Opérations.

Le président fait une déclaration.

M. Walbourne fait une déclaration puis, avec Mme Hynes, répond aux questions.

À 13 heures, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2016
(9)

[Traduction]

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Day, Lang et White (3).

In attendance: Isabelle Lafontaine-Emond and Jean-Rodrigue Paré, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday May 3, 2016, and delegated to the subcommittee on Wednesday May 4, 2016, by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee began its examination of the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

WITNESS:

Veterans Affairs Canada:

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division.

The chair made a statement.

Ms. McIntyre made a statement and answered questions.

At 12:58 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2016
(10)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs met this day at 2:33 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beyak, Day and White (3).

Other senator present: The Honourable Senator Wallin (1).

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday May 3, 2016, and delegated to the subcommittee on Wednesday May 4, 2016, by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

WITNESSES:

Office of the Veterans Ombudsman:

Sharon Squire, Deputy Veterans Ombudsman and Executive Director of Operations.

Également présents : Isabelle Lafontaine-Emond et Jean-Rodrigue Paré, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mai 2016 et délégué le mercredi 4 mai 2016 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité entreprend son étude de la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOIN :

Anciens Combattants Canada :

Faith McIntyre, directrice générale, Division de la politique et de la recherche.

Le président fait une déclaration.

Mme McIntyre fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 12 h 58, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2016
(10)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants se réunit aujourd'hui, à 14 h 33, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Beyak, Day et White (3).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Wallin (1).

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mai 2016 et délégué le mercredi 4 mai 2016 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Bureau de l'ombudsman des vétérans :

Sharon Squire, ombudsman adjointe des vétérans et directrice exécutive des opérations.

Royal Canadian Legion:

Ray McInnis, Director, Service Bureau.

Equitas Society:

Brian McKenna, Veterans Council Representative (by video conference).

Mr. McKenna, Mr. McInnis and Ms. Squire each made a statement and, together, answered questions.

At 3:23 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, June 1, 2016

(11)

[*English*]

The Subcommittee on Veterans Affairs met in camera this day at 12:07 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Joseph A. Day, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Dagenais, Lang and White (3).

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday May 3, 2016, and delegated to the subcommittee on Wednesday May 4, 2016, by the Standing Senate Committee on National Security and Defence, the subcommittee continued its examination of the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016 and other measures.

Pursuant to rule 12-16(d), the committee met to consider a draft report.

It was agreed that the draft report be adopted, and reported to the Standing Senate Committee on National Security and Defence.

At 12:08 p.m., the subcommittee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Légion royale canadienne :

Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide.

Equitas Society :

Brian McKenna, représentant du Conseil des anciens combattants (par vidéoconférence).

M. McKenna, M. McInnis et Mme Squire font chacun une déclaration, puis répondent ensemble aux questions.

À 15 h 23, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 1^{er} juin 2016

(11)

[*Traduction*]

Le Sous-comité des anciens combattants se réunit à huis clos aujourd'hui, à 12 h 7, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Joseph A. Day (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Dagenais, Lang et White (3).

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 3 mai 2016 et délégué le mercredi 4 mai 2016 par le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense, le sous-comité poursuit son étude de la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Conformément à l'article 12-16d) du Règlement, le comité se réunit pour examiner une ébauche de rapport.

Il est convenu d'adopter l'ébauche de rapport et d'en faire rapport au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense.

À 12 h 8, le sous-comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 4, 2016

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12:05 p.m. to continue its study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, to veterans, to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*Translation*]

The Chair: Honourable senators, today we are continuing our study on the services and benefits provided to members of the Canadian Forces, to veterans, to members and former members of the Royal Canadian Mounted Police and their families.

[*English*]

We are very pleased today to welcome back Gary Walbourne, Ombudsman, Department of National Defence and the Canadian Forces. He is accompanied by Robyn Hynes, Director General, Operations in the Ombudsman's office.

Thank you both for being here today. We look forward to learning more about your work as well as any challenges you are facing.

I understand, Mr. Walbourne, that you have some introductory remarks. However, before I go to you, honourable senators should have a copy of the introductory remarks which have been prepared. I want colleagues to know that it looks like the Senate will be asking us, as the overall committee, to look into certain amendments to legislation that pertains to veterans. The Standing Senate Committee on National Security and Defence will be asked to look into elements contained in Division 2 of Part IV. I have made copies that we can circulate to you so you can start familiarizing yourselves with those particular sections.

As I understand it, we will have to have a reference from the parent committee. I will ask the chair of the committee, Senator Lang, if you could tell us the procedure and when you anticipate that we might have this referred to us.

Senator Lang: Prior to getting into the business of today, if you don't mind, I will excuse us from the witnesses for a minute.

Mr. Chair, I recommend that at the end of this meeting we reconvene a meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence because we will have a quorum and we can officially have a motion and transfer that request to the subcommittee. That way we will not have to set up another

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 4 mai 2016

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 h 5, pour poursuivre son étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Français*]

Le président : Honorables sénateurs, aujourd'hui nous poursuivons notre étude sur les services et les prestations dispensés aux membres des Forces canadiennes, aux anciens combattants, aux membres et anciens membres de la Gendarmerie royale du Canada et à leurs familles.

[*Traduction*]

Nous sommes très heureux d'accueillir aujourd'hui M. Gary Walbourne, ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. Il est accompagné de Mme Robyn Hynes, directrice générale des Opérations au bureau de l'ombudsman.

Merci à vous deux de votre présence aujourd'hui. Nous nous réjouissons d'avoir l'occasion d'en apprendre davantage au sujet de votre travail et des difficultés avec lesquelles vous devez composer.

Je crois que M. Walbourne a une déclaration préliminaire à nous faire. Chacun devrait d'ailleurs avoir en main une copie de cette déclaration. Avant de vous laisser la parole, je souhaite informer mes collègues que le Sénat devrait demander à notre comité permanent de se pencher sur certaines modifications législatives touchant les anciens combattants. Ainsi, le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense devra étudier certaines dispositions prévues à la section 2 de la partie IV. J'ai fait des copies que nous pouvons vous distribuer pour que vous puissiez prendre connaissance des dispositions en question.

Si j'ai bien compris, il faut que le comité plénier nous confie ce mandat. Je vais demander au président du comité, le sénateur Lang, de nous expliquer la marche à suivre en nous indiquant à quel moment cette tâche pourrait nous être assignée.

Le sénateur Lang : Je prierais nos témoins de bien vouloir nous excuser un instant, le temps que nous réglions ces questions de régie interne.

Monsieur le président, je recommande que nous tenions à la fin de la présente séance une réunion du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Comme nous avons le quorum, nous pourrions adopter officiellement une motion pour que cette demande soit transférée au sous-comité. Nous éviterons

forum. Maybe we could ask for the clerk's advice, but this just came to me as we sat here. Perhaps the clerk has something to say about that.

Adam Thompson, Clerk of the Committee: There is a notice requirement for the meeting of the Standing Senate Committee on National Security and Defence. I could issue that for, say, one o'clock and we could then reconvene. Let me step out for a moment and get those wheels in motion. The worst case scenario, if we can't make that happen, is that we can deal with it when we next meet. I'll get the wheels in motion now.

The Chair: As we are travelling, that makes it difficult. That is what we will try to do. We'll assume that works.

Mr. Ombudsman, with that delay, it may well be we will be talking to you about these amendments when they come. You now know the process we are going through in order to get ready to look at the amendments that the Senate has asked us to take a look at in the budget implementation bill, Bill C-2.

You have the floor with respect to the business at hand today.

Gary Walbourne, Ombudsman, Office of the Ombudsman for the Department of National Defence and the Canadian Forces: Mr. Chair and honourable senators, thank you for inviting me here today to talk on the topics of services and benefits for transitioning Canadian Forces members and their families.

I thought it might be helpful to give the committee a frank, holistic overview of the current transition challenges from my perspective as the current Ombudsman for the Canadian Armed Forces and the Department of National Defence and the former Deputy Ombudsman at Veterans Affairs Canada.

Despite best efforts, seamless transition for most ill or injured military members remains a concept, not a lived reality.

A veteran recently described the transition process to me as "trying to untie a large knot in the dark."

There are a number of programs and services available to transitioning members, but some are overlapping and others are frustratingly complex to navigate. In addition to the Department of National Defence and the Canadian Armed Forces, Veterans Affairs Canada and SISIP — all three of which offer their own case managers and vocational programs — there are numerous third party programs and services available to members. The risk, of course, is best summed up by the old adage, "too many cooks in the kitchen spoils the broth."

ainsi d'avoir à nous réunir en une autre occasion. C'est une idée qui m'est venue à notre arrivée tout à l'heure, et j'aimerais savoir ce que notre greffier en pense.

Adam Thompson, greffier du comité : Il y a un préavis exigé pour tenir une séance du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Je pourrais émettre ce préavis pour que nous nous réunissions par exemple à 13 heures. Permettez-moi de quitter la salle un moment pour enclencher le processus. Dans le pire des cas, si cela se révèle impossible, nous pourrions en discuter lors de notre prochaine rencontre. Je m'assure à l'instant de faire le nécessaire.

Le président : Comme nous devons nous déplacer, cela risque d'être difficile. Nous allons essayer de procéder de cette manière en espérant que cela va fonctionner.

Désolé de vous avoir fait attendre, monsieur l'ombudsman, mais il se peut bien que nous ayons à discuter avec vous de ces modifications législatives lorsque nous en serons saisis. Vous avez maintenant une meilleure idée des mesures que nous devons prendre pour pouvoir nous pencher à la demande du Sénat sur ces dispositions de la loi de mise en œuvre du budget.

Nous allons maintenant écouter ce que vous avez à nous dire dans le contexte de l'étude prévue à notre ordre du jour.

Gary Walbourne, ombudsman, Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes : Monsieur le président et honorables sénateurs, je vous remercie de m'avoir invité aujourd'hui pour discuter des enjeux liés aux services et aux prestations à l'intention des membres des Forces canadiennes en transition et de leurs familles.

J'ai pensé qu'il pourrait être utile de faire avec vous un survol transparent et complet des défis liés à la transition, de mon point de vue d'ombudsman pour les Forces armées canadiennes et le ministère de la Défense nationale, et d'ancien ombudsman adjoint à Anciens Combattants Canada.

Malgré tous les efforts déployés en ce sens, une transition harmonieuse demeure pour la majorité des militaires malades ou blessés davantage un concept vague qu'une réalité concrète.

Un ancien combattant m'indiquait récemment que s'y retrouver dans le processus de transition, c'est un peu comme tenter de défaire un gros nœud dans l'obscurité.

Les militaires en transition ont accès à différents programmes et services, mais il y a de nombreux chevauchements et il est parfois difficile d'y voir clair, ce qui cause de la frustration. En plus du ministère de la Défense nationale et des Forces armées canadiennes, d'Anciens Combattants Canada et du RARM — qui offrent chacun de leur côté l'aide de gestionnaires de cas et à de programmes de formation professionnelle —, les militaires ont accès à toute une gamme de programmes et de services offerts par des tiers. Et comme le dit si bien le vieil adage, « S'il y a trop de chefs dans la cuisine, on risque de gâter la sauce. »

Some of the offered programs become inaccessible to members through sheer lack of awareness on the part of the departing member or due to the complexity of the eligibility criteria — perhaps I can come back to this issue during your questions.

For a member being medically released from the Canadian Armed Forces, the bureaucratic labyrinth they must often follow adds angst to an already stressful situation. Old school paperwork — and lots of it — remains the primary method to obtain benefits and services.

It's no secret to committee members that veterans often complain of being overwhelmed by endless forms and long delays in adjudications. Don't get me wrong: There are all manner of dedicated VAC and DND personnel engaged in trying to help members transition as smoothly as possible. The problem lies, though, in a service delivery model that has largely been designed for the World War II and Korean War veteran cohort.

New programs have been bolted onto existing service delivery models. On legislation alone, I can tell you that there are 29 acts of Parliament going back over 100 years that have helped define the current VAC suite of services and benefits. DND and the CAF, for their part, also have an array of criss-crossing policies, programs and benefits developed over decades.

The current service delivery model for support to departing military personnel is heavily process-driven with far too many moving parts. Why, for instance, does the Canadian Armed Forces outsource the determination of attribution of service for illness or injuries to Veterans Affairs Canada? The Surgeon General's office already has 100 per cent of the information required to medically release a member from the service. In the vast majority of cases, the causal link to service is obvious. It's right there in the records.

In fact, the Canadian Armed Forces has already been doing this for ill and injured reservists for decades to enable receipt of compensation through the Government Employees Compensation Act or through the Canadian Armed Forces Reserve Force compensation itself.

Complexity and process delays should not be underestimated as a barrier to a successful transition.

My concern is that there are people leaving the military service without seeking the support they need, especially those with operational stress injuries. My office has handled a number of such cases.

Certains des programmes offerts deviennent inaccessibles aux membres en raison d'un manque flagrant d'information pour ceux qui quittent les Forces canadiennes ou de la complexité des critères d'admissibilité. Je pourrai peut-être vous en dire davantage à ce sujet en répondant à vos questions.

Le labyrinthe bureaucratique auquel doit souvent se mesurer un membre libéré des Forces armées canadiennes pour des raisons médicales vient ajouter à l'angoisse d'une situation déjà stressante. Il faut remplir une pléthore de formalités administratives dépassées, car cela demeure la principale façon d'avoir accès aux prestations et aux services.

Les membres du comité savent fort bien que les anciens combattants se plaignent souvent de crouler sous les longs formulaires à remplir et de devoir attendre une décision pendant trop longtemps. Ne vous méprenez pas : les nombreux employés dévoués d'Anciens Combattants Canada et du ministère de la Défense nationale s'emploient à faire en sorte que la transition des membres soit aussi harmonieuse que possible. Le problème vient plutôt du modèle de prestations de services qui a été principalement conçu pour la cohorte d'anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée.

Les nouveaux programmes ont tout simplement été arrimés aux modèles de prestation de services existants. Du simple point de vue législatif, je peux vous dire qu'il y a 29 lois du Parlement datant de plus 100 ans qui ont contribué à définir la gamme actuelle de services et de prestations d'Anciens Combattants Canada. Pour leur part, le ministère de la Défense nationale et les Forces armées canadiennes offrent aussi un enchevêtrement de politiques, de programmes et de prestations mis en place au fil des décennies.

Le modèle actuel de prestations de services visant à soutenir le personnel militaire qui quitte les forces est principalement axé sur les processus et comporte beaucoup trop de composantes mobiles. Pourquoi, par exemple, les Forces armées canadiennes confient-elles à Anciens Combattants Canada le soin de déterminer si une maladie ou une blessure est attribuable au service? Le bureau du médecin général dispose déjà de tous les renseignements requis pour libérer un membre pour des raisons médicales. Dans la majorité des cas, le lien de causalité avec le service est évident. C'est écrit dans les dossiers.

Ainsi, les Forces armées canadiennes établissent déjà ce lien depuis des décennies pour permettre aux réservistes malades et blessés de toucher une indemnisation en vertu de la Loi sur l'indemnisation des agents de l'État, ou de l'indemnité de la Force de réserve des FAC.

La complexité et les retards dans les processus ne devraient pas être sous-estimés à titre d'obstacles à une transition réussie.

Ce qui me préoccupe le plus, ce sont les militaires qui quittent le service sans chercher à obtenir le soutien dont ils ont besoin, surtout lorsqu'ils sont aux prises avec des traumatismes liés au stress opérationnel. Mon bureau a géré un certain nombre de dossiers du genre.

I have one final observation about complexity. There are arguably five categories of Canadian Forces members from the point of view of services and benefits. Each class of sailor, soldier and aviator has different benefits and services in the event of an illness, injury or death. The question I have to ask myself is: “why?”

If a member is wearing a uniform in service to the country, why treat them and their families differently with services and benefits when they are ill, injured or worse?

Mr. Chair, I'd be happy to take any questions you may have.

The Chair: Thank you for your succinct and somewhat provocative presentation in terms of some of the questions you are raising. We look forward, Mr. Walbourne, to expanding on those questions.

Senator Wallin: Thank you. We have spoken on this issue before. I think you have been very clear in your language, particularly with the 29 different acts of Parliament that layer on.

My first question is a simple one. Mr. Parent appeared before us as well. We keep seeing these two systems further complicate. Why do we have two ombudsmen: one for the military and one for veterans?

Mr. Walbourne: Thank you for the question. That is an interesting question.

Oftentimes as an ombudsman — and I have been on both sides; I've been with Veterans Affairs and I've been with the Canadian Armed Forces — when I look at what both ombudsmen are trying to accomplish, maybe there are synergies there. I think it is something that should be considered; maybe the timing as well. I have three years left in my mandate, as does Mr. Parent. Maybe that conversation needs to be started. We talk about two departments trying to handle an entity. We are doing the same thing as ombudsmen. Many of the clients are the same and many of the issues are the same.

Parts of my constituency base are all former members of the Canadian Forces, so there is overlap. We have worked well together on our transition review that we have done. We have released three reports to this point in time. We work well together, but I believe you may have a point. We could probably come closer together and maybe be one entity at the end of the day.

J'aurais une dernière observation à faire au sujet de la complexité. On peut dire qu'il y a cinq catégories de membres des Forces armées canadiennes du point de vue des services et des prestations. Chaque classe de marin, de soldat ou d'aviateur a accès à différentes sortes de prestations et de services en cas de maladie, de blessure ou de décès. Je me suis demandé pourquoi il en était ainsi.

Si un membre porte l'uniforme au service de son pays, pourquoi devrait-on traiter différemment ce membre et sa famille en ce qui a trait aux services et aux prestations offerts en cas de maladie, de blessure ou, pire encore, de décès?

Monsieur le président, c'est avec plaisir que je répondrai à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Le président : Merci pour cet exposé très concis qui ne manquera pas de susciter certaines réactions. Nous nous réjouissons à la perspective d'approfondir les thèmes que vous avez abordés.

La sénatrice Wallin : Merci. Ce n'est pas la première fois que nous discutons de ces enjeux. Je pense que vous vous êtes exprimé très clairement, notamment quant à la superposition de ces 29 lois du Parlement.

Ma première question est très simple. M. Parent a aussi comparu devant notre comité. Vous nous dites sans cesse que la coexistence de deux systèmes ne fait que compliquer les choses. Pourquoi avons-nous deux ombudsmans : un pour les militaires et un pour les anciens combattants?

M. Walbourne : Merci pour cette question fort intéressante.

J'ai travaillé moi-même des deux côtés de l'équation; c'est-à-dire avec Anciens Combattants Canada et pour les Forces armées canadiennes, et je me dis souvent qu'il y a peut-être des synergies possibles dans les efforts déployés de part et d'autre. C'est selon moi une avenue à envisager. De plus, le moment pourrait être bien choisi pour ce faire. Il reste trois années à mon mandat, et c'est la même chose pour M. Parent. Il est donc peut-être temps de commencer à discuter de cette possibilité. Nous avons affaire ici à deux ministères qui essaient de servir la même clientèle. Notre rôle en tant qu'ombudsman est le même. Bon nombre des clients et des enjeux sont également les mêmes.

Certaines des personnes dont je défends les intérêts sont d'anciens membres des Forces armées canadiennes, ce qui montre bien qu'il y a chevauchement. Nous avons su collaborer efficacement dans le cadre de l'étude sur la transition que nous avons menée. Nous avons rendu publics trois rapports jusqu'à maintenant. Nous travaillons bien ensemble, mais vous avez tout de même fait valoir un point intéressant. Nous pourrions sans doute nous rapprocher davantage pour en venir en fin de compte à ne former qu'une seule et même entité.

Senator Wallin: I know you cooperate and have handover and work together. What are the one, two or three largest stumbling blocks? I realize they are bureaucratic. I don't think there is ill intent on anyone's part.

Mr. Walbourne: Stumbling blocks to combining?

Senator Wallin: Yes.

Mr. Walbourne: In the environment we have seen over the last several years, there is a level of distrust from the veterans toward the delivery of services and benefits in many cases. We hear about the ones that slip through the cracks, the major cases.

Some of the stumbling blocks I think we would encounter if we decided to go this way is that you have to give back to the community. To collapse two offices and make them one entity doesn't give any benefit to that whole community. Maybe collapsing the office in legislation and making them report to Parliament would bring value and show the veterans, former members and serving members that there is real intent to make sure that their voice is heard at the right level at all times.

We will come up against some obstacles in how we come together and there will be some changes in mandates. If there was a legislated ombudsman for both sides of the coin, I think we could probably do a better job.

Senator Wallin: On the other side of the issue, not just stumbling blocks for some kind of amalgamation but the stumbling blocks for the veteran or serving member who is preparing to leave, we have heard all this testimony. For example, that DND collects the military, the CF collects the information. They make some assessments. There are awards granted or plans made. That transition over to then being the responsibility of VAC seems to inject time, distance and repetition in the process. It seems to me that if there is a determination about a member's status it should somehow be able to hold through that transition period. Or, do we not have adequate assessment at that front end?

Mr. Walbourne: As I said in my opening comments, contrary to popular belief, the Canadian Armed Forces is not in the practice of casting members out to the streets; that doesn't happen.

As I said in my opening comments, I believe all the evidence we need for the determination of attribution of service sits with the Surgeon General. Before they will release a member, whether they are in breach of universality of service, they do a lot of work with this member. We know where, when and how the soldier has

La sénatrice Wallin : Je sais que vous coopérez et qu'il y a transfert de dossiers. Pouvez-vous nous nommer un ou deux obstacles parmi les plus importants? Je suis bien consciente que c'est un problème de bureaucratie. Je ne crois pas qu'il y ait de mauvaises intentions de part et d'autre.

M. Walbourne : Vous voulez parler des obstacles à une fusion?

La sénatrice Wallin : Oui.

M. Walbourne : Dans le contexte que nous connaissons depuis plusieurs années, les anciens combattants sont bien souvent devenus méfiants quand il est question de l'accès aux services et aux prestations. Certains passent entre les mailles du filet, et les cas les plus flagrants font la manchette.

Si nous décidions d'emprunter cette avenue, nous pourrions notamment nous heurter à la nécessité d'en faire bénéficier notre base de clientèle. On peut très bien en effet regrouper deux bureaux pour n'en former qu'un seul sans que les gens n'en profitent aucunement. Peut-être que si l'on optait pour la voie législative et l'obligation de rendre des comptes au Parlement, on pourrait montrer aux anciens combattants comme à ceux qui sont toujours dans les forces que l'exercice en vaut vraiment le coup et qu'il y a une intention véritable de leur donner en tout temps voix au chapitre sur les tribunes appropriées.

Un tel processus de fusion n'irait pas sans certaines embûches et certains changements au mandat de chacun. Je crois que nous pourrions sans doute être plus efficaces s'il n'y avait pour les deux groupes qu'un seul ombudsman dont le poste serait créé par voie législative.

La sénatrice Wallin : Par ailleurs, si on laisse de côté les obstacles à une fusion pour traiter de ceux qui empêchent un ancien combattant ou un membre en service de bien réussir la transition, nous avons entendu tous ces témoignages indiquant que le ministère de la Défense nationale s'occupe des militaires et que les Forces canadiennes recueillent l'information nécessaire. Les dossiers sont évalués. On peut accorder des indemnités ou mettre en œuvre un plan d'action. En confiant ces dossiers à la responsabilité du ministère des Anciens Combattants, on semble favoriser les retards, le désengagement et la redondance au sein du processus. À mon avis, la décision prise quant à la situation d'un militaire devrait pouvoir continuer à s'appliquer tout au long de la période de transition. Ou alors est-ce que le problème est attribuable à une mauvaise évaluation au départ?

M. Walbourne : Contrairement à la croyance populaire, les Forces armées canadiennes ne jettent pas leurs anciens membres à la rue; ce n'est pas comme ça que les choses fonctionnent.

Comme je le disais dans ma déclaration préliminaire, j'estime que le médecin général dispose de toutes les informations nécessaires pour déterminer si un problème est attribuable au service. Avant qu'un militaire soit libéré, par exemple lorsqu'il y a manquement au principe de l'universalité du service, on fait

become ill or injured. I think the biggest stumbling block, if we want to talk about ease of transition, probably starts right there.

I firmly believe the Canadian Forces, as the employer – if I can use that phrase – is responsible to the member while they wear the uniform. I believe if the Surgeon General's office determined attribution to service, then Veterans Affairs can deliver their programs based on the needs of the client and not the determination of attribution.

What happens now, senator, as you may know, is that the file is transferred to Veterans Affairs, it then goes to an adjudication process that can take up to 16 weeks, and longer in some cases if there is complexity. I believe there will always be a need for some type of adjudication at Veterans Affairs, especially for operational stress injuries that sometimes manifest themselves later.

I have heard testimony here in front of committee that we will hire X number of hundreds of new case managers and expand the ability in Veterans Affairs. However, my question is: To do what? To do more of the same? I don't know how that changes the delivery model.

I think we have an opportune time right now to make a decision to change the delivery model and put the right emphasis on what we need to do. My position is that the Surgeon General's office — and I am sure there will be a resource implication there — has the ability to determine of attribution of service. Then Veterans Affairs looks completely different as a delivery model.

Senator Wallin: That's the key. This is what we keep coming back to on this attribution of service: establish that if it needs to be rethought or re-evaluated because circumstances have changed. Then no one would say there is anything wrong with that.

Mr. Walbourne: Not at all. There will always be a need for an adjudication piece.

If the determination is made of attribution of service when the member gets notification of release, the six months prior to their release is a different time. Now we can talk about what their future looks like and what their career looks like going forward. Maybe I don't need a case manager; maybe I need a career coach, whatever that looks like. I believe we can actually change the delivery model to bring benefits to that transitioning member.

Senator Wallin: Thank you. I will come back on the second round.

The Chair: Next I will go to Senator Lang, chair of the parent committee, from Yukon.

tout le nécessaire pour tirer sa situation au clair. Nous savons ainsi à quel endroit, à quel moment et de quelle manière le soldat est tombé malade ou a été blessé. Je crois qu'il s'agit sans doute là du principal obstacle à une transition facile.

Pour moi, il ne fait aucun doute que les Forces canadiennes, en leur qualité d'employeur, sont responsables des militaires pendant qu'ils portent l'uniforme. J'estime que s'il a été déterminé par le médecin général que le problème était attribuable au service, Anciens Combattants Canada devrait pouvoir ensuite offrir ses programmes en fonction des besoins du client, plutôt que la décision rendue.

Comme vous le savez sans doute, madame la sénatrice, le dossier est actuellement transféré à Anciens Combattants Canada où il est soumis à un nouveau processus d'évaluation qui peut durer jusqu'à 16 semaines, et parfois davantage pour les cas complexes. J'estime toutefois qu'il demeura toujours nécessaire de procéder à une certaine forme d'évaluation à Anciens Combattants Canada, d'autant plus que certains troubles liés au stress post-traumatique peuvent tarder à se manifester.

J'ai entendu des témoins dire devant votre comité que nous allions embaucher des centaines de nouveaux gestionnaires de cas et augmenter les ressources à la disposition d'Anciens Combattants Canada. Je me pose cependant une question : Pour faire quoi au juste? Pour continuer dans la même veine? Je ne vois pas en quoi cela change le modèle de prestation.

Je crois que le moment est bien choisi pour décider de changer ce modèle de prestation en mettant davantage l'accent sur ce que nous avons à faire. À mon sens, le bureau de médecin général — et il faudra certes lui accorder des ressources supplémentaires — est le mieux placé pour déterminer si un problème est attribuable au service. On se retrouve ensuite avec Anciens Combattants Canada qui offre un modèle de prestation complètement différent.

La sénatrice Wallin : C'est la clé. Nous revenons sans cesse à cette question de l'attribution au service. Personne ne contestera toutefois le fait que cette décision peut devoir être réévaluée lorsque les circonstances changent.

M. Walbourne : Tout à fait. On aura toujours besoin d'une capacité d'évaluation.

S'il est déterminé au moment où le membre reçoit son avis de libération que son problème est attribuable au service, les six mois précédant sa libération peuvent offrir différentes possibilités. Nous pouvons discuter avec lui de ses perspectives d'avenir et de carrière. Peut-être a-t-il davantage besoin des services d'un orienteur que d'un gestionnaire de cas. Je crois que nous pouvons changer le modèle de prestation au bénéfice du membre en transition.

La sénatrice Wallin : Merci. J'aurai d'autres questions au second tour.

Le président : Nous passons maintenant au sénateur Lang du Yukon, qui est président de notre comité plénier.

Senator Lang: I want to thank our witnesses for appearing here.

Mr. Walbourne, perhaps you could clearly identify what your authority is.

Do you have the ability, through your office and on your own initiative, to initiate reviews of an issue for analysis and recommendation? Do you have that authority?

Mr. Walbourne: Yes, I have full authority to investigate any systemic issue that I see. The only anomaly in my mandate is that for anything prior to 1998, if I should so wish to investigate or there is a request to investigate, I need ministerial authority to do that. However, anything from 1998 to current day is well within my purview of authority.

Senator Lang: That's important to establish. Obviously there are some very significant, outstanding issues. You said either in your opening remarks or in reply to Senator Wallin that you had three years left in your term.

In view of the various issues that are outstanding, it would be very beneficial for our committee if an office such as yours were to establish a review and analysis of a number of the issues out there and bring forward recommendations.

One that comes to mind is this just-released Auditor General's report and how it applies to the reserves. If you were to take it upon yourself in an undertaking that over a period of time you are prepared to get a serious look at those recommendations to see what the government is doing to rectify it and report back to this committee, that would be of help to us. That's number one.

Number two, the other area that I would like to ask from your perspective has to do with the RCMP. You have been the Ombudsman for some time. You know what your office does and how it responds to those you are responsible to.

In the case of the RCMP, they have no ombudsman, as you well know. They have a system that was put in over the last number of years for grievances which outlines what they can do, but there is no independent ombudsman for the rank and file of the RCMP. I would like to hear from you on this issue and whether or not you think it would be ideal to have an ombudsman position for the RCMP in view of the issues they face, not unlike the military.

There are two questions there: one, an undertaking to review the reserves; and, two, whether or not you would support that concept being put in place for the RCMP.

Mr. Walbourne: I will take the second question first, if I could, senator. There is an ombudsman for the RCMP. It falls under the purview of the Ombudsman of Veterans Affairs. The RCMP is considered part of his constituency base. When I was at the

Le sénateur Lang : Je tiens à remercier nos témoins de leur présence aujourd'hui.

Monsieur Walbourne, peut-être pourriez-vous nous expliquer un peu mieux quels sont vos pouvoirs.

Est-ce qu'il vous est possible d'entreprendre de votre propre chef une étude vous permettant d'analyser une question en vue de formuler des recommandations? Est-ce que vous disposez d'un tel pouvoir?

M. Walbourne : Oui, j'ai plein pouvoir d'enquête sur tout problème systémique que je constate. Mon mandat est assorti d'une seule limitation. Si je veux enquêter ou s'il y a une demande d'enquête concernant un dossier antérieur à 1998, j'ai besoin de l'autorisation du ministre. Je peux par contre agir comme bon me semble pour tous les dossiers de 1998 à aujourd'hui.

Le sénateur Lang : Voilà une distinction qu'il est bon d'établir. De toute évidence, il y a encore des questions très importantes à régler. Vous avez indiqué dans vos observations préliminaires ou en réponse à une question de la sénatrice Wallin qu'il reste trois ans à votre mandat.

Compte tenu de tous les enjeux en cause, il serait très utile pour notre comité qu'un bureau comme le vôtre puisse entreprendre un examen et une analyse de certaines questions pour formuler ensuite des recommandations.

À ce titre, je pense au rapport que vient de rendre public le vérificateur général et aux constatations touchant les réservistes. Si vous preniez l'initiative d'entreprendre un examen minutieux de ces recommandations pour évaluer les mesures prises par le gouvernement afin de rectifier le tir et en faire rapport à notre comité, cela nous serait très utile. C'est mon premier point.

En second lieu, j'aimerais connaître votre point de vue sur la situation à la GRC. Voilà un certain temps déjà que vous remplissez le rôle d'ombudsman. Vous savez ce que votre bureau peut accomplir et comment il peut défendre les intérêts de ceux qui relèvent de sa responsabilité.

Dans le cas de la GRC, vous savez comme moi qu'il n'y a pas d'ombudsman. Un système a été mis en place au cours des dernières années pour établir les modes de traitement des griefs, mais il n'y a pas d'ombudsman indépendant pour les agents de la GRC. J'aimerais savoir si vous croyez qu'il serait bon de créer un poste d'ombudsman pour la GRC étant donné que les problèmes auxquels ces agents sont confrontés sont assez semblables à ceux des militaires.

Il y a donc deux questions. Êtes-vous prêt à vous engager à entreprendre un examen de la situation des réservistes; et êtes-vous favorable à la création d'un poste d'ombudsman à la GRC?

M. Walbourne : Si vous le permettez, sénateur, je vais d'abord répondre à votre deuxième question. Il y a déjà un ombudsman qui s'occupe de la GRC. Cela fait partie du rôle de l'ombudsman pour les anciens combattants. On considère que la GRC fait

ombudsman's office of Veterans Affairs we did work on the RCMP file, but they are clearly within his mandate and are part of his constituency base.

Senator Lang: That is interesting. Go ahead.

Mr. Walbourne: Concerning the first question, I am very interested in the Auditor General's report from yesterday. A lot of what we have been reporting over the years was again captured by the Auditor General.

With any report issued along that line that has recommendations, we always follow up on them. When we release a report to the minister, there are recommendations in it. They will come back with a response as to whether or not they accept. If they accept them we will ask for an implementation plan, but we never let the recommendation die on the vine. We have a cyclical view. We will go back every six or twelve months, depending on the size of the report and what we have asked them to do, and always get an update on what is happening.

The issues raised by the Auditor General were not new to us. We have raised all of those to the department. Recommendations have been made to move forward on some of these files. As I said, cyclically we go back. We never let anything die on the vine. As we get updates we post them on our website and make them public to all our constituents.

Senator Lang: In dealing with the question of the multitude of programs, it has been stated here on many occasions that it must be confusing for the rank and file to understand what they can apply for, what they are eligible for and how it works. You have reinforced this in your opening remarks. Basically, that is the whole premise of your opening remarks.

Would you give us an undertaking, with your knowledge, to look at those programs and bring forward to us a report of what you would see that could be amalgamated in respect to these programs in a common-sense approach that would meet the needs of the beneficiaries of that legislation and policies so that we have something we can deal with?

Your office and the expertise that you have would be invaluable for us to be able to consider making recommendations, perhaps to the government, if we can bring some order to this confusion that is out there presently.

It must be very difficult for the membership to understand how you go about applying for these benefits and also from the taxpayers' points of view. The taxpayers should be concerned that there is this confusion. Obviously there is duplication, and

partie de son mandat. Lorsque je travaillais au bureau de l'ombudsman des anciens combattants, nous nous occupions de certains dossiers de la GRC, ce qui montre bien que celle-ci fait partie de son mandat.

Le sénateur Lang : Voilà qui est intéressant. Poursuivez.

M. Walbourne : Pour ce qui est de votre première question, j'ai pris connaissance avec grand intérêt du rapport rendu public hier par le vérificateur général. Il y traite de bon nombre des enjeux qui ont été mis au jour au fil des ans.

Toutes les fois qu'un rapport semblable est produit, nous faisons un suivi à l'égard des recommandations formulées. Lorsque nous présentons un rapport au ministre, il est également assorti de recommandations. On nous indique ensuite si nos recommandations sont acceptées. Dans l'affirmative, nous demandons un plan de mise en œuvre, mais nous faisons toujours le nécessaire pour que les recommandations ne restent pas lettre morte. Nous fonctionnons suivant un cycle. Nous revenons à la charge à tous les 6 ou 12 mois, selon la taille du rapport et les mesures que nous avons préconisées, et cherchons toujours à faire le point sur les actions entreprises.

Nous étions au fait des problèmes soulevés par le vérificateur général. Nous les avons déjà tous signalés au ministère. Des recommandations ont été formulées pour que des mesures soient prises dans certains de ces dossiers. Comme je l'indiquais, nous revenons régulièrement à la charge. Nous ne laissons jamais les dossiers sombrer dans l'oubli. Lorsque nous obtenons des mises à jour, nous les affichons sur notre site web pour que tous les intéressés puissent en prendre connaissance.

Le sénateur Lang : Pour ce qui est de la multitude de programmes existants, on nous a répété à maintes reprises à quel point il pouvait être difficile pour les militaires de s'y retrouver quant aux demandes qu'ils peuvent présenter, aux programmes auxquels ils sont admissibles et à la marche à suivre pour en bénéficier. Vous nous l'avez confirmé dans vos observations préliminaires. Je dirais même que c'était le thème principal de votre exposé.

Seriez-vous disposé à vous engager à examiner ces programmes en vue de nous présenter un rapport indiquant les fusions possibles, sur la base de vos connaissances, pour en arriver à un système plus logique permettant de répondre aux besoins des bénéficiaires de ces politiques et de ces mesures législatives? Ce rapport pourrait nous guider dans notre étude.

L'expertise de votre bureau pourrait nous apporter une aide très précieuse dans nos efforts pour formuler des recommandations, peut-être à l'intention du gouvernement, en vue de dissiper quelque peu la confusion qui existe actuellement.

La façon dont on doit s'y prendre pour demander ces prestations est loin d'être claire pour les militaires concernés, mais aussi pour les contribuables. Ces derniers ont tout lieu de s'inquiéter lorsqu'une telle confusion perdure. Il est bien évident

obviously some monies are being spent that could be redirected right toward the veteran as opposed to within the process and the bureaucracy.

Could you take that as an undertaking?

Mr. Walbourne: Yes. If I may respond for a quick moment, both I and the Veterans Ombudsman, Mr. Parent, have started the transition review and we are looking at many of these programs and benefits. We both have the same obligation to report to our minister. We will be meeting hopefully by the end of this month to bring our conclusions on what we have studied at this point in time with recommendations to both ministers.

We are moving that way, and our mandate says we have to go back to our minister. They have the prerogative to hold those reports for a period of time. That is how that will happen. For my minister, it is 28 days; for the Minister of Veterans Affairs, it is 60 days.

Senator Lang: Do I take it then that, as a committee, we would see these reports within, say, three months?

Mr. Walbourne: Once the minister has had them, 28 days from that point you will receive them. We publish everything we do.

Senator Lang: Can you give us an undertaking to send them to the committee?

Mr. Walbourne: I will make sure you receive them.

The Chair: You would automatically do that?

Mr. Walbourne: We do.

The Chair: It is interesting that there is a different timeline within the two ministers, but that is symptomatic of what you have been talking about.

Senator Wallin: Exactly.

The Chair: I will go next to Senator Manning, replacing our deputy, Senator Dagenais today. Senator Manning, welcome — a senator from Newfoundland.

Senator Manning: I am and proud of it. Thank you for your appearance here today.

I have a couple of things from your opening remarks. When I sat on this committee several years ago there was, and there seems to still be, a concern about the lack of awareness — and you touched on this — with regard to what is available to members of the forces.

Are you aware of any efforts that have been taken in the last couple of years to afford an opportunity for members to have more awareness of what is available to them when they need that instead of, as you touched on also, the stressful situation that

qu'il y a double emploi et qu'une partie des fonds qui sont actuellement injectés dans le processus et la bureaucratie pourrait aller directement aux anciens combattants.

Seriez-vous prêt à prendre un tel engagement?

M. Walbourne : Oui. Si je puis me permettre de commenter brièvement, M. Parent, l'ombudsman des anciens combattants, et moi-même avons entrepris l'examen des processus de transition et nous penchons actuellement sur bon nombre de ces programmes et prestations. Nous sommes tous les deux tenus de faire rapport à notre ministre. Nous espérons pouvoir nous rencontrer d'ici la fin du mois pour mettre en commun les conclusions auxquelles nous en sommes arrivés jusqu'à maintenant de manière à pouvoir formuler des recommandations à l'intention de nos ministres respectifs.

Nous nous sommes donc déjà engagés dans cette voie, et notre mandat nous oblige à faire rapport à nos ministres. Ceux-ci disposent ensuite d'une certaine période pour analyser ces rapports. Pour mon ministre, c'est une période de 28 jours, alors que celui des anciens combattants dispose de 60 jours.

Le sénateur Lang : Si je comprends bien, notre comité pourrait alors prendre connaissance de ces rapports d'ici trois mois environ?

M. Walbourne : Vous les recevrez 28 jours après que le ministre les aura eus en main. Nous publions tous nos travaux.

Le sénateur Lang : Pouvez-vous vous engager à les faire parvenir au comité?

M. Walbourne : Je vais m'assurer que vous les receviez.

Le président : C'est ce que vous feriez de toute manière?

M. Walbourne : Effectivement.

Le président : Il est intéressant de noter que le délai est différent pour les deux ministres, ce qui est assez symptomatic des problèmes dont nous discutons.

La sénatrice Wallin : Tout à fait.

Le président : Je donne maintenant la parole au sénateur Manning qui remplace aujourd'hui notre vice-président, le sénateur Dagenais. Bienvenue donc au sénateur Manning de Terre-Neuve.

Le sénateur Manning : Oui, de Terre-Neuve, et j'en suis fier. Merci de votre comparution aujourd'hui.

J'ai relevé quelques éléments de votre déclaration préliminaire. J'ai fait partie de ce comité il y a plusieurs années et on s'inquiétait déjà à l'époque, comme il semble que ce soit toujours le cas, du fait que les membres des forces sont peu au courant des programmes à leur disposition. C'est l'un des aspects que vous avez abordés d'ailleurs.

À votre connaissance, est-ce que des efforts ont été déployés au cours des dernières années pour permettre aux membres d'en apprendre davantage sur les programmes et services disponibles pour répondre à leurs besoins, ce qui leur éviterait, comme vous

arises when a member needs assistance but doesn't necessarily know where to go, where to turn or who to turn to in order to receive that?

It has been out there for so many years — it is in bold print in your opening remarks — it strikes me, this lack of awareness. Perhaps you could touch on that first.

Mr. Walbourn: Both from my Veterans Ombudsman days and from the current position, one of the main obstacles we run up against are the communications tools used by both departments to relay this information and how it is done.

I will give you the example of reservists, which is a good example. We try to get to these folks through CANFORGENs, which is an order issued by the department, but then we find out the reservists are parading one night a week or one weekend a month. They don't have access to email, so they are not getting this information. We need to find better and different ways to do this.

I have personally taken this upon myself. I am a source of information, education and referral. I have taken the education piece and started to say this is what we need to do. We have put a major push on education, just to explain this. We were the first group to ever map out the reserve force process of transitioning or going through any compensation.

We are doing these types of things and publishing them as quickly as possible, but it will be an evolution. I think we are starting to make headway. We are going to different forums, using social media more and doing more town halls and outreach than we used to. I don't think there is one solution to this. The bigger problem with communication is the different stories coming out of different organizations, where one group says, "You do have access and are eligible for it," and another group will say, "No, that's not how it works."

Regarding my comment about too many cooks in the kitchen, Veterans Affairs Canada and the Department of National Defence need to collectively define one communications plan to send the information.

I know Veterans Affairs are trying to do their best to educate their clients, and I know the Department of National Defence is trying their best, but there are different messages are coming at different times, and probably not at the right time to be of value to a transitioning member.

l'avez indiqué également, le stress associé à une situation où l'on ne sait pas vraiment à qui s'adresser pour obtenir l'aide nécessaire?

Peut-être pourriez-vous me parler d'abord de ce manque d'information qui sévit depuis toutes ces années, comme vous l'avez souligné à grands traits dans vos observations préliminaires.

M. Walbourn : J'ai pu constater, tant à l'époque où je travaillais au bureau de l'ombudsman pour les anciens combattants que dans mon poste actuel, que les outils de communication utilisés par les deux ministères pour transmettre cette information et la façon dont on s'y prend pour y parvenir comptent parmi les principaux obstacles à surmonter.

Je peux vous donner l'exemple des réservistes qui est très révélateur. Nous essayons de les rejoindre au moyen des messages CANFORGEN diffusés par le ministère. Nous devons toutefois constater que les réservistes parquent un soir par semaine ou un week-end par mois seulement; ils n'ont pas accès au courriel et ne peuvent donc pas obtenir ces informations. Nous devons trouver d'autres moyens qui nous permettront de mieux transmettre ces renseignements.

J'ai pris l'initiative de faire quelque chose à sujet. Mon mandat indique que je dois remplir des rôles d'information, de sensibilisation et d'aiguillage. Je me suis attaqué à l'aspect sensibilisation en faisant ressortir les mesures que nous devons prendre. Nous avons déployé d'importants efforts aux fins de la sensibilisation en vue de bien expliquer les choses. Nous avons été le premier groupe à définir clairement le processus de transition et d'accès aux différentes indemnités pour les réservistes.

Nous produisons des feuilles de route semblables et les publions dès que possible, mais cela demeure un processus évolutif. Je pense que nous avons commencé à réaliser certains progrès. Nous sommes présents sur différentes tribunes, nous utilisons davantage les médias sociaux et nous tenons un plus grand nombre d'assemblées publiques et d'activités d'approche qu'auparavant. Je ne crois pas qu'il existe une panacée. Le principal problème avec les communications, c'est que les messages émanant des différentes organisations peuvent être divergents. Ainsi, un groupe peut vous dire que vous avez accès à un programme et que vous y êtes admissible alors qu'un autre vous indiquera que les choses ne fonctionnent pas de cette manière.

Comme je le soulignais tout à l'heure, il risque d'y avoir trop de chefs dans la cuisine. Anciens Combattants Canada et le ministère de la Défense nationale devraient donc se concerter pour établir un plan unique pour la communication de l'information nécessaire.

Je sais qu'Anciens Combattants Canada fait de son mieux pour bien informer ses clients et que le ministère de la Défense nationale en fait tout autant, mais les messages ne sont pas les mêmes aux différentes étapes, et ne sont sans doute pas diffusés au moment qui conviendrait pour aider vraiment un membre à faire la transition.

Senator Manning: Definitely one set of communications would be the answer.

In another part of your opening remarks you touched on “old-school paperwork.” There is no doubt that, as we move ahead with technology of today, we should be moving ahead with the application processes and those that are in place. Could you touch on what exactly you see as the problem there? Is it the applications themselves and lots of it? Maybe you could elaborate on that.

Mr. Walbourne: There are some applications that are 18 pages long for access to benefits and services. They had to be renewed periodically. We hear about these horror stories in the media. That’s for just one entrance into Veterans Affairs Canada. If I layer Reserve Force compensation or SISIP in there, it’s another different type of form to get the same type of information gathered yet again. SISIP is the first player. It has to be the first application process, and from there you move to the next delivery model and that’s another application process. There is no ease of transferring these files from one entity to the next.

You’re right. We’re in modern times where technology allows us to engage electronically, but we have to understand the demographics that we’re managing. There are certain groups of demographics that have lived with paper and will continue to do so. There is another group in the middle who are a bit of each. Then we have a new cohort of people who are all electronic. It will be morphing into the type of delivery model that you want, but I think the first thing we will have to do before we get to any one common platform is clean up the platforms we currently have. There are too many of them: it’s too complicated and too convoluted.

Senator Manning: Certainly, another important point when you talk about serious issues out there, the media over the past couple of years has highlighted — and I am sure we don’t hear all the stories — the stories in relation to suicides. I understand that the Minister of National Defence’s mandate letter calls on him to work with the Minister of Veterans Affairs and Associate Minister of National Defence to develop a suicide-prevention strategy for Canadian Armed Forces personnel and its veterans.

What are the key steps to taking and preventing suicide among Canadian Armed Forces personnel and veterans? Is your office part of that discussion or process? Can you give us an update on that?

Le sénateur Manning : La concertation des efforts de communication serait certes la solution.

Vous avez également parlé dans votre déclaration préliminaire de « formalités administratives dépassées ». Il ne fait aucun doute que nous devrions mettre à contribution les avancées technologiques que nous connaissons actuellement pour moderniser les processus de demande en place. Pouvez-vous nous dire ce qui pose problème à ce chapitre selon vous? Est-ce simplement qu’il y a une pléthore de formalités, pour reprendre votre expression? Peut-être pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet.

M. Walbourne : Pour avoir accès à des prestations et des services, il faut remplir des formulaires qui peuvent compter jusqu’à 18 pages. Les bénéficiaires sont invités à les remplir de nouveau à intervalles réguliers. Nous avons eu vent de ces histoires d’horreur rapportées dans les médias. Et c’est uniquement pour l’accès aux services d’Anciens Combattants Canada. Si on ajoute à cela l’indemnisation pour les réservistes ou le RARM, il y a d’autres formulaires à remplir où l’on vous demande de fournir à nouveau les mêmes renseignements. Le RARM est la première étape. C’est le premier formulaire de demande à remplir, et il y a un autre processus qui s’enclenche lorsqu’on passe au modèle de prestation suivant. Il est impossible de transférer facilement ces dossiers d’une entité à la suivante.

Vous avez raison. Nous vivons à une époque où la technologie devrait nous permettre de tout régler de façon électronique, mais il faut tenir compte de la clientèle que nous desservons. Il y a certains groupes qui ont toujours fonctionné avec des formulaires papier et qui vont continuer de le faire. Il y a une partie des gens qui se situent entre les deux et qui peuvent passer du papier à l’électronique. Il y a également une nouvelle cohorte de clients qui ne jurent que par l’électronique. Voilà autant de considérations qui vont façonner le genre de modèle de prestation que l’on souhaite mettre en place. J’estime toutefois que l’on ne peut pas songer à l’établissement d’une plateforme commune sans avoir au préalable fait le ménage dans les plateformes déjà existantes. Elles sont beaucoup trop nombreuses, ce qui donne un système complexe et alambiqué à l’excès.

Le sénateur Manning : La question du suicide est assurément un autre élément important à prendre en considération dans notre analyse des problèmes les plus graves. Au cours des dernières années, les médias ont fait état de différents cas — et je suis persuadé qu’il y a bien des situations dont nous n’entendons jamais parler. Je sais que la lettre de mandat du ministre de la Défense nationale l’invite à collaborer avec le ministre des Anciens Combattants et le ministre associé de la Défense nationale pour élaborer une stratégie de prévention du suicide à l’intention du personnel des Forces armées canadiennes et des anciens combattants.

Quelles mesures importantes ont été prises aux fins de la prévention du suicide au sein des Forces armées canadiennes et parmi les anciens combattants? Est-ce que votre bureau participe à ce processus? Pouvez-vous nous dire où on en est rendu dans ce dossier?

Mr. Walbourne: Thank you for the question. I wish I had an answer to how we solve it, but I don't think any one thing will solve it. It will be a series of moves we will have to make.

When someone has an operational stress injury and go through a release process, and then we turn them loose to an application process that is cumbersome and difficult, sometimes we put people in difficult situations. First we have to clear the decks. Let us make this process easy for these people. If it will be that someone has to release from the Canadian Armed Forces, let's make sure that we've explained there is as much life in front as there is behind, and we give them that path. Those 16 weeks of adjudication that I think is a waste of time right now, that's the time when that person could be coached, helped and mentored through what is to come.

The other issue is the stigma around mental health still resides. I have to give kudos to the chain of command inside the Canadian Armed Forces. I think they have done a good job of trying to raise that level of awareness and have people come forward.

But universality of service, if someone breaches that, they're going to be released. Is universality of service today what we need? Shouldn't this be looked at through a modern lens? Universality of service was brought in a while ago. There are things we can do to ease that burden. I don't think any of us have the solution, but I think our job is to remove as many obstacles as we can.

I talked about the types of soldiers. We have Class A, Class B, less than 180; Class B, greater than 180, Class C; Regular Force. That is fine, but when I put them in the environment, especially Reserve Force, they're managed differently by each environment. There is different paperwork to follow each of them. We have created a lot of the issues we have.

I know — and I have personally worked with people with PTSD — the last thing they need is more complication in their life. They are looking for someone to give them a hand up, not a handout. We need to make sure we've cleared the decks and make that process as easy as possible. I think we have the opportunity to do that.

Senator Manning: Does your office plan to be part of developing that strategy with the ministers? Are you part of that conversation and consultation?

M. Walbourne : Merci pour la question. J'aimerais bien connaître la solution, mais je ne crois pas qu'elle réside dans une intervention unique. Il y a plusieurs choses à faire pour progresser dans la bonne direction.

Lorsqu'un militaire aux prises avec des traumatismes liés au stress opérationnel est en instance de libération et que nous le laissons se débrouiller avec un processus de demande à la fois lourd et complexe, il arrive que sa situation se détériore. Nous devons d'abord et avant tout simplifier les choses pour ceux qui s'engagent dans ce processus. Si un militaire doit être libéré des Forces armées canadiennes, assurons-nous de bien lui faire comprendre que c'est une nouvelle vie qui s'amorce pour lui et que nous allons le guider dans ce cheminement. Ces 16 semaines actuellement gaspillées en attente d'une décision d'évaluation pourraient être utilisées pour aider ce militaire à y voir plus clair quant aux nouvelles options qui s'offrent à lui.

Il ne faut pas oublier non plus qu'il y a encore des préjugés au sujet de la santé mentale. À ce propos, je me dois de féliciter la chaîne de commandement au sein des Forces armées canadiennes. J'estime qu'un excellent travail a été accompli pour sensibiliser les gens à ces problématiques de telle sorte qu'ils n'hésitent pas à demander de l'aide.

Reste quand même qu'un militaire doit être libéré lorsqu'il ne peut plus respecter le principe de l'universalité du service. Est-ce que l'application de ce principe est encore pertinente aujourd'hui? Ne devrait-on pas réévaluer ce principe dans une nouvelle optique? Il y a longtemps déjà que le principe de l'universalité du service a été adopté. Il y a certaines mesures que nous pouvons prendre pour alléger ce fardeau. Je ne crois pas que l'un d'entre nous détienne la solution, mais je pense que notre rôle consiste à supprimer autant d'obstacles que possible.

J'ai parlé des différents types de soldats. Nous avons la classe A, la classe B (moins de 180), la classe B (plus de 180), la classe C et la force régulière. Tout cela est très bien, mais ces gens-là sont gérés différemment, surtout dans le cas des réservistes, selon leur environnement de travail. Les formalités administratives peuvent varier d'un endroit à l'autre. Nous sommes responsables de bon nombre des problèmes qui nous affectent.

Pour avoir moi-même travaillé avec des personnes aux prises avec des troubles liés au stress post-traumatique, je peux vous assurer que ces gens-là n'ont surtout pas besoin de complications supplémentaires dans leur existence. Ils cherchent quelqu'un capable de leur donner un coup de main, plutôt qu'un simple chèque. Nous devons veiller à leur faciliter les choses dans toute la mesure du possible. Je crois que le moment serait bien choisi pour le faire.

Le sénateur Manning : Est-ce que votre bureau compte participer à l'élaboration de cette stratégie de concert avec les ministres? Participez-vous aux discussions et aux consultations?

Mr. Walbourne: We try to insert ourselves into every conversation we can. We will be making recommendations to the minister over the next 30 to 45 days on some steps that I think are key to help removing some of the obstacles we find in the environment today.

Senator Mitchell: Thank you, Mr. Walbourne. I am interested in the issue of sexual misconduct and your jurisdiction, and in response to the Deschamps case you indicated it isn't within your mandate. Can you tell us why it is not? Have I got that right? The mandate of your office did not extend to investigating individual cases of sexual misconduct. Is that true?

Mr. Walbourne: Thank you for the question. First of all, let me see if we can clear the decks here.

This office was created in 1998. Any of us who were around that length of time might know it came out of sexual assault, and sexual harassment was the catalyst that caused this office to be created. Through the jigs and reels — I wasn't here at the time — I don't know what authorities or latitudes were given to the ombudsman to do with that. This service on handling sexual assault and sexual misconduct has been with my office for 18 years. We have done it, and we continue to offer that service.

I have several issues with the current structure that has been established. First and foremost, we have not considered 30,000 civilian employees into that mix. Civilian employees both manage and are managed by Canadian Armed Forces members. There is opportunity for that type of behaviour to happen in that environment, but we are not including them in this sexual misconduct response team. They were not part of the questionnaire and do not have access to the services coming out of that.

That is a major issue for me, because if we are to have a program that is going to be holistic and cover off the full gamut of what possibly could happen we need to include everybody in it.

Second, we have offered this service for 18 years, going on 19, and will continue to do so until the point that I am personally satisfied that standard operating procedures in place are adequate to deal with the issues and cover everyone. We still offer the service and still take the calls.

Senator Mitchell: Excellent. Okay.

You may have covered this, but I want to be sure.

You don't have any jurisdiction over RCMP, or did you say you do?

Mr. Walbourne: No.

Senator Mitchell: None at all.

Would it be something you could have jurisdiction over or would be appropriate to have jurisdiction over? They don't have an ombudsman.

M. Walbourne : Nous essayons de participer aux discussions toutes les fois que cela est possible. D'ici 30 à 45 jours, nous devrions formuler des recommandations au ministre quant aux mesures que nous jugeons essentielles pour supprimer certains des obstacles que nous avons relevés dans ce contexte.

Le sénateur Mitchell : Merci, monsieur Walbourne. Je m'intéresse à la question de l'inconduite sexuelle et à votre compétence en la matière, car vous avez indiqué dans la foulée de l'affaire *Deschamps* que cela ne relevait pas de votre mandat. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi il en est ainsi? Est-ce que j'ai bien compris? Le mandat de votre bureau n'inclut pas les enquêtes dans les différents cas d'inconduite sexuelle. Est-ce bien ce qu'il faut comprendre?

M. Walbourne : Merci pour la question. Voyons d'abord si je peux clarifier les choses.

Notre bureau a été créé en 1998. Tous ceux qui étaient déjà là à l'époque savent très bien que ce sont les problèmes d'agression sexuelle et de harcèlement sexuel qui sont à l'origine de la création de notre bureau. Comme je n'y étais pas moi-même, je ne saurais vous dire quels pouvoirs ou quelle latitude ont été accordés à l'ombudsman à ce chapitre. Voilà donc 18 ans que mon bureau offre ces services dans les cas d'agression sexuelle ou d'inconduite sexuelle, et nous allons continuer à le faire.

J'estime que la structure en place est problématique à bien des égards. Il y a d'abord le fait que 30 000 employés civils n'ont pas été pris en considération. Ces employés civils gèrent des membres des Forces armées canadiennes ou sont gérés par ceux-ci. Il y a donc des risques de comportements semblables dans ce contexte, mais on n'a pas tenu compte de leur situation dans l'établissement du centre d'intervention sur l'inconduite sexuelle. Ils n'ont pas participé au sondage et n'ont pas accès aux services offerts.

C'est un gros problème à mes yeux, car nous devrions inclure tout le monde si nous voulons que notre programme soit vraiment exhaustif et s'applique à toute la gamme des situations possibles.

Par ailleurs, nous offrons ces services depuis 18 ans, près de 19 ans maintenant, et nous continuerons de le faire jusqu'à ce que j'aie l'intime conviction que les procédures opérationnelles normalisées en place permettent de régler les problèmes qui se posent, et ce, pour toutes les personnes en cause. Nous offrons toujours ces services et nous traitons encore les appels.

Le sénateur Mitchell : Excellent. D'accord.

Il est possible que vous ayez déjà répondu à cette question, mais je veux m'en assurer.

Votre mandat ne vise aucunement la GRC, ou est-ce que vous avez dit le contraire?

M. Walbourne : Aucunement.

Le sénateur Mitchell : Pas du tout.

Est-ce que c'est une responsabilité que vous seriez prêt à envisager ou que vous estimeriez appropriée? La GRC n'a pas d'ombudsman.

Mr. Walbourne: I think this leads a bit, sir, back to the question that Senator Wallin talked about. Maybe there is an opportunity to bring these offices together. The RCMP are covered by the Veterans Ombudsman right now.

When the New Veterans Charter was introduced the RCMP elected not to be part of that, and I think a big part of the work being done at the Veterans Ombudsman's office is to wrestle that monster to the ground. I know he has done work on behalf of the RCMP. Again, it is two entities doing a very similar job.

Senator Mitchell: Thank you.

Senator White: Thank you very much for the response. The indication that I had from your earlier response was that the RCMP members are taken care of, but they're not. They have nobody representing their interests in any way with the Government of Canada like you do with DND and CF. The veterans do, but serving members do not — 29,000, right?

Mr. Walbourne: I think so.

Senator White: You would have to double your office size, and that is not our problem.

Our problem is we are RCMP members, and I can go through my emails because I receive them every day now, concerned about the changes taking place in a national police service, and they have nobody they can go to who will actually stand up for them with government.

If that were happening in National Defence today, you would be there taking those complaints, responding to them and doing something about it. Is that right?

Mr. Walbourne: Yes. The only nuance about the RCMP is that the Veterans Ombudsman is their representative if they are a client of Veterans Affairs.

Senator White: No, I understand if they are retired. Look, I am a retired RCMP member. I know who represents me. But if I were a sitting member in the RCMP, I would have nobody representing me. The veterans have complaints. It's life. They are dealing with those.

The concerns from the membership now within the RCMP is that they have an RCMP Act which we will probably see changes to, not indifferent in many ways to the Queen's regs, yet they have nobody representing their interests. I think that is their concern and the concern that at least a few of us are trying to raise here, that you are taking very good care of serving members of the CF and DND, but nobody is taking good care of the RCMP members right now.

That wasn't a question. It was a statement.

Mr. Walbourne: Understood. Thank you, sir.

M. Walbourne : Je crois que cela nous ramène un peu à la question posée par la sénatrice Wallin quant à la possibilité de fusionner ces deux bureaux. C'est actuellement le bureau de l'ombudsman des anciens combattants qui s'occupe de la GRC.

Lorsque la Nouvelle Charte des anciens combattants a été adoptée, la GRC a choisi de ne pas participer au processus, une décision à l'origine d'une grande partie du travail accompli par le bureau de l'ombudsman des anciens combattants pour le compte de la GRC. Encore là, ce sont deux entités qui accomplissent un travail assez semblable.

Le sénateur Mitchell : Merci.

Le sénateur White : Merci beaucoup pour cette précision. J'avais cru comprendre de votre réponse précédente que les membres de la GRC sont pris en charge, mais ce n'est pas le cas. Personne ne défend leurs intérêts auprès du gouvernement du Canada comme vous le faites avec le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes. C'est le cas des anciens de la GRC, mais pas des membres en service qui sont 29 000, n'est-ce pas?

M. Walbourne : Je crois que oui.

Le sénateur White : Il faudrait que vous doubliez la taille de votre bureau, mais ce n'est pas ce qui nous intéresse ici.

Ce qui nous intéresse ce sont les membres de la GRC, et je peux vous le dire, car je reçois des courriels quotidiennement, qui sont préoccupés par les changements apportés au sein de notre service de police national, et qui n'ont personne à qui s'adresser pour défendre leurs intérêts auprès du gouvernement.

Si une telle chose se produisait aujourd'hui à la Défense nationale, vous seriez là pour recevoir les plaintes, y répondre et faire le nécessaire, n'est-ce pas?

M. Walbourne : Oui. La seule précision que je voudrais apporter c'est que les anciens de la GRC qui sont clients d'Anciens Combattants Canada sont représentés par l'ombudsman des anciens combattants.

Le sénateur White : Oui, je sais, car je suis moi-même retraité de la GRC. Je sais qui représente mes intérêts. Mais si j'étais encore membre actif de la GRC, je n'aurais personne pour me représenter. Il est normal que les anciens de la GRC puissent avoir des plaintes, et le bureau de l'ombudsman s'en occupe.

La situation des membres actifs est problématique du fait qu'ils sont assujettis à la Loi sur la GRC, laquelle va sans doute être modifiée, un peu de la même manière que les ordonnances et règlements royaux, sans toutefois que quelqu'un soit là pour représenter leurs intérêts. Je pense que c'est ce qui les préoccupe comme certains d'entre nous essayent de le faire valoir. Vous vous occupez très bien des membres actifs des Forces canadiennes et du ministère de la Défense nationale, mais personne n'en fait autant pour les agents de la GRC.

C'était davantage une déclaration qu'une question.

M. Walbourne : C'est noté. Merci, sénateur.

Senator Lang: This goes back to my opening question of the meeting. There was some confusion because I was referring to the rank-and-file RCMP who are presently serving, not the veterans.

The question I put to you was: In your opinion, would the position of an ombudsman, whether combined into one or one by itself with the RCMP, have merit? It is a recommendation that we had in our report that I believe Senator Mitchell referred to in respect of our report on harassment. We felt there should be an independent body that the rank and file could feel comfortable with, be prepared to put their case forward to and feel that it will be heard in a forum where they are comfortable.

I would like to hear your comments on that because there are some 29,000 members in that particular organization.

Mr. Walbourne: Looking at the two organizations, I see many similarities. I thank Senator White for his compliment on the service we do. Over the years this office has developed a very good service delivery model. We'll handle 12,000 inbound phone calls a year. We get 2,000 cases; and 95 per cent of those cases are turned over in favour of the member. We do good work and have built good rapport.

I believe if there is a need for representation that instead of reinventing the wheel we should look at what exists to see if there is synergy between my shop and the Veterans Ombudsman shop, whatever that looks like. I believe there is value in having a look and considering that. I'm sorry I misunderstood your question at first.

The Chair: To clarify or to be further precise with respect to RCMP and Veterans Affairs, my understanding is that the role Veterans Affairs has with retired RCMP officers is based on an MOU or contract between the RCMP and Veterans Affairs. You made the point earlier, Mr. Walbourne, that the RCMP decided not to expand the service with respect to the New Veterans Charter. That indicates the service is not the same for retired RCMP as it is for others.

Mr. Walbourne: There are some differences in the suite of services available but it's handled under an MOU, as you say. VAC administers those funds on behalf of the RCMP, but the RCMP transfers the funds to VAC to provide those benefits to the RCMP members who are clients of Veterans Affairs Canada.

The Chair: I thought it would be better to clarify the record on that.

Senator White: My point was to follow up and get clarity around representation, because I think the national organization and their membership deserves to be represented nationally on these issues. It was more to ensure clarity around RCMP members.

Le sénateur Lang : J'aimerais revenir à la première question que j'ai posée aujourd'hui. Il y a peut-être eu un peu de confusion, car je parlais des agents en service de la GRC, plutôt que des anciens membres de ce corps policier.

Je vous demandais si vous estimiez s'il serait bon de créer un poste d'ombudsman uniquement pour la GRC ou en combinaison avec un autre service. C'est une recommandation qui se retrouvait dans notre rapport sur le harcèlement auquel le sénateur Mitchell a fait référence, si je ne m'abuse. Nous avons jugé qu'il serait bon de créer une instance indépendante à laquelle les agents pourraient s'adresser en toute confiance pour faire une dénonciation en sachant qu'ils pourraient faire valoir leurs arguments sur une tribune où ils se sentiraient à l'aise.

Comme cette organisation compte quelque 29 000 membres, j'aimerais savoir ce que vous pensez de cette possibilité.

M. Walbourne : Je vois de nombreuses similarités entre les deux organisations. Je remercie le sénateur White pour ses bons mots à l'égard des services que nous rendons. Au fil des ans, mon bureau a su mettre en place un modèle de prestation de services très efficace. Nous traitons 12 000 appels téléphoniques par année. Nous ouvrons 2 000 dossiers, et le membre a gain de cause dans 95 p. 100 des cas. Nous effectuons un travail efficace et nous avons su établir de bonnes relations.

Si l'on veut offrir la représentation nécessaire, je pense qu'il ne faut pas essayer de réinventer la roue, mais plutôt examiner ce qui existe déjà pour déterminer s'il y a des synergies possibles avec mon bureau ou celui de l'ombudsman des anciens combattants, quelle que soit la formule retenue. Je pense qu'il serait bon de procéder à une telle analyse. Je vous prie de m'excuser si j'ai mal compris votre question au départ.

Le président : Pour préciser le lien qu'entretiennent la GRC et Anciens Combattants Canada, je crois savoir qu'un protocole d'entente ou un contrat régit le rôle qu'Anciens Combattants joue auprès des agents de la GRC à la retraite. Vous avez fait valoir, monsieur Walbourne, que la GRC avait décidé de ne pas élargir le service à ceux qui étaient couverts par la Nouvelle Charte. Autrement dit, le service n'est pas le même pour les retraités de la GRC que pour les autres.

M. Walbourne : L'ensemble des services comporte des différences, mais comme vous l'avez dit, il est géré en vertu d'un protocole d'entente. Anciens Combattants administre les fonds au nom de la GRC, mais cette dernière les transfère à Anciens Combattants afin qu'il fournisse des prestations aux membres de la GRC qui sont ses clients.

Le président : J'ai pensé qu'il valait mieux clarifier les choses.

Le sénateur White : Je voulais que les choses soient claires au sujet de la représentation, car je crois que, dans ces dossiers, l'organisation nationale et ses adhérents méritent d'être représentés au niveau national. Je voulais plutôt que les choses soient claires en ce qui concerne les membres de la GRC.

The Chair: The record might have been a little unclear earlier. It looked like everything was exactly the same when Senator Lang was asking the question, but we've clarified that now.

I would like to clarify the record with respect to your comments on attribution of service to understand what you mean by that for the viewing public. Can you explain what you're talking about when you talk about attribution of service?

Mr. Walbourne: For a transitioning member or a veteran to receive services, there are certain services and benefits available to a member should their illness or injury be caused by their service — attributable to service.

My suggestion is: We have done a full file review on any transitioning member who has received a release notice. We know how, when and where that soldier has become injured. I say that decision should be made when the release message is given to the soldier. That gives them at least six months to talk about what their future looks like.

Currently, once the member is released the file is sent to Veterans Affairs Canada where they do an adjudication. We need to get back into our own lanes of authority and clean that up. Sometimes Veterans Affairs gets a bad rap because we don't do the best we can on our side in getting them the information in a right and clean manner.

We have added an extra step to this process that shouldn't be there. I testified before this committee last year when you introduced veterans' retiring legislation. I lobbied that the authority to determine attribution of service be given to the Surgeon General. At the same time, the then Acting President of the Public Service Commission said they didn't care who gave them the names as long as they got them. Veterans Affairs seconded some employees over to the Department of National Defence to manage the file. We found out there were some problems with that and the people have been sent back to Veterans Affairs Canada.

My point on that has been and continues to be that getting to that list early provides better opportunity. Jobs come on and off that list at a rapid pace, so getting there early and understanding how that works is important.

The decision was made to give the authority to Veterans Affairs Canada. I have some angst about how that is performing. We've asked for the latest stats and we're following up on that to see what's happened. Until I receive those and have a full review, I'll hold further comment.

This is the exact same issue. The attribution of service should be determined by the Surgeon General's office. We should then be able to pass a clean file over to Veterans Affairs.

Le président : Les choses n'étaient peut-être pas aussi claires auparavant. Tout semblait être exactement pareil lorsque le sénateur Lang a posé la question, mais tout est clair maintenant.

J'aimerais avoir des précisions sur ce que vous avez dit au sujet de l'attribution au service militaire pour que les gens qui nous regardent puissent comprendre ce dont il s'agit. Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par attribution au service militaire?

M. Walbourne : Un membre en transition ou un ancien combattant peut recevoir des services et des prestations si sa maladie ou sa blessure est liée au service — autrement dit attribuable au service.

Je dis ceci : nous avons procédé à un examen complet du dossier des membres en transition qui ont reçu un avis de libération. Nous savons de quelle façon, à quelle date et où le soldat a été blessé. Je dis que la décision doit être prise au moment où le message de libération est communiqué au soldat. Ce dernier a ainsi au moins six mois pour parler de son avenir.

Actuellement, lorsqu'un membre est libéré, son dossier est envoyé à Anciens Combattants Canada, qui s'occupe de l'arbitrage. Nous devons récupérer ce pouvoir et corriger la situation. Si Anciens Combattants a quelquefois mauvaise réputation, c'est parce que nous ne faisons pas toujours de notre mieux pour lui fournir une information exacte.

Nous avons à tort ajouté une étape supplémentaire au processus. L'an dernier, j'ai témoigné devant le comité lorsqu'il a présenté le projet de loi sur la retraite des anciens combattants. J'ai fait des pressions pour que le pouvoir de déterminer l'attribution au service soit donné au médecin général. À l'époque, la présidente par intérim de la Commission de la fonction publique avait déclaré qu'elle ne se souciait guère de savoir qui lui fournissait les noms, pourvu qu'elle les reçoive. Anciens Combattants avait détaché des employés au ministère de la Défense nationale pour gérer le dossier. Nous avons trouvé que la situation était problématique et ces employés avaient été renvoyés à Anciens Combattants Canada.

Ce que je faisais valoir à l'époque et que je continue de faire valoir, c'est que le plus tôt on est inscrit sur la liste, meilleures sont les possibilités. Les emplois arrivent et disparaissent rapidement. Il est donc important d'être inscrit rapidement sur la liste et de comprendre le fonctionnement du processus.

On a pris la décision de donner ce pouvoir à Anciens Combattants Canada. Je m'inquiète de la façon dont les choses se déroulent. Nous avons demandé les dernières statistiques pour voir ce qui s'est passé. Tant que je ne les aurai pas reçues et procédé à un examen complet, je n'en dirai pas plus.

Le problème est exactement le même. L'attribution au service doit être déterminée par le bureau du médecin général. C'est seulement alors que nous pourrions fournir un bon dossier à Anciens Combattants.

The Chair: You made that point clearly a year ago with the legislation we were dealing with. I recall that. You continue to have concerns about that decision and that piece of legislation that allowed Veterans Affairs to start dealing with uniformed Armed Forces personnel during that last six months.

Mr. Walbourne: Veterans Affairs Canada has to be involved with the transitioning member during the last six months, but they should be involved from a different perspective than they currently are. The first engagement is adjudication to determine attribution of service. Veterans Affairs Canada is delivering a suite of services and benefits. The conversation from Veterans Affairs Canada should be, in my humble opinion, about what the future looks like for that soldier and not whether his malady is attributable to service. That's the point I stick on.

The Chair: There was no sunset clause in that legislation, as I recall. It has been implemented and is forever until amended.

It would be very helpful if you, when you do your review, could share any information you have with us. We're asking you now so you don't have to say "I have to report to the minister first." If you could provide us with that information it would be helpful to us because we like to follow up on legislation as well, especially when someone of your stature has raised concerns about it. That will be a service to the transitioning Armed Forces personnel.

Mr. Walbourne: We'll take that too.

Senator Wallin: Maybe it would be helpful, for the benefit of everyone, to walk through a case in point. I'm making this up, so it's not about an individual. We have a pilot who has served overseas. There was some action and the pilot lost his eyesight. Obviously, he cannot be a pilot any longer.

Let's walk through those: Attribution of service and figuring out what will happen next, the universality of service and whether that person would end up in a Joint Personnel Service Unit or whether they would start to transition out and how that decision is made. This is complicated for people who are not following it all, but let's say we're dealing with a pilot who lost his eyesight. What happens?

Mr. Walbourne: I hate to say this, but it depends.

Senator Wallin: Exactly. We're not blaming you.

Mr. Walbourne: I need to say that if that type of malady showed up, the first thing that will happen is the Canadian Armed Forces are going to rally around that individual. I've seen it time and time again. There is no doubt about it. They probably breach universality of service so there will be a release message coming at some point in time.

Le président : Vous avez clairement expliqué la situation il y a un an à propos du projet de loi dont nous étions saisis. Je m'en souviens. Cette décision et cette mesure législative autorisaient Anciens Combattants à s'occuper du personnel militaire des forces armées pendant les six derniers mois de leur service.

M. Walbourne : Anciens Combattants Canada doit s'occuper du membre en transition pendant les six derniers mois de service, mais il devrait s'en occuper d'une autre façon. La première intervention porte sur l'arbitrage visant à déterminer l'attribution au service. Anciens Combattants Canada offre un ensemble de services et de prestations. Sa préoccupation première devrait être, à mon humble avis, l'avenir du soldat et non pas de savoir si sa maladie est attribuable au service. Et c'est toujours mon avis.

Le président : Je me souviens que ce projet de loi n'avait pas de disposition de caducité. Il a été mis en œuvre et ne changera pas à moins d'être amendé.

Il serait très utile que vous nous fournissiez toute information qui découlera de votre examen. Nous vous le demandons maintenant pour éviter que vous nous disiez plus tard : « Je dois d'abord en faire rapport au ministre. » Cette information serait utile pour suivre l'application de la législation, surtout lorsqu'elle inquiète quelqu'un de votre envergure. Cela rendra par ailleurs service au personnel des forces armées en transition.

M. Walbourne : Nous sommes du même avis.

La sénatrice Wallin : Il serait peut-être également utile, pour le bénéfice de tout le monde, de se pencher sur un cas particulier. Il s'agit d'un cas hypothétique que j'invente. Un pilote sert outre-mer et perd la vue pendant une intervention. Évidemment, il ne peut plus piloter.

Passons donc en revue les étapes à suivre. On détermine l'attribution au service et ce qui se passera ensuite, la conformité aux principes d'universalité du service, la possibilité de rejoindre l'Unité interarmées de soutien du personnel ou d'amorcer la transition, et la façon dont la décision est prise. C'est bien compliqué pour ceux qui ne suivent pas le dossier, mais disons qu'il s'agisse d'un pilote qui a perdu la vue. Que lui arrive-t-il?

M. Walbourne : Je réponde à le dire, mais cela dépend.

La sénatrice Wallin : Justement, ce n'est pas à vous que l'on fait le reproche.

M. Walbourne : Je dois dire qu'en cas de maladie de ce genre, la première chose qui arrivera est que les Forces canadiennes se mobiliseront pour venir en aide à la personne qui en est atteinte. Je l'ai constaté à maintes reprises et je n'ai aucun doute là-dessus. Les forces enfreindraient probablement l'universalité du service pour qu'un message de libération puisse être communiqué.

But, prior to that release message happening, there will be medical reviews and all these things that have to happen. Then that member's release date will be given in consideration of any service or help they need to be as stable as possible prior to the transition. That happens in house. They do a good job.

Senator Wallin: And they might spend some time in a Joint Personnel Services Unit?

Mr. Walbourne: It's a possibility. It will depend, again, on the needs of that member. It's a possibility they could end up there or in some other entity.

Senator Wallin: But they know that this person is going to have to transition out?

Mr. Walbourne: Yes.

The Chair: Who is doing this? What department within the Canadian Forces? You said they do a really good job.

Mr. Walbourne: It's under the Surgeon General's group. They rally around the soldier and start plotting and planning the future forward and what it looks like, to make sure the member has every bit of service, benefit and help they need to move forward, or modifications, whatever it might be. And then we start the actual transition process out.

Even though we know the member is blind and very clearly breaches U of S, the file will go to Veterans Affairs and they will do an adjudication to determine if indeed the malady is as a result of his service to Canada. Once they've made the determination that it's attributable to service, then they will decide what level of disability payment they may receive and what type of service they will be entitled to. Then they become a client of Veterans Affairs and hopefully move forward.

Senator Wallin: So that's the process we're at.

Mr. Walbourne: That's a very simplified version of that process.

Senator Wallin: The eyesight is lost. It's attributable to service because the plane was shot down and so that's all declared and they decide what his or her earning potential might have been over the lifetime if they had stayed in. They make those determinations. So what you're saying is bring in Veterans Affairs six months earlier, once that determination has been made to say, "This person is transitioning out. This is what we've determined. This is what we have assessed. Do you want to read our notes and then carry on as opposed to waiting six months and doing it all over again under the banner of Veterans Affairs?"

Mr. Walbourne: My response is if the determination of attribution of service is made by the Surgeon General's shop, I don't believe there is much that Veterans Affairs Canada needs to assess in that medical file. What they do need to assess are the limitations now imposed on this individual and what services and

Mais avant cela, il y aura des examens médicaux et toutes les procédures qui doivent être suivies. On communiquera ensuite la date de libération en tenant compte des services ou de l'aide dont il a besoin pour sa stabilité et avant la transition. Tout cela se passe à l'interne. Ils font du bon travail.

La sénatrice Wallin : Et il pourrait faire un séjour dans l'Unité interarmées de soutien du personnel, n'est-ce pas?

M. Walbourne : C'est une possibilité et cela dépendra, encore une fois, de ses besoins. Il pourrait en effet intégrer cette unité ou une autre.

La sénatrice Wallin : Mais les forces armées savent que cette personne va devoir faire la transition, n'est-ce pas?

M. Walbourne : Oui.

Le président : Qui se charge de cela? Quel service des Forces canadiennes? Vous dites qu'ils font vraiment du bon travail.

M. Walbourne : Ce sont les gens qui relèvent du groupe du médecin général. Ils se mobilisent autour du soldat, planifient son avenir et s'assurent qu'il reçoit tous les services, toutes les prestations et toute l'aide dont il aura besoin pour avancer, en procédant à tous les changements à apporter, quels qu'ils soient. C'est ensuite que se déroule la transition.

Même si nous savons que le membre est aveugle et qu'il enfreint très clairement le principe d'universalité du service, son dossier sera transmis à Anciens Combattants qui procédera à un arbitrage afin de déterminer si la maladie est vraiment causée par son service au Canada. Une fois qu'il aura déterminé que la maladie est attribuable au service, il décidera de son indemnité d'invalidité et du type de service auquel il a droit. Le membre devient alors un client d'Anciens Combattants et peut, espérons-le, aller de l'avant.

La sénatrice Wallin : C'est donc le processus en vigueur.

M. Walbourne : C'est une version très simplifiée du processus.

La sénatrice Wallin : La perte de vue est attribuable au service puisque l'avion a été abattu. Tout cela fait l'objet d'un rapport et l'on calcule le salaire que le membre aurait gagné tout au long de sa carrière. C'est tout cela que l'on détermine. Ce que vous dites, c'est qu'il faut faire intervenir Anciens Combattants six mois plus tôt, une fois qu'on a déterminé son invalidité. Vous dites : « Cette personne est en voie d'être libérée. C'est ce que nous avons déterminé. C'est ce qui a été évalué. Voulez-vous consulter nos notes et poursuivre plutôt que d'attendre six mois et de tout refaire sous la bannière d'Anciens Combattants? »

M. Walbourne : Je vous répondrai que si la détermination de l'attribution au service est faite par les services du médecin général, Anciens Combattants Canada n'a plus grand-chose à évaluer dans le dossier médical. Ce qu'il doit évaluer, ce sont les limites auxquelles le membre devra désormais faire face, ainsi

benefits they will need to have the best life they possibly can. I think Veterans Affairs does a good job of determining the level of disability and what the client's needs are in consultation with the client.

I believe that if we could draw those lines clearly it becomes a different conversation. Instead of waiting 16 weeks for adjudication, it's a different conversation. Those 16 weeks can be used so when the member leaves they know what they will be paid, when it will come to the bank and what their future looks like. Right now we have to wait for that period of time to pass.

You're talking about blindness, but let's talk about an operational stress injury, with someone under that type of stress waiting for some decision on their future. The calls I get at my office are not always the big issues. When you get someone who calls and says they don't know how they're making the mortgage payment next month, that's a little close to home, or they have three kids to send to university but those plans are gone now. Those are the types of things that end up on our desk. It's a very personal and emotional piece. I believe there is an opportunity at this point in time to change the delivery model completely to make it work.

Senator Wallin: Thank you very much. I think that's clear.

The Chair: We understand your difficult role and the recommendations you're making.

You made a comment, Mr. Walbourne, during your presentation about a number of people who are no longer in uniform and are your constituents. Can you explain that? My understanding is you're the ombudsman for people in uniform.

Mr. Walbourne: I am the ombudsman for all current serving members, all former members and all their families. For a former member who needs to come back into the Department of National Defence for access to a file or whatever, we're probably one of the only offices of recourse for them. For all the families, we are the only office of recourse if they need to come back to the department for information on whatever it may be.

Our constituency pool gets quite large. It's the current serving members, both military and civilian, it's former military and civilian and their families, so the pool gets quite large and is part of our mandate.

The Chair: How is your mandate described to make sure that you're not dealing with something that Veterans Affairs will be dealing with?

Mr. Walbourne: Therein lies another rub. There are serving Canadian Armed Forces members who are clients of Veterans Affairs and drawing some benefit from Veterans Affairs today. If we look clearly at the mandates of the two offices, that client group would fall under the Veterans Ombudsman's office because

que les services et prestations dont il aura besoin pour vivre le mieux possible. Je pense qu'Anciens Combattants détermine très bien, en consultation avec son client, le niveau d'invalidité et les besoins qu'il aura.

Je pense que si nous arrivons à bien établir les limites, le dialogue devient très différent. Au lieu d'attendre 16 semaines avant d'avoir la décision, on peut faire les choses autrement. Ces 16 semaines peuvent être mises à profit de façon à ce que, en partant, le membre sache la somme qui lui sera versée et à quel moment il pourra la déposer à la banque, et puisse ainsi envisager son avenir. Actuellement, il faut attendre que s'écoule cette période de 16 semaines pour s'occuper de tout cela.

Vous avez pris l'exemple de perte de la vue, mais prenons celui d'une blessure de stress opérationnel. Le membre qui en souffre attend qu'une décision soit prise sur son avenir. Et les appels que je reçois ne concernent pas toujours de graves problèmes. Untel ne sait pas comment il va payer l'hypothèque le mois prochain; un autre voulait envoyer ses trois enfants à l'université et son projet est à l'eau. Voilà le genre de problèmes que l'on me rapporte. Ce sont des histoires très personnelles, empreintes d'émotions. Je pense que nous avons aujourd'hui la possibilité de refondre complètement le modèle de prestation des services afin qu'il fonctionne.

La sénatrice Wallin : Merci beaucoup, tout est clair maintenant.

Le président : Nous comprenons le rôle difficile que vous jouez et les recommandations que vous faites.

Vous avez parlé dans votre exposé, monsieur Walbourne, des gens qui ne font plus partie du personnel militaire et qui pourtant sont vos clients. Pouvez-vous expliquer pourquoi? Je croyais que vous étiez l'ombudsman du personnel militaire.

M. Walbourne : Je suis l'ombudsman de tous les militaires actifs, de tous les anciens militaires et de leur famille. Nous sommes probablement le seul recours que peut avoir un ancien militaire qui veut obtenir son dossier ou un quelconque service du ministère de la Défense nationale. Nous sommes le seul recours pour les familles désireuses d'obtenir quelque information que ce soit du ministère.

Notre bassin de clients est très grand. Aux termes de notre mandat, il est composé du personnel actif, tant militaire que civil, et des anciens militaires et civils et leur famille.

Le président : Comment votre mandat est-il défini pour faire en sorte que vous ne vous occupiez pas de quelque chose dont se chargera Anciens Combattants?

M. Walbourne : Voilà un autre point où le bât blesse. Il y a des membres actifs des Forces armées canadiennes qui sont clients d'Anciens Combattants et en retirent certains avantages. Si vous examinez attentivement le mandat des deux services, vous verrez qu'un groupe de clients relèverait du bureau de l'ombudsman des

if there are any inquiries about the benefits you're receiving from Veterans Affairs, as a client you'd go through the Veterans Ombudsman's office. But also, as a serving member he has access, should there be something, through his chain of command or working environment or whatever that is, to come to our office. So we can see how the lines get a little blurred and muddled.

The Chair: This hypothetical Armed Forces personnel of Senator Wallin's, that person is determined to have had an injury as a result of a service activity while on service, he or she is going to receive a lifetime pension for that injury, not able to see any longer, whatever we can do to help make that person's life as comfortable as possible with that traumatic injury, is that person's compensation primarily from the Armed Forces through SISIP? SISIP is an acronym for an insurance program for serving personnel.

Would the pension be as a result of coming through the Armed Forces, DND, or a pension would be through Veterans Affairs or both?

Mr. Walbourne: I hate to do this again, but it depends. SISIP is the first payer, but we're going to run quickly into some issues with SISIP because, as you're well aware, you're looking at the earnings-loss benefit moving it now to 90 per cent, and SISIP is at 75 per cent. We will have to consider a balancing of those programs.

SISIP, as the first payer, probably has the first run at this, but there are nuances inside of SISIP. They have a vocational rehabilitation program but it's only up to \$20,000. Veterans Affairs Canada has one that's up to \$78,000, and the CAF have another one. There is a labyrinth. Where does this person go and how do they get there?

SISIP comes with other issues. Any other money earned is deducted from your SISIP piece. It's not the same with the earnings-loss benefit. Under SISIP you can do no job or earn any money or it will be clawed back. Under the New Veterans Charter you have to have the capacity to earn at least 66 2/3 per cent. It just keeps getting more complicated the further you go into this, but SISIP is called the first payer.

The Chair: The injured Armed Forces personnel person has to go into all of this and has to have somebody go with him and take him through this. I guess it's good that we deal with you on this and hear what you have to say so we can put this out to the public and get an understanding as to the complexity.

You talked about a sheer lack of awareness of the programs and the complexity of the eligibility criteria in your comments, and you said perhaps we can come back to this issue during your

Anciens Combattants. En effet, si vous avez à faire une demande de renseignements sur des prestations versées par Anciens Combattants, vous vous adresseriez à son ombudsman. Mais à titre de membre actif, vous pourriez, par l'entremise de votre chaîne de commandement ou de votre unité, vous adresser à notre bureau. On peut donc voir que les limites sont un peu floues.

Le président : À propos de l'hypothétique membre des forces armées dont parlait la sénatrice Wallin, on aura déterminé qu'il a été blessé en service. Ayant perdu la vue, il recevra une rente viagère et l'on fera tout pour rendre sa vie la plus confortable possible. Est-ce que cette rente lui sera versée principalement par le RARM, qui est l'acronyme de Régime d'assurance-revenu militaire?

Est-ce que la rente découlerait d'une décision des forces armées, du ministère de la Défense nationale ou serait-elle versée par Anciens Combattants ou les deux?

M. Walbourne : Encore une fois, je répugne à vous répondre que cela dépend. Le Régime d'assurance-revenu militaire est le premier payeur, mais nous nous heurterons très rapidement à des problèmes avec ce régime, car, comme vous le savez, l'allocation pour perte de revenus passe maintenant à 90 p. 100 du salaire alors qu'en vertu du régime, elle est à 75 p. 100. Il va donc falloir songer à rééquilibrer ces programmes.

À titre de premier payeur, le Régime d'assurance-revenu militaire est concerné au premier chef, mais il comporte des variantes. Il y a un programme de réadaptation professionnelle dans le cadre duquel on verse un montant maximal de 20 000 \$. Anciens Combattants Canada en a un également pour lequel l'indemnité maximale est de 78 000 \$. Les Forces armées canadiennes en ont un autre. C'est un labyrinthe. Vers quel programme le membre est-il dirigé et de quelle façon?

Le Régime d'assurance-revenu militaire présente d'autres problèmes. Tout autre salaire gagné est déduit de la rente. Mais il n'est pas déduit sous le régime de l'allocation pour perte de revenus. En vertu du Régime d'assurance-revenu militaire, vous ne pouvez ni travailler ni gagner de l'argent, sous peine de voir ce nouveau salaire réduit de la rente. En vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants, vous pouvez gagner au moins 66 2/3 p. 100 en plus. Plus on avance, plus les choses se compliquent, mais le Régime d'assurance-revenu militaire est le premier payeur.

Le président : Le membre blessé des forces armées doit donc traverser toutes ces étapes et se faire accompagner dans ses démarches. Je suppose que c'est une bonne chose d'avoir affaire à vous dans ce dossier. Nous pouvons entendre ce que vous avez à dire et le rendre public, pour mieux comprendre la complexité du processus.

Vous avez parlé du manque flagrant de sensibilisation à ces programmes et de la complexité des critères d'admissibilité, et qu'on y reviendrait pendant la période de questions. Un certain

questions. We have had a number of questions that have touched on this. Do you have anything you wish to add that we haven't been clever enough to ask you about?

Mr. Walbourne: The only thing I'd like to add is we're talking about this in a very short period of time and it's a slice of what I'm trying to share with you, but the problem is much larger than that. The complexity is quite severe at times; it really is quite severe and it's of our own doing. It's layer of bureaucracy on top of layer of bureaucracy. That's my concern.

Of all the complaints that come to my office, 50 per cent are about end of career. This year our complaints are up 25 per cent over last year. I consider this a little bit like the canary in the coal mine. Where it's starting to happen to us is a ramping up across the board.

Those are our areas of concern. We spend a lot of our time, effort and manpower explaining to people how programs work and how services are delivered. I am glad we have the ability to do that and can help as many members as we can who contact us, and we try to push education out.

The complexity can't be underestimated. It really can't.

The Chair: I think you've explained things very well. Honourable senators, is there any follow-up on any of those points? I see none.

Ms. Hynes, I didn't give you a chance to add anything, but I assume you adopt the points that have been made? Excellent. Thank you for being here to back up the ombudsman and the work that you and your office are doing.

Thank you very much. I am sure we will be talking again.

(The committee adjourned.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2016

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 12 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016, and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

The Chair: I call to order this meeting of the Subcommittee on Veterans Affairs.

Senators will know that the purpose and objective for our meeting today is to study a portion of Bill C-15. It is what we sometimes refer to colloquially as a budget implementation bill.

nombre de questions portait sur ces problèmes. Souhaitez-vous ajouter quoi que ce soit que nous n'avons pas été assez futés pour vous demander?

M. Walbourne : La seule chose que j'ajouterais est que nous avons très peu de temps pour en parler et que je n'ai pu aborder qu'une petite partie d'un problème qui est beaucoup plus vaste. Quelquefois, les choses sont très complexes, vraiment complexes, et c'est de notre faute. C'est un niveau de bureaucratie après l'autre. Voilà ce qui m'inquiète.

Cinquante pour cent de plaintes qui parviennent à mon bureau concernent la fin de carrière. Elles ont augmenté de 25 p. 100. Cela me fait penser au canari dans la mine. Quand le phénomène survient chez nous, il se répand ensuite partout.

Voilà les choses qui nous inquiètent. Nous consacrons beaucoup de temps, d'efforts et de ressources humaines pour expliquer aux gens comment les programmes fonctionnent et de quelle façon les services sont offerts. Je suis heureux que nous puissions le faire et aider le plus de membres possible qui s'adressent à nos services, et nous essayons de renforcer la sensibilisation.

On ne peut sous-estimer la complexité du problème, vraiment pas.

Le président : Je crois que vous avez très bien expliqué les choses. Avez-vous d'autres questions sur les thèmes que nous avons abordés, chers collègues? Je vois qu'il n'y en a pas.

Madame Hynes, je ne vous ai pas donné l'occasion d'intervenir, mais je suppose que vous endossez tous les points de vue qui ont été exprimés, n'est-ce pas? Excellent. Merci d'être venue appuyer l'ombudsman et le travail qu'accomplit votre service.

Merci beaucoup. Je suis sûr que nous nous reverrons.

(Le comité s'ajourne.)

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2016

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 12 heures, pour examiner la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

Le président : La séance est ouverte. Bienvenue à cette réunion du Sous-comité des anciens combattants.

Les sénateurs savent que le but et l'objectif de la réunion d'aujourd'hui est d'étudier une partie du projet de loi C-15, ce que nous appelons parfois communément un projet de loi d'exécution du budget.

In that bill, there is a portion that has been referred to this subcommittee, and that would be Division 2 of Part 4. There are certain changes to legislation pertaining to veterans.

We're doing this as a pre-study, which means that the bill has not been referred to us, and we do not have the benefit of knowing what the House of Commons is thinking. In the normal course, we would receive a bill after the House of Commons has made any amendments and has had their deliberations. They would send it to us after, and we would go through it with the benefit of their work but looking at it from a different perspective — a Senate perspective — which means we look at it from how it impacts our regions, minorities and the like.

So in this case, we are pre-studying Division 2 of Part 4. We are very pleased to welcome from Veterans Affairs Canada's Policy and Research Division, Director General Faith McIntyre. She normally, I understand, works out of Charlottetown, which is where the headquarters for Veterans Affairs is.

Ms. McIntyre, you have some introductory remarks, which I'll ask you to present. Then, before we go into a discussion, we would like to have a rolling discussion to do a sort of clause-by-clause analysis of the changes that are there, so that we can understand the purpose and what the government is hoping to achieve with these amendments. Is that satisfactory?

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Veterans Affairs Canada: Understood, sir. Thank you very much.

Good afternoon, Mr. Chair, senators, distinguished guests, and ladies and gentlemen. Thank you very much for the kind introduction. I am honoured to be here today to speak regarding the budget implementation act and the section pertaining particularly to veterans, their families and survivors.

I would like to take a few moments, if you don't mind, and go through the remarks, because I think it will help situate you. I certainly would not be the first one to state that our programs and benefits are complex, and I think it's important that we situate the context under which these changes are being made.

[Translation]

I would like to thank the committee for the opportunity to appear before you today. Providing support to members of the Canadian Armed Forces, veterans and their families remains our first priority. I hope that the information you receive today will be helpful to your study.

[English]

As you are no doubt aware, the government is committed to improve benefits and services provided to Canadian Armed Forces members, veterans and their families through various

Une partie du projet de loi a été soumise à notre Sous-comité, à savoir la section 2 de la partie 4. Certaines modifications apportées à la loi se rapportent aux anciens combattants.

Il s'agit d'une étude préalable, ce qui signifie que le projet de loi ne nous a pas été renvoyé, et que nous n'avons pas la chance de connaître l'avis de la Chambre des communes. D'ordinaire, nous recevons le projet de loi après les modifications et les délibérations de la Chambre. Il nous serait ensuite envoyé, et nous l'examinerions en nous appuyant sur les travaux de la Chambre, mais avec une perspective différente — celle du Sénat —, en nous attardant à son incidence sur les régions, les minorités et ce genre de choses.

Mais cette fois-ci, nous effectuons une étude préalable de la section 2 de la partie 4. Nous sommes heureux d'accueillir Faith McIntyre, directrice générale de la Division de la politique et de la recherche au sein d'Anciens Combattants Canada, ou ACC. Je crois savoir qu'elle travaille habituellement à l'administration centrale d'ACC située à Charlottetown.

Madame McIntyre, je vais vous demander de prononcer votre déclaration liminaire. Avant d'ouvrir la discussion, nous aimerions faire une sorte d'analyse article par article des changements pour que nous puissions en comprendre l'objectif et savoir ce que le gouvernement souhaite réaliser à l'aide de ces modifications. Est-ce d'accord?

Faith McIntyre, directrice générale, Division de la politique et de la recherche, Anciens Combattants Canada : Bien compris, monsieur. Merci beaucoup.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les sénateurs et distingués invités, bonjour. Je vous remercie infiniment de cette aimable présentation. Je suis ravie d'être ici aujourd'hui afin de parler du projet de loi d'exécution du budget et du passage qui se rapporte plus particulièrement aux anciens combattants, à leur famille et aux survivants.

Si vous le voulez bien, j'aimerais prendre quelques instants pour présenter mon exposé, car je pense qu'il vous aidera à comprendre le contexte. Je ne suis certainement pas la première à affirmer que nos programmes et nos prestations sont complexes, et je pense qu'il est important de comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent ces modifications.

[Français]

Je tiens à vous remercier de m'avoir donné l'occasion de comparaître devant vous aujourd'hui. Le soutien aux membres des Forces armées canadiennes, aux vétérans et à leurs familles reste notre souci premier. J'espère donc que l'information que vous recevrez aujourd'hui vous aidera dans vos délibérations.

[Traduction]

Comme vous le savez sans doute, le gouvernement est déterminé à améliorer les prestations et les services à l'intention des membres des Forces armées canadiennes, des anciens

mandate commitments provided to the Minister of Veterans Affairs, who is also the Associate Minister of National Defence.

These enhancements that will be achieved through Division 2 of Part 4 of Bill C-15 will deliver on several of those mandate commitments. In general terms, the proposed amendments will address concerns raised by Canadian Armed Forces members, veterans, their families, stakeholders and the Veterans Ombudsman that seriously disabled veterans are not assured financial security from the suite of programs currently available under the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act, also known as the New Veterans Charter.

This bill is intended to provide improved financial security for veterans, and in particular, seriously disabled veterans. As a result of these enhancements, Canadian Armed Forces members and veterans with service-related disabilities will see an increase in the benefits they receive, and those who incur a severe and permanent service related disability will benefit most from these changes.

[*Translation*]

Now, if I may, I'd like to describe those changes in more detail.

First of all, the proposed amendments would make changes to the permanent impairment allowance, a monthly benefit payable to Canadian Armed Forces veterans whose job prospects or career advancement opportunities have been limited as a result of a severe and permanent impairment caused by a service-related illness or injury. This allowance is a taxable financial benefit payable for life. The bill would change the terminology in order to better reflect the program intent. The permanent impairment allowance would therefore become the career impact allowance.

[*English*]

As well, the term "totally and permanently incapacitated" will be changed to "diminished earning capacity," a term used when a veteran is incapacitated by a permanent, physical or mental health problem that prevents the veteran from performing any occupation that would be considered suitable, gainful employment inside or outside the military.

Through regulatory amendment and operational policy changes, Veterans Affairs will then introduce a functional capacity assessment which, on an individual basis, will consider the impact of service-related impairment on remaining career advancement opportunities.

combattants et de leur famille au moyen de divers engagements pris dans le mandat qui a été confié au ministre des Anciens Combattants, qui est également le ministre associé de la Défense nationale.

Les améliorations qui seront apportées grâce à la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15 permettront d'honorer plusieurs de ces engagements. De façon générale, les modifications proposées répondront à des préoccupations soulevées par les membres des Forces armées canadiennes, les anciens combattants, leur famille, les parties intéressées et l'ombudsman des anciens combattants. En fait, la sécurité financière des anciens combattants gravement invalides n'est pas garantie avec les programmes actuellement offerts conformément à la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, également connue sous le nom de Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le projet de loi vise à améliorer la sécurité financière des anciens combattants, et plus particulièrement de ceux qui sont atteints d'une déficience grave. Grâce à ces améliorations, les membres des Forces armées canadiennes et les anciens combattants ayant une invalidité liée au service profiteront d'une augmentation de leurs prestations. Les personnes qui bénéficieront le plus de ces modifications sont celles qui sont atteintes d'une déficience grave et permanente liée au service.

[*Français*]

Permettez-moi de vous décrire ces changements de façon plus approfondie.

Tout d'abord, les modifications proposées entraîneront des changements à l'allocation pour déficience permanente. Cette allocation mensuelle est versée aux vétérans des Forces armées canadiennes qui sont atteints d'une déficience permanente et grave causée par une blessure ou une maladie attribuable au service et qui a une incidence sur leurs perspectives d'emploi et sur l'avancement de leur carrière. Cette allocation est considérée comme un avantage économique imposable et est payable à vie. Le projet de loi propose un changement de terminologie pour mieux refléter l'objectif du programme. Ainsi, l'allocation pour déficience permanente deviendra l'allocation pour incidence sur la carrière.

[*Traduction*]

Aussi, l'expression « incapacité totale et permanente » sera remplacée par « diminution de la capacité de gain », une formulation qui s'entend de l'incapacité d'un ancien combattant d'accomplir tout travail considéré comme un emploi rémunérateur et convenable, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'armée, en raison d'un problème de santé physique ou mentale permanent.

Au moyen d'une modification réglementaire et de changements aux stratégies opérationnelles, ACC introduira une évaluation de la capacité fonctionnelle, qui permettra d'examiner au cas par cas l'incidence de l'invalidité liée au service sur les autres possibilités d'avancement professionnel.

In doing so, it will consider the veteran's diminished earning capacity as well as their years left to serve. These changes to the Permanent Impairment Allowance will be implemented on April 1, 2017, and by approximately 2020, 2,700 veterans will be eligible for this increased benefit. So that is one area where amendments are being proposed under this act.

The second area is that relating to the earnings loss benefit. The earnings loss benefit is also a taxable, monthly benefit that ensures a veteran's total income is at least 75 per cent of his or her gross pre-release military salary.

This proposed amendment will actually increase the earnings loss benefit from the current 75 per cent to 90 per cent of a veteran's monthly military salary as of October 1, 2016.

Changes will also be done in regulations that will see the minimum monthly military salary for the earnings loss benefit be that of a senior private in the Canadian Armed Forces as well as remove the 2 per cent indexation cap. The minimum monthly salary is currently at that of a basic corporal. By 2021, approximately 15,000 veterans and survivors are expected to be eligible for this increased benefit.

The next area, an award proposing modifications under the implementation act, relates to the disability award. The proposed amendments will increase the maximum lump sum of the disability award from approximately \$310,000 to \$360,000.

The disability award provides injured Canadian Armed Forces members or veterans with a tax-free award for an injury or illness resulting from military service. The amount depends on the degree to which a veteran's disability is related to his or her service and on the extent of the actual disability. The amendments will also make consequential changes to both the death benefit and the detention benefit, as the latter are calculated on the same schedule as the disability award.

As a result of this particular amendment, a top-up payment will be issued to individuals who received a disability award, a death benefit or a detention benefit payment between April 1, 2006, which is the coming into force date of the New Veterans Charter and the coming into force date of these changes.

Upon implementation on April 1, 2017, 70,000 Canadian Armed Forces members, veterans and survivors are expected to benefit from a retrospective adjustment.

Ce faisant, le ministère tiendra compte de la diminution de la capacité de gain de l'ancien combattant de même que des années de services qu'il lui reste. Les modifications apportées à l'allocation pour déficience permanente prendront effet le 1^{er} avril 2017, et d'ici 2020 environ, 2 700 anciens combattants seront admissibles à cette prestation accrue. Voilà donc un des volets sur lesquels portent les modifications proposées dans le projet de loi.

Le deuxième élément visé concerne l'allocation pour perte de revenus. Il s'agit aussi d'une prestation mensuelle imposable garantissant que le revenu total d'un ancien combattant soit d'au moins 75 p. 100 de sa solde mensuelle brute avant libération.

Cette modification proposée permettra en fait de rehausser l'allocation pour perte de revenus qui, à compter du 1^{er} octobre 2016, passera du niveau actuel de 75 p. 100 à 90 p. 100 de la solde mensuelle de l'ancien combattant.

Des changements seront également apportés à la réglementation, de sorte que la solde mensuelle minimale employée pour le calcul de l'allocation pour perte de revenus sera celle d'un soldat supérieur des Forces armées canadiennes. De plus, la limite de 2 p. 100 d'indexation sera abolie. Le salaire mensuel minimal actuellement employé est celui d'un caporal de niveau de base. D'ici 2021, quelque 15 000 anciens combattants et survivants devraient être admissibles à cette prestation accrue.

Le prochain élément porte sur l'indemnité d'invalidité, qui fait l'objet de modifications proposées dans le projet de loi d'exécution du budget. Les changements permettront d'accroître le maximum de l'indemnité d'invalidité forfaitaire, qui passera d'environ 310 000 à 360 000 \$.

L'indemnité d'invalidité offre aux membres blessés des Forces armées canadiennes ou aux anciens combattants un montant forfaitaire non imposable pour toute blessure ou maladie liée au service militaire. La somme dépend du degré auquel l'invalidité de l'ancien combattant est liée à son service, de même que de la gravité de l'invalidité elle-même. Les changements comprendront aussi des modifications corrélatives à l'indemnité de décès et à l'indemnité de captivité, qui sont calculées à la même annexe que l'indemnité d'invalidité.

Grâce à cette modification particulière, un paiement complémentaire sera versé aux personnes qui ont reçu une indemnité d'invalidité, une indemnité de décès ou une indemnité de captivité entre le 1^{er} avril 2006, date d'entrée en vigueur de la Nouvelle Charte des anciens combattants, et la date d'entrée en vigueur de ces modifications.

Au moment de la mise en œuvre le 1^{er} avril 2017, quelque 70 000 membres des Forces armées canadiennes, anciens combattants et survivants devraient bénéficier d'un ajustement rétroactif.

[Translation]

On the whole, these amendments follow through on the government's plan to invest in the financial security and independence of veterans and their families as they make the transition to civilian life. The government expects that \$1.6 billion over five years would start flowing to veterans and their families in the form of higher direct payments. This amounts to an accrual-based figure of \$5.6 billion over six years, starting in 2015-16.

Thank you for the opportunity to make an opening statement. I would now be happy to answer any questions you have.

[English]

The Chair: Thank you very much. As part of your presentation, I had hoped that we could then go to division 2, and you could explain — looking at what we're going to have to vote on — what we're changing and that would flow from what you have just said.

Senator White, is your comment in relation to something that we should clarify at this stage?

Senator White: We can wait, thank you, Mr. Chair.

The Chair: I have you on the list.

Senator Lang: I want to get it clear in my mind what exactly is the full financial amount that the government is committing per year over the next five years?

Ms. McIntyre: It is \$1.6 billion.

Senator White: Billion with a "b"?

Ms. McIntyre: That's over the first five years.

Senator White: That's an increase from the budget that was allocated already? You're stating it's a \$1.5 billion increase?

Ms. McIntyre: That I will have to verify.

Senator Lang: Mr. Chairman, I don't know if the witness has this. I want to get a sense of where we're at and where we're going.

The Chair: These kinds of questions will flow better after she finishes her presentation. Then we'll have a full understanding of what Ms. McIntyre feels we should know about.

So go ahead and do your clause-by-clause element, which I look upon as the second half of your presentation.

Ms. McIntyre: Certainly. Thank you very much, Mr. Chair.

I have a document that I do believe was shared with you for the clause-by-clause part. Is that the document you wish that I go through?

[Français]

Dans l'ensemble, ces modifications concrétisent l'intention du gouvernement d'investir en faveur de la sécurité financière et de l'indépendance des vétérans et de leurs familles, alors qu'ils effectuent leur transition à la vie civile. Il est prévu qu'un montant de 1,6 milliard de dollars sur cinq ans sera versé directement aux anciens combattants et à leurs familles sous la forme de paiements directs plus élevés. Ce montant équivaut à 5,6 milliards de dollars sur une période de six ans à compter de l'exercice 2015-2016, selon la comptabilité d'exercice.

Je vous remercie du temps que vous m'avez accordé pour vous présenter ces remarques introductives, et je suis maintenant prête à répondre à vos questions.

[Traduction]

Le président : Merci beaucoup. Dans votre présentation, j'espérais que nous abordions ensuite la section 2, et que vous expliquiez — d'après ce sur quoi nous allons devoir nous prononcer — les changements apportés et l'incidence de ce que vous venez de dire.

Sénateur White, votre remarque porte-t-elle sur une chose que nous devrions préciser à ce stade-ci?

Le sénateur White : Je peux attendre. Je vous remercie, monsieur le président.

Le président : Vous êtes sur la liste.

Le sénateur Lang : J'aimerais connaître exactement le montant total que le gouvernement s'engage à verser annuellement au cours des cinq prochaines années.

Mme McIntyre : 1,6 milliard de dollars.

Le sénateur Lang : Vous avez bien dit milliard?

Mme McIntyre : Pour les cinq premières années.

Le sénateur Lang : C'est une augmentation par rapport au budget déjà alloué, n'est-ce pas? Vous dites que l'augmentation est de 1,5 milliard de dollars?

Mme McIntyre : Je vais devoir vérifier.

Le sénateur Lang : Monsieur le président, j'ignore si notre témoin a l'information. Je veux avoir une idée d'où nous en sommes et d'où nous allons.

Le président : Il vaudrait mieux poser ce genre de questions lorsque madame aura terminé sa présentation. Nous comprendrons alors pleinement ce que Mme McIntyre croit que nous devrions savoir.

Vous pouvez donc commencer votre analyse article par article, que je considère être la deuxième moitié de votre exposé.

Mme McIntyre : Certainement. Merci beaucoup, monsieur le président.

J'ai un document sur l'analyse article par article, et je crois qu'il vous a été distribué. Est-ce bien le document que vous me demandez de passer en revue?

The Chair: It's Bill C-15. You've listed on the front page of this document, "An Overview." Is this the one we're looking at?

Ms. McIntyre: It says at the top right, "Clause By Clause."

The Chair: "Clause By Clause." Okay. There we go. It shows clause 80, 81, et cetera?

Ms. McIntyre: Yes. I have them numbered differently, but I will pull out —

The Chair: What I would like you to do is go to Bill C-15, Division 2, Part 4. Part 4 is other matters. Division 2. Start at clause 80 and just tell us what clause 80 is doing, and then go to clause 81, clause 82. You can go through this rather quickly, but it will tell us what you're trying to achieve with this legislation.

Ms. McIntyre: Understood.

The Chair: Thank you.

Ms. McIntyre: In clause 80, we are changing the terminology of "totally and permanently incapacitated" to "diminished earning capacity." It better reflects the program intent.

The Chair: Any questions on that particular section before we go on? Senator Lang.

Senator Lang: With the change of the definition, that then will bring more individuals into the program. Is that correct from the point of view of assessment?

Ms. McIntyre: Thank you for the question. In terms of this change, this is a pure change in terminology, so "diminished earning capacity" is exactly what the intent of the assessment is when we determine if an individual is going to receive a permanent impairment allowance. So in this case it's just a straight adjustment to the language, to the terminology.

Senator Lang: So this doesn't bring an expansion within the program or anything other than the description of what exactly —

Ms. McIntyre: Not with this particular clause, sir. However the changes to the permanent impairment allowance, as a whole, will increase the benefit amount within that program.

The Chair: Has there been any court decision, or for what reason is this terminology change being brought about?

Ms. McIntyre: So the term "totally and permanently incapacitated," certainly in the words themselves, leads one to believe that the individual, in this case, the veteran, would not be able to work at all, that they are totally disabled and incapable of earning any income. The intent of this program is actually to

Le président : C'est celui qui porte sur le projet de loi C-15. On peut lire « Aperçu » sur la première page. Est-ce bien celui dont vous parlez?

Mme McIntyre : Il est inscrit « article par article » dans le coin supérieur droit.

Le président : « Article par article ». Très bien, j'ai trouvé. Est-ce le document qui porte sur les articles 80, 81, et ainsi de suite?

Mme McIntyre : Oui. Ma version est numérotée différemment, mais je vais...

Le président : Ce que je voudrais, c'est que vous alliez à la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15. La partie 4 porte sur d'autres questions. Nous sommes à la section 2. Veuillez commencer par l'article 80 et nous dire simplement ce qu'il fait, puis poursuivez avec l'article 81, puis l'article 82. Vous pouvez parcourir le document assez rapidement, mais l'exercice nous permettra de comprendre ce que vous essayez de faire avec ce projet de loi.

Mme McIntyre : J'ai bien compris.

Le président : Merci.

Mme McIntyre : À l'article 80, nous remplaçons l'appellation « incapacité totale et permanente » par « diminution de la capacité de gain », parce que celle-ci reflète mieux l'intention du programme.

Le président : Y a-t-il des questions sur cet article avant que nous poursuivions? Sénateur Lang.

Le sénateur Lang : Le changement apporté à la définition permettra donc à plus de gens de participer au programme, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : Je vous remercie de votre question. Dans ce cas-ci, il s'agit purement d'un changement terminologique. Ainsi, l'expression « diminution de la capacité de gain » reflète exactement le but de l'évaluation au moment de déterminer si une personne bénéficiera d'une allocation pour déficience permanente. Il s'agit donc dans ce cas-ci d'un simple ajustement du libellé et de la terminologie.

Le sénateur Lang : Par conséquent, la modification ne change nullement la portée du programme, ou n'apporte rien d'autre que la description exacte...

Mme McIntyre : Non, pas dans le cas de cette disposition en particulier, monsieur. Toutefois, l'ensemble des changements apportés à l'allocation pour déficience permanente augmentera le montant des prestations versées dans le cadre du programme.

Le président : Y a-t-il eu une décision judiciaire à cet effet? Sinon, qu'est-ce qui justifie ce changement terminologique?

Mme McIntyre : En fait, l'expression « incapacité totale et permanente » porte à croire que la personne, en l'occurrence l'ancien combattant, n'est pas du tout en mesure de travailler, qu'elle est atteinte d'une invalidité totale, et qu'elle est incapable de gagner un revenu. À vrai dire, le programme doit tenir compte

reflect the fact that they have a diminished earning capacity because of their service-related injury, that they are not capable of earning what they could have earned prior to their disability.

The Chair: But this is just a policy decision to change the terminology?

Ms. McIntyre: Correct.

The Chair: To better, as you say, reflect the intent of the legislation.

Ms. McIntyre: Correct, sir.

The Chair: No other questions on that? Okay, can you move to the next one then?

Ms. McIntyre: Yes, so, in clause 81, it is the same wording, so, again, the reference to “diminished earning capacity.” Once again, it’s simplified language to better reflect the intent of the program.

The Chair: Not based on any court decision, just your experience in dealing with veterans, perhaps.

Ms. McIntyre: Correct. I think, if I might add, as well, the perception. “Totally and permanently incapacitated” would generate and does generate a certain reflection of self, which is not an accurate reflection of an individual. They are still certainly capable of earning an income.

The Chair: Okay. Thank you. No questions from honourable senators. Go ahead. I have clause 82.

Ms. McIntyre: Yes, clause 82. That is the reference to the adjustment for the earnings loss benefit, and the earnings loss benefit is currently payable at 75 per cent. So this will modify the formula that is used to calculate that benefit, and it will be increased to 90 per cent. So the change will increase the amount of the earnings loss payment to veterans.

Senator Lang: It’s more of a pragmatic question. An individual who has been incapacitated is on the program, but he or she is capable of doing certain things, maybe a far cry from the career that they had before. If that individual takes a position, and goes, for example, to work in Walmart or something like that, which helps put in the time in the day and brings in added income, does this amount of money decrease if they are able to earn money elsewhere?

Ms. McIntyre: Thank you for the question, sir. So the earnings loss benefit is payable to eligible veterans who are participating in a vocational rehabilitation program. So through the duration of that program, they could be participating in education or another type of career development or learning to assist them to achieve an ultimate outcome. They are managed very closely by a case manager. They are paid that earnings loss benefit. Should they be

du fait que la capacité de gain de ces personnes est diminuée par la blessure liée au service, et qu’elles ne sont pas en mesure de gagner le salaire qu’elles auraient pu toucher avant leur invalidité.

Le président : Cependant, il s’agit tout simplement d’une décision sur le plan politique en vue de changer la terminologie, n’est-ce pas?

Mme McIntyre : C’est exact.

Le président : L’objectif est de mieux traduire l’intention de la loi, comme vous l’avez dit.

Mme McIntyre : C’est exact, monsieur.

Le président : Y a-t-il d’autres questions à ce sujet? D’accord. Pouvez-vous passer au prochain article?

Mme McIntyre : Oui. À l’article 81, c’est le même libellé, à savoir la mention « une diminution de sa capacité de gain ». Je répète encore une fois que l’objectif est de simplifier le libellé pour mieux traduire l’intention du programme.

Le président : Je présume que cela ne se fonde pas sur une décision de la cour, mais bien seulement sur votre expérience relativement à la prestation de services aux vétérans.

Mme McIntyre : C’est exact. Si vous me le permettez, c’est aussi une question de perception. L’expression « incapacité totale et permanente » porte un jugement sur les personnes, qui ne reflète pas avec justesse la réalité. Ces personnes sont encore tout à fait capables de gagner un revenu.

Le président : D’accord. Merci. Comme les sénateurs n’ont pas de questions à ce sujet, vous pouvez passer à l’article 82.

Mme McIntyre : Oui. L’article 82 concerne la modification relative à l’allocation pour perte de revenus, et cette allocation représente actuellement 75 p. 100 du revenu. Cet article modifiera la formule utilisée pour calculer cette allocation, et le pourcentage sera maintenant de 90 p. 100. Bref, ce changement augmentera le montant de l’allocation pour perte de revenus versée aux vétérans.

Le sénateur Lang : J’ai une question de nature un peu plus pragmatique. Une personne qui a une incapacité est prise en charge par le programme, mais elle est capable de faire certaines choses, même si c’est à des années-lumière de la carrière qu’elle avait auparavant. Si cette personne accepte de travailler par exemple chez Walmart pour occuper son temps et avoir un revenu additionnel, le montant de l’allocation diminue-t-il si elle peut gagner de l’argent ailleurs?

Mme McIntyre : Merci de votre question, monsieur. L’allocation pour perte de revenus est versée aux vétérans admissibles qui participent à un programme de réadaptation professionnelle. Donc, dans le cadre du programme, ils peuvent faire des études ou du perfectionnement professionnel ou suivre une formation en vue d’arriver à un résultat final. Un gestionnaire de cas les suit de très près, et l’allocation pour perte de revenus

working, which certainly they might be working part-time elsewhere, depending upon the amount that they are earning, there may be an offset to the earnings loss benefit to reflect those employment earnings that they would be receiving.

In successful outcomes, the individual will complete their vocational rehabilitation plan and go on to work and would not need further supports. There are other benefits, certainly, that they would be entitled to, but specific to the earnings loss benefit. However, if an individual is unable to work post-completion of their vocational rehabilitation program, then there are extended earnings loss benefits, which, again, would be at the 90 per cent, as we are proposing in this act. Those are payable until age 65.

The Chair: With or without being in any sort of a rehab program?

Ms. McIntyre: Correct. The extended earnings loss benefit would be post-rehabilitation, in a situation where they are not successfully able to be employed.

The Chair: Suffering from a mental difficulty would be an example?

Ms. McIntyre: As an example, yes, sir.

The Chair: Any other questions on this one? You did mention, I think, that corporal is the base salary. It was a private; now it's a corporal?

Senator White: Senior private, was it?

Ms. McIntyre: Yes, that change will be made in regulation. Again, 75 per cent is the current amount, and —

The Chair: Seventy-five per cent of —

Ms. McIntyre: For earnings loss benefit, it is the current amount. Currently, the minimum monthly amount is that of a basic corporal salary. So when we increase it to 90 per cent, of course, we need to look at the minimum to adjust it accordingly as well. So the minimum amount would actually be that of a senior private.

The Chair: You are dropping down the minimum?

Ms. McIntyre: Correct, but increasing the benefit payable.

The Chair: Increasing to 90 per cent of that?

Ms. McIntyre: Correct.

leur est versée. Si les vétérans travaillent en même temps — c'est probable qu'ils aient un emploi à temps partiel ailleurs —, leur allocation pour perte de revenus pourrait être réduite, selon le montant qu'ils gagnent, pour tenir compte de leurs revenus d'emploi.

Dans le cas des vétérans qui atteignent le résultat escompté, ils terminent leur programme de réadaptation professionnelle, intègrent le marché du travail et n'auront pas besoin de soutien additionnel. Ils seraient certainement admissibles à d'autres prestations, mais il est question précisément ici de l'allocation pour perte de revenus. Cependant, si une personne est incapable de travailler après avoir terminé son programme de réadaptation professionnelle, elle est admissible à l'allocation pour perte de revenus prolongée, qui représente aussi 90 p. 100 du revenu, comme nous le proposons dans le projet de loi. Les gens y sont admissibles jusqu'à 65 ans.

Le président : Cela s'applique que la personne participe ou non à un programme de réadaptation, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : C'est exact. L'allocation pour perte de revenus prolongée est versée après le programme de réadaptation aux vétérans qui ne réussissent pas à être en mesure de retourner sur le marché du travail.

Le président : Cela pourrait notamment être le cas d'une personne qui a des troubles mentaux, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : Oui. C'en est un exemple, monsieur.

Le président : Y a-t-il d'autres questions à ce sujet? Je crois vous avoir entendu dire que la solde de base est celle d'un caporal. Auparavant, vous utilisiez la solde d'un soldat; maintenant, c'est celle d'un caporal.

Le sénateur White : N'était-ce pas celle d'un soldat supérieur?

Mme McIntyre : Oui. Ce sera modifié dans le règlement. Je répète que le montant actuel représente 75 p. 100, et...

Le président : C'est 75 p. 100 de...

Mme McIntyre : Pour ce qui est de l'allocation pour perte de revenus, c'est le montant actuel. Actuellement, la prestation mensuelle minimale se fonde sur la solde d'un caporal de niveau de base. Donc, étant donné que nous ferons passer le tout à 90 p. 100, nous devons évidemment modifier en conséquence le minimum prévu. Bref, le montant minimal se fondera en fait sur la solde d'un soldat supérieur.

Le président : Le minimum est donc réduit, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : C'est exact, mais nous augmentons le montant versé.

Le président : Vous l'augmentez à 90 p. 100 de cette solde.

Mme McIntyre : C'est exact.

Senator White: So if that's right, what would be the difference? You're dropping down the minimum but increasing. So I have my head around this, what would be the net gain, as an example?

Ms. McIntyre: Very good question. Not everyone, to your point, will receive the 15 per cent difference. If they are currently receiving the minimum amount, that of a corporal, it's about \$3,500 a month. With the 90 per cent increase, certainly their benefit from Veterans Affairs would be increased, and the minimum amount of a senior private is about \$3,700 a month. So an individual who is receiving minimum to minimum would see about a 5 per cent increase in their benefit, post change.

Senator White: Okay.

The Chair: You got your head around that?

Senator White: I'll tell you this is why I didn't take accounting in university. Thank you very much.

The Chair: No other questions on that one? We will go on to the next one. Clause 84; is that the next one we're on?

Ms. McIntyre: Clause 83, which is, again, a change to the term "totally and permanently incapacitated" to "diminished earning capacity."

The Chair: Yes, okay.

Ms. McIntyre: Change four, again, is a change in order to reflect the formula for the earnings loss benefit from 75 per cent to 90 per cent increase.

The Chair: Same minimums we have talked about previously?

Ms. McIntyre: Correct, which would be reflected in regulations.

The Chair: Are these regulations generated now? Can we take a look at those?

Ms. McIntyre: The regulations will be coming forward post-budget implementation act. So they are currently being written, developed, and will go through the appropriate Treasury Board process.

The Chair: So they are not in a form that they can be circulated?

Ms. McIntyre: Correct. Eighty-five is to clarify when a disability award becomes payable. So it is an amendment to section 53 of the act, and it's a reference to a new section that had to be added with the changes made to the disability award.

The Chair: Do we see that section 53 somewhere here? The reference to section 53 is not being amended.

Le sénateur White : Si ce que vous dites est exact, quelle sera donc la différence au final? Vous réduisez le minimum, mais vous augmentez le pourcentage. J'aimerais essayer de bien saisir. Pourriez-vous m'expliquer, par exemple, ce que serait le gain net pour un vétéran?

Mme McIntyre : C'est une très bonne question. En ce qui concerne le point que vous soulevez, ce n'est pas tout le monde qui profitera d'une augmentation de 15 p. 100. Si un vétéran reçoit actuellement le montant minimal qui se fonde sur la solde d'un caporal, cela se chiffre à environ 3 500 \$ par mois. En faisant passer le pourcentage à 90 p. 100, ses prestations d'Anciens Combattants Canada augmenteraient bien entendu, et le montant minimal qui se fonde sur la solde d'un soldat supérieur est d'environ 3 700 \$ par mois. Bref, une personne qui reçoit le montant minimal verrait ses prestations augmenter d'environ 5 p. 100 à la suite de l'adoption des modifications.

Le sénateur White : D'accord.

Le président : Avez-vous réussi à bien saisir le tout?

Le sénateur White : Voilà pourquoi je n'ai pas fait d'études universitaires en comptabilité. Merci beaucoup.

Le président : Y a-t-il d'autres questions concernant l'article? Passons au prochain, soit l'article 84. Est-ce bien à cet article que nous sommes rendus?

Mme McIntyre : L'article 83 vise encore une fois à remplacer l'expression « incapacité totale et permanente » par « diminution de sa capacité de gain ».

Le président : Oui. D'accord.

Mme McIntyre : Le quatrième changement vise à modifier la formule relative à l'allocation pour perte de revenus pour refléter l'augmentation de 75 à 90 p.100.

Le président : Ce sont les mêmes minimums dont nous avons parlé précédemment qui s'appliquent, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : C'est exact, et le règlement sera modifié en conséquence.

Le président : Ces mesures sont-elles en train d'être rédigées? Pouvons-nous les examiner?

Mme McIntyre : Elles seront publiées à la suite de l'adoption du projet de loi d'exécution du budget. Nous sommes en train de les rédiger et nous suivrons le processus prévu par le Conseil du Trésor.

Le président : Si je comprends bien, elles ne peuvent pas être communiquées.

Mme McIntyre : C'est exact. L'article 85 vise à préciser quand une indemnité d'invalidité devient exigible. Cela modifie l'article 53 de la loi, et cela renvoie à un nouvel article qui a dû être ajouté en raison des modifications apportées à l'indemnité d'invalidité.

Le président : L'article 53 se trouve-t-il quelque part dans le projet de loi? L'article 53 concerné n'est pas modifié.

Ms. McIntyre: No, you would need the full act in order to see that.

The Chair: I have the full act, but that's not being amended. So you are making reference to something that is already in existence.

Ms. McIntyre: Correct. Part 2 of number 85 is where we are acknowledging another change in terminology, if you will. The permanent impairment allowance will be changed to "career impact allowance." That is to reflect the intent of program better.

So a permanent impairment allowance is awarded to an individual who because of their service-related illness or injury cannot earn what they would have earned had they continued on within their military service. It is that diminished earnings capacity we talked about earlier.

The Chair: A lost opportunity.

Ms. McIntyre: Correct. That career advancement, that potential that they would have had should they have remained in the military but due to circumstances beyond their control they had to medically release in this case.

As well, this section is adding the element to clarify that there will be an assessment. The wording will be a functional capacity assessment, which will be an individual assessment to again determine, for each individual, what their lost earnings capacity would have been, so that potential for career advancement. This will be further defined in the regulations and in operational policies, but this is where we get into the point that the permanent impairment allowance program will be adjusted for those currently in receipt of the permanent impairment allowance.

There will be an individual capacity assessment completed, and the individuals will have the opportunity, for the most part, to see an increase in benefits. There are currently three grade levels within the permanent impairment allowance. Through an individual capacity assessment, we will determine precisely where that individual could have fallen should they have continued their earnings and career advancement in the military and adjust their grade level accordingly.

Senator Lang: I'm a bit confused. With these changes, does it mean that everybody under the existing program will be reassessed?

Ms. McIntyre: Yes, it does.

Senator Lang: How many people are involved? I think you gave us the numbers, but tell us again how long will the reassessment take?

The Chair: How many veterans or military personnel?

Mme McIntyre : Non. Vous devez consulter la loi en question pour ce faire.

Le président : J'ai la loi en main, mais ce n'est pas modifié. Il s'agit donc d'un renvoi à quelque chose qui existe déjà.

Mme McIntyre : C'est exact. Au paragraphe 85(2), nous signalons un autre changement terminologique, pour le dire ainsi. L'allocation pour déficience permanente deviendra l'allocation pour incidence sur la carrière, et cela vise à mieux traduire l'intention du programme.

Une allocation pour déficience permanente est versée à un vétéran qui, en raison d'une blessure ou d'une maladie attribuable à son service, ne peut pas gagner le salaire qu'il aurait pu avoir s'il avait poursuivi son service militaire. Il s'agit de la diminution de sa capacité de gain dont il a été question plus tôt.

Le président : Les perspectives perdues.

Mme McIntyre : C'est exact. Cela porte sur l'avancement professionnel et les possibilités que le vétéran aurait eues s'il avait poursuivi sa carrière militaire sur laquelle il a dû faire une croix, parce qu'il a été libéré pour des raisons médicales en raison de circonstances indépendantes de sa volonté.

Par ailleurs, l'article ajoute un élément en vue de préciser qu'il y aura une évaluation, à savoir une évaluation de la capacité fonctionnelle. Il s'agit d'une évaluation individuelle pour déterminer la diminution de la capacité de gain du vétéran, ainsi que ses possibilités d'avancement de carrière. Le règlement et les politiques opérationnelles apporteront d'autres précisions, mais il est question ici de la modification du programme de l'allocation pour déficience permanente pour les vétérans qui reçoivent actuellement des prestations à cet égard.

Il y aura une évaluation individuelle de la capacité, et les vétérans verront, pour la plupart, leurs prestations augmenter. Il y a actuellement trois degrés en ce qui concerne l'allocation pour déficience permanente. Grâce à une évaluation individuelle de la capacité, nous déterminerons avec précision le grade où aurait pu se retrouver chaque vétéran s'il avait continué de gagner sa solde et poursuivi sa carrière militaire, ce qui permettra d'établir adéquatement le degré.

Le sénateur Lang : Je suis un peu perdu. Compte tenu des changements apportés, cela signifie-t-il que tout le monde qui reçoit actuellement des prestations dans le cadre du programme sera réévalué?

Mme McIntyre : Oui. En effet.

Le sénateur Lang : Combien de gens y a-t-il? Je crois que vous nous avez donné les chiffres, mais j'aimerais que vous répétiez comment de temps prendront ces réévaluations.

Le président : Combien y a-t-il de vétérans ou de membres du personnel militaire?

Ms. McIntyre: I said by about 2020 there would be approximately 2,700 veterans who would benefit from this increase. Because of some of the pieces we need to do, the implementation for the program will be April 1, 2017.

Senator Lang: And how many again, 2,700?

Ms. McIntyre: Correct.

Senator Lang: That's a lot of reassessments.

Ms. McIntyre: Certainly, yes, but it's to the benefit of the individuals.

Senator Lang: I'm not disagreeing with that, but do you have the resources to do that within the period of time?

Ms. McIntyre: Certainly. That's why the implementation will be April 1, 2017, to make sure we have the resources and system requirements. In order to do the functional capacity assessment, we potentially need a service provider; so we are looking at the simplest ways and means to achieve that outcome.

The Chair: If Veterans Affairs assesses a veteran, and you have determined that he has a life-time diminished earning capacity by virtue of the injury or illness, does that create another monthly payment in addition to any other lump sums or payments that the veteran might be receiving?

Ms. McIntyre: In simple terms, yes. The permanent impairment allowance is a separate benefit payable monthly, nontaxable for life, compared to an earnings loss benefit, which is tied to a vocational rehabilitation program, taxable, payable to age 65, depending on the outcomes of their rehab, and aside from the lump sum disability award.

The Chair: I hope there are lots of people in your department that can help the veteran understand all these different ways and different potential benefits he or she may have available.

Ms. McIntyre: Sir, that is a very important point and one of the areas that we are focusing on through our service delivery and service excellence principle is reducing the complexity, and simplifying not only the process — example, forms — but also in ensuring we have resources. And under Budget 2016, we were provided an increase to our field resources in order to do what you indicate and as well further support veterans and their families.

The Chair: Thank you. Let's carry on then.

Ms. McIntyre: Well, 85.3 is a reference to the change in names and 86 used to say permanent impairment allowance and now it would say "career impact allowance."

The Chair: The underlined portion, career impact.

Mme McIntyre : J'ai mentionné que d'ici environ 2020 il y aurait environ 2 700 vétérans qui profiteraient de cette augmentation. En raison de certains aspects dont nous devons nous occuper, la mise en œuvre du programme est prévue pour le 1^{er} avril 2017.

Le sénateur Lang : Pouvez-vous répéter le nombre? Avez-vous dit 2 700?

Mme McIntyre : C'est exact.

Le sénateur Lang : Cela fait beaucoup de réévaluations.

Mme McIntyre : C'est vrai, mais ce sera bénéfique pour les vétérans.

Le sénateur Lang : Je ne le mets pas en doute, mais je me demande si vous disposez des ressources pour le faire dans le temps imparti.

Mme McIntyre : Absolument. Voilà pourquoi la mise en œuvre est prévue pour le 1^{er} avril 2017. Nous voulons nous assurer d'avoir les ressources et le système nécessaires. Pour procéder à l'évaluation de la capacité fonctionnelle, nous avons potentiellement besoin d'un fournisseur de services. Nous cherchons donc la manière la plus simple de le faire.

Le président : Si Anciens Combattants Canada évalue un vétéran et que vous déterminez qu'il a une diminution permanente de sa capacité de gain en raison d'une blessure ou d'une maladie, le vétéran recevra-t-il une autre prestation mensuelle en plus des autres montants forfaitaires ou paiements qu'il peut recevoir?

Mme McIntyre : En termes simples, oui. L'allocation pour déficience permanente est une allocation mensuelle distincte non imposable versée à vie. À l'opposé, l'allocation pour perte de revenus est liée à un programme de réadaptation professionnelle, est imposable et est versée aux vétérans admissibles jusqu'à 65 ans en fonction du résultat de leur réadaptation; de plus, c'est distinct de l'indemnité d'invalidité forfaitaire.

Le président : J'espère que votre ministère compte de nombreux employés qui peuvent aider les vétérans à comprendre les différentes options et allocations qui s'offrent à eux.

Mme McIntyre : Vous soulevez un point très important. Dans le cadre de la prestation de nos services, en vue de garantir leur excellence, nous cherchons notamment à réduire la complexité du système, à simplifier le processus, y compris les formulaires, et à nous assurer d'avoir les ressources en place. Le budget de 2016 prévoit une augmentation des ressources régionales en vue de faire ce dont vous avez parlé et de soutenir les vétérans et leur famille.

Le président : Merci. Passons au prochain article.

Mme McIntyre : Eh bien, le paragraphe 85(3) fait référence au changement de noms. À l'article 86, dans la version anglaise, l'expression « permanent impairment allowance » est maintenant remplacée par « career impact allowance ».

Le président : C'est la partie surlignée, soit « career impact ».

Ms. McIntyre: The underlined portion is the change. Once again, 87 would have said “totally and permanently incapacitated,” and now it is “diminished earning capacity.” And then an adjustment to the French, and we’re at 88, I believe.

[Translation]

The Chair: In the French version, the word *concernant* is being amended, is it not?

Ms. McIntyre: Yes.

The Chair: In clause 88?

Ms. McIntyre: It was simply to update the French version.

The Chair: An update, very well.

[English]

Ms. McIntyre: Clause 88, we are looking at when the award would become payable. It refers to the disability award.

The Chair: That is the lump-sum payment at this stage.

Ms. McIntyre: Correct. It corresponds to what was immediately before the disability award became payable. There is a schedule and amounts in the schedule which are in this document, so where the individual’s disability would have been immediately before the eligibility for the award is the amount they would receive from that schedule, to a maximum of \$360,000. Again, 89, so when an award is payable and it refers to the changes when both of the following conditions are met.

The Chair: You have added the words, “. . . when both of the following conditions are met,” so previously both of them didn’t have to be met?

Ms. McIntyre: Yes, it clarifies that the award is payable. I believe the previous version was not clear that both conditions had to be met.

The Chair: If that qualifier was not there, it was pretty clear that only one of those conditions had to be met.

Ms. McIntyre: Understood. The disability has to be stabilized and the extent has to be assessed, which certainly is in line with what the objective of a disability award is. It’s a lump-sum payment to recognize pain and suffering. It is a noneconomic loss award. First, in order to pay out that award, you would have to know what the percentage or the extent of the disability is; and second, the disability would have to have been stabilized. Otherwise, a week or month later, that extent of disability would shift, and that is not the intent. The intent is to pay for pain and suffering. We do have another benefit, the critical injury benefit, which is a lump sum amount of \$70,000, payable to eligible veterans during a period of pre-stabilization. That is

Mme McIntyre : La partie surlignée est ce qui est modifié. Une fois de plus, à l’article 87, l’expression l’« incapacité totale et permanente » est remplacée par une « diminution de la capacité de gain ». Une modification est aussi apportée à la version française, et je crois que nous sommes maintenant rendus à l’article 88.

[Français]

Le président : En français, il s’agit de modifier le mot « concernant », n’est-ce pas?

Mme McIntyre : Oui.

Le président : À l’article 88?

Mme McIntyre : Il s’agissait simplement de mettre à jour la version française.

Le président : Une mise à jour, d’accord.

[Traduction]

Mme McIntyre : À l’article 88, il est question du moment où l’indemnité devient exigible. Cela concerne l’indemnité d’invalidité.

Le président : Il s’agit du montant forfaitaire à cette étape.

Mme McIntyre : C’est exact. Cela correspond à ce qui était immédiatement avant le moment où l’indemnité d’invalidité est devenue exigible. Il y a une annexe avec des montants dans le présent document. Bref, le degré d’invalidité de la personne immédiatement avant le moment où l’indemnité devient exigible représente le montant qu’elle recevrait selon l’annexe jusqu’à concurrence de 360 000 \$. C’est encore une fois la même chose à l’article 89. Cela concerne le moment où l’indemnité devient exigible et l’ajout de « au moment où les conditions ci-après sont réunies ».

Le président : Vous avez ajouté « au moment où les conditions ci-après sont réunies ». Donc, auparavant, les deux conditions n’avaient pas à être réunies, n’est-ce pas?

Mme McIntyre : Oui. Cela précise que l’indemnité est exigible. Je crois que la version précédente ne précisait pas clairement que les deux conditions devaient être réunies.

Le président : Si ce n’était pas précisé, il était relativement clair qu’il fallait seulement satisfaire à l’une des conditions.

Mme McIntyre : Je comprends. L’invalidité doit être stabilisée, et une estimation du degré d’invalidité doit être réalisée, ce qui est certainement conforme à l’objectif d’une indemnité d’invalidité. Il s’agit d’un paiement forfaitaire en guise de compensation pour la douleur et la souffrance. C’est une indemnité pour perte non financière. Premièrement, en vue de verser cette indemnité, il faut connaître le pourcentage ou le degré d’invalidité. Deuxièmement, l’indemnité doit être stabilisée. Autrement, une semaine ou un mois plus tard, le degré d’invalidité ne sera plus le même, et ce n’est pas le but. L’objectif est de verser le montant en guise de compensation pour la douleur et la souffrance. Nous avons une autre indemnité, soit l’indemnité pour blessure grave, qui est un

a period where they were immediately injured, hospitalized — other criteria. So they are still in that period of up and down in terms of their injury or illness.

The Chair: So they can get the \$70,000 up front to help take care of things. Then, once they are assessed, and assessed at the top, he gets another \$360,000.

Ms. McIntyre: Potentially. So once the condition has stabilized, it would be up to \$360,000, depending on the extent of disability.

The Chair: Okay. Thank you.

Ms. McIntyre: Clause 90 is our transitional provisions that actually provide regulation-making authority to support the information that we need in order to make payments to recipients and to reimburse payments for financial advice fees. The transitional provisions are important, because that is where the retrospective payments come into play. That is where we want to be able to pay individuals who have been in receipt of a disability award since April 1, 2006.

The Chair: And the financial advice is where the veteran would go to a private-sector person and get advice on how best to deal with this lump sum?

Ms. McIntyre: Correct.

The Chair: Would the regulations say who that would be?

Ms. McIntyre: No, the regulations do not indicate who the provider could be, but we do indicate a maximum amount of \$500 — I will verify that — that they would be reimbursed afterward. So there is a maximum amount.

The Chair: That maximum amount will probably determine to whom the person can go.

If the surviving spouse seeks the outside advice — is that a new initiative?

Ms. McIntyre: What clause are you referring to?

The Chair: Clause 90.

Ms. McIntyre: It certainly would be anyone eligible for the disability award.

The Chair: We are trying to act in the best interests of the veterans here, so any advice we can get — but you are the one who says “yes” or “no” to any of these comments.

Ms. McIntyre: Anyone eligible to receive the disability award would be eligible.

The Chair: Which would include surviving children or —

montant forfaitaire de 70 000 \$ versé aux vétérans admissibles durant la période qui précède la stabilisation de l'invalidité. Cela correspond à la période qui suit immédiatement la blessure ou l'hospitalisation, par exemple, mais il y a d'autres critères. Bref, les vétérans se trouvent encore dans une période où leur blessure ou leur maladie n'est pas stabilisée.

Le président : Bref, les vétérans peuvent recevoir d'avance 70 000 \$ pour les aider à s'occuper de leurs affaires. Ensuite, si les résultats de l'estimation indiquent le degré d'invalidité maximal, ils peuvent recevoir 360 000 \$ de plus.

Mme McIntyre : C'est possible. Lorsque l'état du vétéran est stabilisé, il pourrait recevoir jusqu'à 360 000 \$, selon le degré d'invalidité.

Le président : D'accord. Merci.

Mme McIntyre : L'article 90 regroupe nos dispositions transitoires en vue de prendre des règlements au sujet de la communication de renseignements dont nous avons besoin pour faire des paiements aux bénéficiaires et rembourser les frais associés à un conseiller financier. Les dispositions transitoires sont importantes, parce que c'est ce qui permet les paiements rétroactifs. Nous voulons être en mesure de verser des montants aux personnes qui ont reçu une indemnité d'invalidité depuis le 1^{er} avril 2006.

Le président : Les frais associés à un conseiller financier sont engagés lorsqu'un vétéran fait appel aux services d'un professionnel du secteur privé pour avoir des conseils sur la meilleure façon de gérer ce montant forfaitaire, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : C'est exact.

Le président : Le règlement précisera-t-il le professionnel dont il doit s'agir?

Mme McIntyre : Non. Le règlement ne précise pas le fournisseur de services, mais le remboursement maximal est de 500 \$; je vérifierai cette information, mais il y a un maximum.

Le président : Le montant maximum déterminera sûrement le choix du conseiller.

Le conjoint survivant qui sollicite le conseil d'un tiers — est-ce une nouvelle initiative?

Mme McIntyre : De quel article parle-t-on?

Le président : De l'article 90.

Mme McIntyre : Ce serait quiconque est admissible à l'indemnité d'invalidité.

Le président : Nous essayons d'agir dans l'intérêt des anciens combattants ici, alors si vous avez des conseils à nous donner — mais c'est à vous de nous dire « oui » ou « non ».

Mme McIntyre : Toute personne admissible à l'indemnité d'invalidité y serait admissible.

Le président : Y compris les enfants survivants ou...

Ms. McIntyre: It would include survivors, yes.

Clause 91 was repealed, as it was no longer valid.

The Chair: Are we taking away a right or benefit?

Ms. McIntyre: I would need to check that.

The Chair: You could let us know. I'm assuming that is not the case, but if I'm wrong, I'd like to know that.

Jean-Rodrigue Paré, Aboriginal Affairs and Social Development Section, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament: In the previous act, there was a provision that had a time stamp on it that time had elapsed. Now, with the revision of the act, it has become obsolete, because with the new coming-into-force different aspects have made that provision unnecessary.

Ms. McIntyre: Thank you for the information.

The Chair: Does that sound right?

Ms. McIntyre: It does. I just don't have the full act in front of me.

The Chair: If it turns out to be otherwise, you will let us know.

Ms. McIntyre: I will.

The Chair: Good, thank you.

Ms. McIntyre: We are at clause 93. The schedule is updated to remove reference to the piece that we just discussed, which was repealed.

The Chair: That's the same for 92 and 93, is it?

Ms. McIntyre: Yes.

The Chair: Let us go to 94.

Ms. McIntyre: Clause 94, as well, is the terminology, so rather than "permanent impairment allowance," we are at "career impact allowance."

The Chair: I think we've seen that terminology change before.

Ms. McIntyre: Yes, you will see it a few more times through these various clauses.

Clause 95 is the change to the death benefit.

The Chair: The \$360,000?

Ms. McIntyre: Correct.

Clause 96, again, is terminology, as is 97. All of those changes indicated there are basically replacing the "permanent impairment allowance" with the "career impact allowance."

The Chair: Usually we don't have to go through the transitional provisions, but is there anything in here that we should know about coming into force? You did tell us the date for coming into force, which is April 6 of next year.

Mme McIntyre : Y compris les survivants, oui.

L'article 91 a été abrogé, il n'était plus valide.

Le président : Est-ce qu'on supprime un droit ou un avantage?

Mme McIntyre : Il faudrait que je vérifie.

Le président : Vous pourriez nous le faire savoir. Je suppose que non, mais si j'ai tort, j'aimerais le savoir.

Jean-Rodrigue Paré, Section des affaires autochtones et du développement social, Service d'information et de recherche parlementaires : Dans l'ancienne loi, il y avait une disposition temporaire venue à expiration. Maintenant, étant donné la révision de la loi et l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions, divers éléments font en sorte qu'elle n'est plus nécessaire.

Mme McIntyre : Merci pour cette précision.

Le président : Cela semble-t-il juste?

Mme McIntyre : Oui, c'est seulement que je n'ai pas tout le texte de la loi devant les yeux.

Le président : S'il se trouve que ce n'est pas le cas, vous nous le ferez savoir.

Mme McIntyre : Bien sûr.

Le président : Très bien, merci.

Mme McIntyre : Nous sommes à l'article 93. On a modifié l'annexe pour en supprimer la mention de la disposition dont nous venons juste de parler, qui a été abrogée.

Le président : C'est la même chose pour 92 et 93?

Mme McIntyre : Oui.

Le président : Passons à 94.

Mme McIntyre : La modification à l'article 94 est elle aussi d'ordre terminologique. On a remplacé l'expression « allocation pour déficience permanente » par « allocation pour incidence sur la carrière ».

Le président : Je crois que nous avons vu ce changement ailleurs.

Mme McIntyre : Oui, il revient plusieurs fois dans le projet de loi.

L'article 95 modifie le montant de la prestation de décès.

Le président : Les 360 000 \$?

Mme McIntyre : C'est exact.

À l'article 96, on modifie encore une fois la terminologie, comme à l'article 97. Toutes ces modifications consistent essentiellement à remplacer « allocation pour déficience permanente » par « allocation pour incidence sur la carrière ».

Le président : Habituellement, nous n'avons pas à examiner les dispositions transitoires, mais y a-t-il quoi que ce soit à préciser au sujet de l'entrée en vigueur? Vous nous avez dit que la date d'entrée en vigueur était le 6 avril de l'an prochain.

Ms. McIntyre: There are three main program changes, Mr. Chair. A program change for the permanent impairment allowance and the disability award will come into effect on April 1, 2017, and the change for the earnings loss benefit will come into place as of October 1, 2016.

The Chair: Okay, 2016. So six months earlier. Are you doing that because you have to generate regulations for the permanent impairment award? Is that why it is being delayed and not coming into force right now?

Ms. McIntyre: The reason is mostly due to implementation. Going back to an earlier question, they also need the resources and system changes that are required for the permanent impairment allowance and the disability award. If you'll recall, the disability award is retrospective, so we need to go back all the way to April 1, 2006. Therefore, we need to put all of that in place in order to be able to do that.

So it's more of an implementation requirement that we have, internally.

The Chair: Is there a retrospective aspect to the \$360,000 going up to \$310,000?

Ms. McIntyre: That is the one benefit where there is a retrospective adjustment, yes.

The Chair: Is there anything else in the transitional provisions that we should be aware of?

Ms. McIntyre: No, I think those are the main ones, the implementation and the retrospective nature of the disability award.

The Chair: And coordinating amendments — that's typical.

Ms. McIntyre: Correct. There are consequential amendments to other acts.

The Chair: Must have kept the lawyers busy figuring out what else might be changed. Unintended consequences, as we sometimes refer to them.

Senator Lang, any further clarification you need?

Senator Lang: Not on the specific sections, but I do have general questions.

The Chair: We are at general ones now. We have finished that, so you have the floor.

Senator Lang: Thank you. I really appreciate your time going through the changes.

I want to go back on one issue that has been brought to my attention, and I wonder if you have had to deal with this kind of situation. My understanding is that there are approximately 6,000 reservists who have never had a medical that has been put on file. I'm told that puts them in peril if there is an accident or an

Mme McIntyre : On apporte trois principaux changements au programme, monsieur le président. Les nouvelles dispositions concernant l'allocation pour déficience permanente et l'indemnité d'invalidité entreront en vigueur le 1^{er} avril 2017, et celles concernant l'allocation pour perte de revenus, le 1^{er} octobre 2016.

Le président : D'accord, 2016. Six mois plus tôt. Pourquoi repousser ainsi la date d'entrée en vigueur? Est-ce parce qu'il faut prendre un règlement sur l'allocation pour déficience permanente?

Mme McIntyre : C'est surtout à cause de la mise en œuvre. Pour revenir à une question précédente, l'allocation pour déficience permanente et l'indemnité d'invalidité nécessitent des ressources et des changements au système. Vous vous souviendrez que l'indemnité d'invalidité est rétrospective, ce qui signifie qu'il faudra remonter jusqu'au 1^{er} avril 2006. Tout cela devra être fait avant l'entrée en vigueur des changements.

Alors cela s'explique plutôt par les exigences liées à la mise en œuvre, à l'interne.

Le président : La hausse de la prestation de décès à 360 000 \$ comporte-t-elle un élément de rétroactivité?

Mme McIntyre : Elle fera l'objet d'un rajustement rétroactif, oui.

Le président : Y a-t-il autre chose dans les dispositions transitoires qui soit digne de mention?

Mme McIntyre : Non, la mise en œuvre et la nature rétroactive de l'indemnité d'invalidité en sont les deux principaux éléments.

Le président : Et les dispositions de coordination — elles sont chose normale.

Mme McIntyre : Oui. D'autres lois doivent être modifiées en conséquence.

Le président : Les avocats ont dû en mettre du temps pour déterminer les autres changements nécessaires. Les conséquences imprévues, comme on les appelle parfois.

Sénéateur Lang, voulez-vous d'autres précisions?

Le sénateur Lang : Pas sur des articles en particulier, mais j'ai quelques questions d'ordre général.

Le président : Nous en sommes maintenant aux questions générales, alors vous pouvez y aller.

Le sénateur Lang : Je vous remercie d'avoir pris le temps de passer en revue chacune des modifications.

J'aimerais revenir sur une question qui a été portée à mon attention, car je me demande si vous avez eu affaire à une situation de ce genre. Si je comprends bien, environ 6 000 réservistes n'ont pas de certificat de santé dans leur dossier. On m'a dit que cela pouvait poser problème en cas d'accident ou

injury in that not having had a medical prior to that happening, they would not be eligible for the benefits that would flow, maybe in some cases from these programs.

Can you comment on that? Have you run across any situation where someone has not had a medical that wasn't on file and subsequently wasn't eligible?

Ms. McIntyre: I can comment generally. I have to say that I'm not familiar specifically with that type of situation. Reservists would have eligibility that may differ from regular forces, depending upon the program and the benefit.

Having said that, the key to some of our gateways is demonstrating that the injury or illness is attributable to service. There would be medical information required; however, how that works is really a question that our medical officers would have a conversation with the medical individuals treating that individual in order to be able to determine if it is attributable to service.

The example we often hear is if you have an individual who has jumped out of a helicopter 3,000 times and has bad knees or a back. Certainly, our evidence base would be quite low in that regard because it is straightforward that that clearly is attributable to service, if you look at the relationship between the military activity that they are doing and the injury or illness.

If we can distinguish between the two, we have a low bar for a lot of these types of issues. I am not particularly familiar with this situation, but I would be surprised if that was a limiting factor to eligibility to any program or service.

Senator Lang: That was brought to my attention and I will follow up in another forum on that.

I'm trying to get a sense of the financial commitments being made here. When the amount of money is spread over 5 or 10 years and everybody's eyes glaze over and they acknowledge it will be over that period of time, so often the ramifications of exactly what it does on an annual basis on a budget does not really come home to the listener out there, and to the benefactors who deserve the care and attention that we've committed ourselves to doing.

Let's take 2017-18, that one year. What is the actual increase for that year over and above what we normally would give without these particular changes?

Ms. McIntyre: I can give you 2016-17. If you require other information, we can certainly follow up. I know it stems back to your initial question that I could not answer immediately.

Indeed, based on current projections in terms of demands of programs, we forecast what our client numbers would be. We expect that that increase for the three main program

de blessure, car ils doivent avoir subi un examen médical au préalable pour pouvoir toucher les prestations auxquelles ils ont normalement droit ou, dans certains cas, pour être admissibles à des programmes.

Que pouvez-vous nous dire à ce sujet? Est-il déjà arrivé qu'une personne ne soit pas admissible parce qu'elle n'avait pas subi auparavant un examen médical inscrit dans son dossier?

Mme McIntyre : Je peux répondre de manière générale. Je dois dire que je ne suis pas renseignée de manière détaillée sur ce type de situation. Les critères d'admissibilité ne sont pas toujours les mêmes selon qu'on est réserviste ou membre de la force régulière; cela dépend de chaque programme ou prestation.

Cela dit, la clé dans plusieurs cas consiste à démontrer que la blessure ou la maladie est attribuable au service. Cela nécessite des renseignements médicaux, mais pour les obtenir, notre médecin militaire discute avec le personnel médical qui traite le blessé ou le malade. C'est principalement de cette façon qu'on détermine si la cause est liée au service.

L'exemple qui revient souvent est celui d'une personne qui aurait sauté en bas d'un hélicoptère 3 000 fois et qui aurait mal aux genoux ou au dos. Dans un tel cas, la preuve exigée serait assez sommaire, car il n'y a pas de doute que les maux sont attribuables au service. On fait directement le lien entre l'activité militaire et la blessure ou la maladie.

S'il y a une distinction à faire, c'est surtout que dans beaucoup de cas de ce genre, la preuve n'est pas difficile à faire. Je ne suis pas une experte de ces situations, mais je serais étonnée que l'absence de certificat au dossier puisse être un facteur limitant l'admissibilité à un programme ou à un service.

Le sénateur Lang : J'ai entendu dire que ce pouvait être le cas, mais je vais approfondir la question dans une autre tribune.

Par ailleurs, j'essaie de me faire une idée des montants qui seront engagés. Lorsqu'on nous présente une somme échelonnée sur cinq ou dix ans, on regarde tous un peu dans le vague en sachant qu'elle correspond à toute la période, mais cela ne suffit pas à donner une idée précise des répercussions budgétaires sur une base annuelle à ceux qui nous écoutent ni à ceux qui méritent le soin et l'attention que nous nous sommes engagés à offrir.

Prenons l'exercice 2017-2018. À combien l'augmentation se chiffre-t-elle par rapport aux sommes qui seraient normalement engagées sans ces changements?

Mme McIntyre : Je peux vous donner les chiffres pour 2016-2017. Si vous voulez d'autres renseignements, nous pouvons bien entendu vous les fournir. Je sais que cela remonte à votre question initiale à laquelle je n'ai pu répondre immédiatement.

D'après les prévisions actuelles basées sur le coût des programmes, l'augmentation imputable aux trois principaux changements dont j'ai parlé serait de 1,6 milliard de dollars sur

changes that I have outlined would be \$1.6 billion over five years starting in 2016-17. So over five years starting in 2016-17. I do not have the breakdown per year. Starting in 2016-17, over five years it would be \$1.6 billion.

Senator Lang: We are talking about \$300 million a year?

Ms. McIntyre: If you divide it, certainly yes. There might be some considerations in terms of forecasting that I cannot respond to today.

Senator Lang: I understand. I understand that it is not firm. At least it gives a projection.

The Chair: You would expect a bulge at the front end because of the retroactivity aspect?

Ms. McIntyre: Correct. For the disability award, in particular, there would be 70,000 eligible from the retrospective adjustment initially.

Senator Lang: I'm fine, Mr. Chair.

The Chair: What, if any, of these benefits that we're dealing with go to retired RCMP officers?

Ms. McIntyre: That's a very good question. The RCMP is not covered under the New Veterans Charter.

The Chair: There is a memorandum of understanding for administration of certain benefits for RCMP members and retired members?

Ms. McIntyre: Yes, there are. Those are under the Pension Act and not under the New Veterans Charter.

The Chair: The Pension Act is the act for a lot of the retired military personnel who had lifetime pensions for disability. When the New Veterans Charter came in and the Pension Act was replaced by this New Veterans Charter for recently retiring veterans, that's when we heard an awful lot from veterans. But we are now trying to sort out some of those problems and growing pains; is that correct?

Ms. McIntyre: That is a very fair statement. So the New Veterans Charter came into force in April 1, 2006. Prior to that, as of 1919, it was the Pension Act system. Certainly, the department is currently looking at that whole pension aspect, which again is a mandate commitment for our minister in trying to determine the best way forward.

The Chair: Thank you for that.

Senator White: My question is only because you raised it. How long have you been there, Ms. McIntyre, with Veterans Affairs?

Ms. McIntyre: I've been with Veterans Affairs for 10 years.

cinq ans à compter de l'exercice 2016-2017. Je n'ai pas la ventilation détaillée par année, mais à compter de 2016-2017, ce serait 1,6 milliard de dollars pour cinq ans.

Le sénateur Lang : On parle d'environ 300 millions de dollars par année?

Mme McIntyre : Si l'on divise, oui, mais il pourrait y avoir des considérations prévisionnelles sur lesquelles je ne suis pas en mesure de me prononcer aujourd'hui.

Le sénateur Lang : Je comprends. Je comprends que ce n'est pas un montant définitif, mais cela nous donne tout de même une idée de ce qui est prévu.

Le président : Les montants ne seront-ils pas plus élevés au départ vu la nature rétroactive des changements?

Mme McIntyre : C'est exact. Pour l'indemnité d'invalidité, en particulier, 70 000 personnes seraient admissibles à un rajustement initial au titre de la rétroactivité.

Le sénateur Lang : J'ai terminé, monsieur le président.

Le président : Parmi les prestations en question, y en a-t-il qui sont destinées à des agents de la GRC à la retraite?

Mme McIntyre : C'est une excellente question. La GRC n'est pas visée par la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le président : N'y a-t-il pas un protocole d'entente sur l'administration de certaines prestations pour les membres de la GRC en service et à la retraite?

Mme McIntyre : Oui, mais elles tombent sous le régime de la Loi sur les pensions, pas de la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le président : Beaucoup d'anciens militaires à la retraite qui touchent une rente viagère d'invalidité sont assujettis à la Loi sur les pensions. La Nouvelle Charte des anciens combattants a remplacé la Loi sur les pensions pour les anciens combattants nouvellement retraités — c'est à ce moment que les anciens combattants ont fait connaître leur mécontentement. Mais nous essayons maintenant de régler beaucoup des problèmes et des difficultés initiales, n'est-ce pas?

Mme McIntyre : C'est juste, oui. La Nouvelle Charte des anciens combattants est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2006. Avant elle, c'était le régime de la Loi sur les pensions qui s'appliquait depuis 1919. Le ministère est en train d'examiner toute la question des pensions, et c'est l'un des engagements pris par notre ministre afin de déterminer la meilleure voie à suivre.

Le président : Merci.

Le sénateur White : Je vous demande ceci simplement parce que le sujet a été soulevé. Madame McIntyre, depuis quand êtes-vous au ministère des Anciens Combattants?

Mme McIntyre : Cela fait 10 ans.

Senator White: When the New Veterans Charter came in, was there a formal offer to the RCMP to participate?

Ms. McIntyre: I don't know, sir. I do know that they are currently looking at other options to work with us. I can certainly ask the question and advise you.

Senator White: There are no recent discussions that you could disclose?

Ms. McIntyre: Not that I'm aware of.

Senator White: Thank you, Mr. Chair.

The Chair: Would the Library of Parliament be able to help us with respect to that particular issue?

Mr. Paré: In a previous appearance by RCMP officers to the Veterans Affairs Committee in the house, they mentioned that they were offered to be under the New Veterans Charter, but they declined the offer because some of the services offered were already covered. They felt the financial stability that was provided by the Pension Act for pain and suffering was more appropriate to the needs of RCMP officers than what was provided by the New Veterans Charter. But they remain covered under the health care regulations for veterans, the medical part of the health care regulations, which included the mental health clause.

The Chair: Thank you for that background.

If you determine anything that was said is incorrect or you would like to expand on it, please do so.

Senator White: Mr. Chair, in light of Bill C-7 that will be flowing through soon, the words "they refused" was really not representing the membership. They were representing the organization. We already know there is a bit of a challenge in the MOU because they pay for what they desire and they can afford.

Perhaps we can have a discussion as to whether or not the membership of the RCMP should be offered consideration to attach to the New Veterans Charter again.

The Chair: My understanding is that Bill C-7, which is the unionization within the RCMP, will be coming to our committee. If it does come to our committee, let's make note of that. That's a good point.

You are here for Bill C-15, but probably the whole committee or subcommittee will be dealing with this. The parent committee will be dealing with Bill C-7, which deals with the RCMP, but we do know that there is a relationship between Veterans Affairs and the RCMP, which was just explained to us, and all of this is very interesting to us.

Thank you very much for being here and for the work that you are doing for our veterans of Canada.

Ms. McIntyre: Thank you very much.

Le sénateur White : Lorsque la Nouvelle Charte des anciens combattants a été établie, la GRC a-t-elle été invitée formellement à en faire partie?

Mme McIntyre : Je l'ignore, monsieur. Je sais toutefois que la GRC est en train d'envisager d'autres options pour travailler avec nous.

Le sénateur White : Y a-t-il eu des développements récents dont vous seriez autorisée à nous parler?

Mme McIntyre : Pas que je sache.

Le sénateur White : Merci, monsieur le président.

Le président : Est-ce que la Bibliothèque du Parlement pourrait nous en dire davantage à ce sujet?

M. Paré : Des agents de la GRC ont comparu devant le Comité des anciens combattants de la Chambre des communes. Ils ont indiqué qu'on avait offert à la GRC de faire partie de la Nouvelle Charte des anciens combattants, mais qu'elle avait refusé parce que certains des services offerts étaient déjà couverts. Elle trouvait que les garanties financières offertes par la Loi sur les pensions en cas de douleur ou de souffrance étaient mieux adaptées aux besoins des agents de la GRC que celles prévues par la Nouvelle Charte des anciens combattants. Ils demeurent toutefois couverts par le Règlement sur les soins de santé pour anciens combattants, la partie médicale du règlement, qui comporte la disposition sur la santé mentale.

Le président : Merci pour ces renseignements.

Si vous pensez que des choses inexactes ont été dites ou si vous voulez ajouter quoi que ce soit, allez-y.

Le sénateur White : Monsieur le président, à en juger par le projet de loi C-7 dont nous serons bientôt saisis, ce ne sont pas les membres qui auraient « refusé », mais l'organisation. Nous savons déjà que le protocole d'entente est problématique, car ils achètent selon leurs désirs et selon leurs moyens.

Il faudrait peut-être envisager d'offrir à nouveau aux membres de la GRC de se rattacher à la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le président : D'après ce que je comprends, l'étude du projet de loi C-7, la syndicalisation dans la GRC, sera confiée à notre comité. Si nous en sommes effectivement saisis, tâchons de nous en souvenir. C'est un point très intéressant.

Nous discutons aujourd'hui du projet de loi C-15, mais il est probable que le comité ou le sous-comité se penche là-dessus. Le comité principal étudiera le projet de loi C-7, qui porte sur la GRC, mais nous savons qu'il existe un lien entre les anciens combattants et la GRC — il vient de nous être expliqué — et tout cela revêt un grand intérêt pour nous.

Merci beaucoup d'être venue aujourd'hui et pour le travail que vous faites pour les anciens combattants du Canada.

Mme McIntyre : Merci.

The Chair: Colleagues, this meeting is concluded.
(The committee adjourned.)

Le président : Chers collègues, la séance est levée.
(Le comité s'ajourne.)

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, May 18, 2016

The Subcommittee on Veterans Affairs of the Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 2:33 p.m. to examine the subject matter of those elements contained in Division 2 of Part 4 of Bill C-15, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on March 22, 2016, and other measures.

Senator Joseph A. Day (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: This is an extraordinary meeting of our committee to deal with Bill C-15 on a pre-study basis, which means we study it before we receive the bill after it has been reviewed by the House of Commons. The House of Commons has not, as I understand it, reviewed the bill as yet, but Division 2 of Part 4 has been referred to this subcommittee for consideration.

This morning, we heard from Veterans Affairs Canada. We will now proceed to hear from witnesses who may be able to help us in relation to the potential impact of the proposed changes so that we can assess their appropriateness.

Appearing via video conference is Mr. Brian McKenna, Veterans Council Representative, Equitas Society.

Mr. McKenna, sorry to keep you waiting, but we're now ready to proceed. Once you finish your comments, I will go to the other two witnesses in the room with us. Then, if you would just stay on the line, we'll be able deal with the questions and dialogue following all of the presentations.

Brian McKenna, Veterans Council Representative, Equitas Society: I understand. Thank you.

The Chair: Thank you. You have the floor, sir.

Mr. McKenna: Good afternoon, senators. My name is Brian McKenna. I live in North Delta, and I'm speaking to you from Vancouver. I am a veteran of deployments to Bosnia and Afghanistan and was medically released, so the files and the provisions you are looking at today impact me directly.

The veterans community as a whole has been advocating for years for some of these changes. This bill is indeed forward progress on a number of files. It would be remiss of me to skip the obvious, which is that the biggest issue facing modern veterans

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 18 mai 2016

Le Sous-comité des anciens combattants du Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 14 h 33, pour examiner la teneur des éléments de la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 22 mars 2016 et mettant en œuvre d'autres mesures.

Le sénateur Joseph A. Day (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Le comité tient une réunion exceptionnelle afin de procéder à l'étude préalable du projet de loi C-15, ce qui signifie que nous l'étudions avant d'en avoir été saisis après son examen par la Chambre des communes. D'après ce que j'ai compris, la Chambre des communes ne l'a pas encore examiné, mais la section 2 de la partie 4 a été renvoyée au comité aux fins d'examen.

Ce matin, nous avons entendu les représentants d'Anciens Combattants Canada. Nous entendrons maintenant des témoins qui pourront nous aider à comprendre les répercussions possibles des changements proposés pour que nous puissions juger de la pertinence de ces changements.

Nous accueillons, par vidéoconférence, M. Brian McKenna, qui est représentant du Conseil des anciens combattants à l'Equitas Society.

Monsieur McKenna, nous nous excusons de vous avoir fait attendre, mais nous sommes maintenant prêts à vous écouter. Lorsque vous aurez terminé votre exposé, je donnerai la parole aux deux autres témoins qui sont avec nous dans la salle. Je vous demanderais de maintenir la communication, car nous passerons aux questions et aux discussions lorsque nous aurons entendu tous les exposés.

Brian McKenna, représentant du Conseil des anciens combattants, Equitas Society : Je comprends. Merci.

Le président : Merci. La parole est à vous, monsieur.

M. McKenna : Bon après-midi, sénateurs. Je m'appelle Brian McKenna. J'habite à North Delta, et je vous parle à partir de Vancouver. Je suis un ancien combattant qui a participé à des missions en Bosnie et en Afghanistan. J'ai été libéré pour raisons médicales; les questions et les dispositions que vous examinez aujourd'hui me touchent donc directement.

La communauté d'anciens combattants dans son ensemble réclame certains de ces changements depuis des années. Ce projet de loi représente sans contredit un progrès dans plusieurs dossiers. Je m'en voudrais d'omettre de parler de l'évidence : peu de

today remains largely unaffected, that being the great disparity between how veterans are treated financially depending on which side of the year 2006 they happen to have submitted their claim.

That said, these changes contain some good and substantial progress, and I want to pay particular attention to the changes in the dignified funeral coverage that even I wasn't expecting. I'm certainly happy to see that more veterans will be able to use those services if these changes are pressed forward.

I do want to take some time with you to look at the items you have asked for comments on and highlight my concerns. First, I'll address the change of the Permanent Impairment Allowance to the "Career Impact Allowance." What's in a name? It's often quite a bit. Veterans have noticed this change, and in fact the department has often referred to this benefit when presented with the disparity of lifetime support between the two groups created by the charter. What message are we supposed to get when something that was called "permanent" is no longer referred to as such? There are some in the community that worry this is the start of a process to move what used to be guaranteed funding under a pension into temporary funding that is revocable, constantly reassessed and can be pulled at a moment's notice. If this is the case, I challenge the government's assertion that the PIA, now the "Career Impact Allowance," is part of aiding veterans in moving on. My assessment is that a "Career Impact Allowance" that needs to be constantly reassessed needs to be constantly reapplied for and requalified for. Essentially, it requires that veterans stay sick to continue to qualify and is a disincentive to progress and healing.

We have also heard that the criteria for acceptance is to be changed or altered. Is the department then going to offer those previously denied a new look at their files under the criteria? I asked this last week to the department at the stakeholders meeting, and the senior ADMs didn't know. And when that answer is known, will the onus be on the veteran to reproduce his application, or will the department inform him or her that they are being reexamined? I also asked that. They also didn't know. These answers need to be known, and they need to be communicated to the veteran community, not just to the civil service.

Next, I'll speak briefly about diminished earning capacity. Again, the removal of the word "permanent" is apparent. Along with it, we have to admit that those morbidly wounded, the double and triple amputees, those wrecked by guilt and

mesures sont prises pour régler le problème le plus grave auquel les anciens combattants sont confrontés aujourd'hui, soit l'écart considérable du traitement réservé aux anciens combattants, sur le plan financier, selon qu'ils ont présenté leur demande avant ou après 2006.

Cela dit, les changements proposés entraîneraient des progrès importants, et j'aimerais porter une attention particulière aux changements liés à l'indemnisation de décès — pour la tenue de funérailles en toute dignité —, auxquels je ne m'attendais pas. Je serai certainement heureux de voir qu'un plus grand nombre d'anciens combattants auront droit à ces services si les changements proposés sont adoptés.

Je tiens à prendre du temps pour examiner avec vous les points pour lesquels vous avez demandé des commentaires, et pour présenter mes préoccupations. J'aimerais d'abord parler du remplacement de l'expression « allocation pour déficience permanente » par « allocation pour incidence sur la carrière ». Que représente un nom? Beaucoup de choses, souvent. Les anciens combattants ont remarqué ce changement. En fait, le ministère a souvent fait référence à ces prestations lorsqu'on soulignait l'écart du soutien financier offert aux deux groupes créés par la charte. Que devons-nous comprendre lorsqu'on utilise d'autres termes pour quelque chose que l'on qualifiait auparavant de « permanent »? Dans la communauté, certains s'inquiètent qu'on assiste là au début d'un processus visant à passer d'un financement garanti, sous forme de pension, à un financement temporaire révoquant l'objet d'une réévaluation constante et pouvant être annulé à tout moment. Si tel est le cas, je ne peux que mettre en doute l'affirmation du gouvernement selon laquelle l'ADP, devenue l'Allocation pour incidence sur la carrière, fait partie des mesures visant à aider les anciens combattants à aller de l'avant. À mon avis, une Allocation pour incidence sur la carrière qui nécessite une réévaluation récurrente, c'est une allocation qui requiert la présentation de demandes répétées et une évaluation continuelle de l'admissibilité. Essentiellement, les anciens combattants doivent demeurer malades pour avoir droit à cette allocation; c'est un facteur de dissuasion au progrès et à la guérison.

Nous avons également entendu que les critères d'acceptation seront modifiés. Le ministère examinera-t-il alors le dossier des personnes dont la demande a été rejetée précédemment en fonction de ces nouveaux critères? À la réunion des intervenants tenue la semaine dernière, j'ai posé la question, et les SMA principaux n'avaient pas la réponse. Lorsqu'on le saura, les anciens combattants seront-ils tenus de présenter leur demande de nouveau, ou seront-ils informés par le ministère que leur dossier est réexaminé? J'ai aussi posé cette question, et on n'avait pas de réponse non plus. Il convient d'obtenir ces réponses et de les communiquer à la communauté des anciens combattants et non seulement à la fonction publique.

Permettez-moi maintenant de parler brièvement de la diminution de la capacité de gain. Là encore, l'élimination du mot « permanente » saute aux yeux. De plus, il faut admettre que ceux qui ont été gravement blessés, qui ont subi une double ou

depression, those with PTSD so severe they cannot leave the house let alone find gainful employment, these folks have had their career aspirations destroyed and eliminated, not altered or diminished as the new terminology might suggest. We did see some progress with the Earnings Loss Benefit, as it moves from 75 per cent to 90 per cent. I do question whether the time when we are medically releasing people is the right time to offer a pay cut of any sort, but a cut of only 10 per cent versus 25 is better for the veteran than it previously would have been.

Since all forward progress is significant, a 15 per cent shift is significant in that nature, unless it's actually only a 3 per cent increase for some. This highlights one of the biggest concerns that we need you and your counterparts in the House of Commons to realize. Often, the policies the government announces get trimmed down by the criteria and parameters that the civil service place on them, and that's happened here. I am sure everyone in your chamber has seen the death stats from Afghanistan, and the wounded do follow the same pattern. With few exceptions, the injured and dead come from the lower ranks. While this government announced a 15 per cent increase in the Earnings Loss Benefit, the fine print lowered the threshold from a Corporal 0 pay to a Corporal 3. That means a 3 per cent increase for the lower ranks, not 15.

As well, it's normal that serving members receive not only cost-of-living increases but those based on rank as well. It's normal that a promotion occurs in a career every three to five years. Where is that recognition in the proposed legislation? Why should a corporal who loses his legs at six years be permanently locked into that pay gap? It's normal that that corporal at six years would be a warrant officer at 20. The bill should have included a rank escalator to recognize the natural progression that would have happened absent the individual being wounded.

I'll close now and say that we have seen significant progress on a number of files. I think the items that you're looking at in front of you, in general, are good things. It does seem at times that the government still can't help itself from putting restrictions, criteria and guidelines in place that deviate from the original intent of the announcements, and certainly alter towards the low side of what veterans were promised.

une triple amputation, qui sont rongés par la culpabilité et la dépression, qui souffrent d'un TSPT si grave qu'ils sont incapables de sortir de leur maison et encore moins de trouver un emploi rémunéré, ont vu leurs aspirations professionnelles détruites et réduites à néant, plutôt que modifiées ou diminuées, comme le laisse entendre la nouvelle terminologie. Nous avons observé un progrès, par rapport à l'Allocation pour perte de revenus, qui est passée de 75 à 90 p. 100. Je m'interroge sur la pertinence de réduire le salaire d'une personne au moment où elle est libérée pour raisons médicales, mais une diminution salariale de seulement 10 p. 100 au lieu de 25 p. 100 représente déjà une amélioration par rapport à ce qu'on offrait auparavant aux anciens combattants.

Tout progrès a son importance; en ce sens, une différence de 15 p. 100 est un changement important, sauf que pour certains, cela se traduit seulement par une augmentation de 3 p. 100. Cela met en lumière l'un des principaux problèmes que vous et vos collègues de la Chambre des communes devez comprendre. Souvent, la portée des politiques annoncées par le gouvernement se trouve réduite en raison des critères et des paramètres établis par le ministère pour y avoir droit; c'est ce qui s'est produit dans ce cas. Je suis certain que toutes les sénatrices et tous les sénateurs ont vu les statistiques sur les décès et les blessés en Afghanistan. Il y a d'importantes similitudes à cet égard : à quelques exceptions près, les blessés et les morts sont issus des rangs inférieurs. Bien que le gouvernement actuel ait annoncé une augmentation de 15 p. 100 de l'Allocation pour perte de revenus, lorsqu'on lit les petits caractères, on constate que le seuil est passé du niveau de rémunération Caporal 0 à Caporal 3. Donc, pour les militaires des rangs inférieurs, cela signifie une augmentation de 3 p. 100 et non de 15 p. 100.

En outre, les membres actifs ont habituellement droit à une augmentation liée au coût de la vie, mais aussi à une augmentation fondée sur leur rang. Habituellement, au cours de sa carrière, un militaire est promu à tous les trois à cinq ans. Où se trouve la reconnaissance de ce fait dans la mesure législative proposée? Pourquoi un caporal qui perd ses jambes après six ans de service devrait-il être rémunéré au même taux indéfiniment? On s'attend habituellement à ce qu'un militaire qui est caporal après six ans de service ait le grade d'adjudant après 20 ans de service. Il aurait fallu inclure dans le projet de loi un facteur d'indexation liée au rang de façon à reconnaître la progression de carrière normale qu'aurait eu le militaire s'il n'avait pas été blessé.

En terminant, j'aimerais dire qu'il y a eu d'importants progrès dans plusieurs dossiers. Je pense que les dispositions dont vous êtes saisis sont de bonnes mesures, en général. Il semble cependant que parfois, le gouvernement ne peut s'empêcher d'imposer des restrictions, des critères des lignes directrices qui vont à l'encontre de l'intention originale des annonces et qui tendent manifestement vers le minimum qui a été promis aux anciens combattants.

Temporary benefit adjustments are helpful, but they provide little or no stability and cannot be counted on. No bank in this country will approve a mortgage based on you temporarily receiving the Career Impact Allowance from Veterans Affairs.

So please study these changes. If I were you, I would help make them law as they do advance the cause. I believe they do make veteran's lives better. But don't confuse this with solving the issue that's holding back our modern vets from living healthier lives. Long-term guaranteed financial stability is still absent.

I'm happy to answer any questions that you have. Thank you to the ladies and gentlemen of the Senate for letting me speak and hearing me.

The Chair: Thank you very much, Mr. McKenna.

Next we'll go to Sharon Squire, the Deputy Veterans Ombudsman. Welcome back.

[*Translation*]

Sharon Squire, Deputy Veterans Ombudsman and Executive Director of Operations, Office of the Veterans Ombudsman: Committee members, thank you for your invitation to appear today to discuss Bill C-15, the Budget Implementation Act, as it pertains to Canada's veterans.

I am appearing on behalf of Veterans Ombudsman Guy Parent. Yesterday, he shared his opinion on Bill C-15 at the House of Commons Standing Committee on Finance. However, today he was committed to be in Quebec City for the annual director general meeting of Military Family Resource Centres, so I am appearing for him.

The Chair: In Quebec City?

Ms. Squire: Yes.

[*English*]

The Veterans Ombudsman and his team frequently meet with and listen to the concerns of veterans and their families across the country. Whether in individual meetings, town halls, events or Twitter chats, we hear up front what is and what is not working for veterans and their families.

We believe that Bill C-15 addresses several of our key recommendations from both the 2013 report on the New Veterans Charter and the 2014 report on the Permanent Impairment Allowance. Although it is too early to provide you with an evidence-based analysis on the effectiveness or fairness of

Les ajustements temporaires des prestations sont utiles, mais ils n'offrent aucune stabilité, ou très peu; il n'y a rien de garanti. Aucune banque au pays n'approuvera un prêt hypothécaire pour une personne qui reçoit temporairement l'Allocation pour incidence sur la carrière du ministère des Anciens Combattants.

Je vous prie donc d'étudier ces changements. À votre place, je chercherais à les inscrire dans la loi afin de favoriser des progrès réels dans ce dossier. Je crois que ces mesures améliorent la vie des anciens combattants. Il ne faut toutefois pas s'y méprendre; cela ne règle pas le problème qui empêche nos anciens combattants de l'ère moderne d'avoir une vie plus saine. La garantie d'une stabilité financière à long terme fait toujours défaut.

C'est avec plaisir que je répondrai à vos questions. Je vous remercie, sénatrices et sénateurs, de m'avoir donné l'occasion de témoigner et de m'avoir écouté.

Le président : Merci beaucoup, monsieur McKenna.

Nous passons maintenant à Mme Sharon Squire, l'ombudsman adjointe du Bureau de l'ombudsman des vétérans. Bienvenue au comité, encore une fois.

[*Français*]

Sharon Squire, ombudsman adjointe des vétérans et directrice exécutive des opérations, Bureau de l'ombudsman des vétérans : Chers membres du comité, je vous remercie de l'invitation que vous nous avez offerte de discuter avec vous aujourd'hui du projet de loi C-15, la Loi d'exécution du budget, et de ses incidences sur les vétérans canadiens.

Je suis ici pour représenter l'ombudsman des vétérans, M. Guy Parent. Hier, il a fait part de son opinion sur le projet de loi C-15 au Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Aujourd'hui, cependant, il devait assister à la réunion annuelle des directeurs généraux des Centres de ressources pour les familles des militaires, à Québec, alors c'est moi qui viens vous parler en son nom.

Le président : À Québec?

Mme Squire : Oui.

[*Traduction*]

L'ombudsman des vétérans et son équipe rencontrent fréquemment les anciens combattants et leurs proches, dans tout le Canada, afin de connaître leurs préoccupations. Que ce soit lors de réunions individuelles, d'assemblées publiques, d'activités ou par l'intermédiaire de séances de clavardage sur Twitter, nous entendons de vive voix ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas pour les anciens combattants et leur famille.

À notre avis, le projet de loi C-15 aborde plusieurs de nos principales recommandations formulées dans notre rapport de 2013 sur la Nouvelle Charte des anciens combattants ainsi que dans notre rapport de 2014 sur l'allocation pour déficience permanente et le supplément à l'allocation pour déficience

the proposed legislative changes to Bill C-15 because we simply don't have the details, we do consider it to be a movement in the right direction, albeit with some reservations.

Division 2 of the budget implementation bill takes steps to help veterans and their families by, first, increasing the Earnings Loss Benefit to 90 per cent of the eligible veteran's military salary. According to Veterans Affairs Canada's numbers, this will provide increased short-term financial support to approximately 3,000 veterans while they participate in the department's rehabilitation programs. It will also provide increased long-term financial support to around 2,000 of the most seriously ill and injured veterans for life.

However, what we do not know is, for those veterans in receipt of SISIP long-term disability benefit, which is at 75 per cent and not 90 per cent of their pre-release salary, whether this will be increased to ensure fairness.

Second: changing the Permanent Impairment Allowance grade determination. Although we do not have the details of what this change will be, we are hopeful that it will better support veterans with career-limiting service-related injuries by providing access to higher grade levels. Also, we are pleased to see the program renamed "Career Impact Allowance" to better meet its original intent.

Third: replacing "totally and permanently incapacitated" with "diminished earnings capacity." There is no definition of diminished earnings capacity, so it is difficult to assess the impact of this change without knowing the details. However, we need to clearly understand how it will be defined and applied to ensure that it meets the needs of veterans.

Fourth: raising the disability award to \$360,000. This change will align the disability award with what Canadians can receive through the courts. It will also retroactively provide approximately 55,000 veterans with a one-time increase to the disability award that they have already received.

Fifth: increasing the death benefit to \$360,000. Once implemented, this will provide better support to the family members of those who have paid the ultimate price.

permanente. Même s'il est trop tôt pour vous fournir une analyse factuelle sur l'efficacité ou l'équité des modifications législatives proposées dans le projet de loi C-15, étant donné que nous n'en connaissons pas encore les détails, nous pensons que c'est un pas dans la bonne direction, avec une certaine réserve tout de même.

La section 2 du projet de loi d'exécution du budget adopte des mesures pour aider les anciens combattants et leur famille. Il s'agit, premièrement, de la majoration de l'Allocation pour perte de revenus jusqu'à 90 p. 100 de la solde militaire d'un ancien combattant admissible. Selon les chiffres d'Anciens Combattants Canada, cela permettra d'offrir un soutien financier plus élevé à court terme à environ 3 000 anciens combattants, tandis qu'ils prennent part à des programmes de réadaptation du ministère. Cela fournira aussi un soutien financier plus élevé à long terme à environ 2 000 anciens combattants les plus gravement malades et blessés ou ayant une incapacité permanente.

Cependant, ce qui n'est pas encore clair pour nous c'est l'impact de cette nouvelle mesure sur les anciens combattants qui reçoivent en ce moment les prestations d'invalidité de longue durée du Régime d'assurance-revenu militaire. À l'heure actuelle, ces prestations atteignent 75 p. 100 et non 90 p. 100 de la solde que l'ancien combattant touchait à sa libération; il nous reste à voir si ce pourcentage sera augmenté pour garantir l'équité.

Le deuxième point est la détermination modifiée de la catégorie de l'allocation pour déficience permanente. Même si nous n'avons pas de détails sur ce que seront les répercussions de ce changement, nous espérons qu'il appuiera les anciens combattants qui ont des blessures liées au service qui imposent des restrictions sur le plan de la carrière. De plus, nous sommes heureux de constater que le programme a été renommé « allocation pour incidence sur la carrière » pour mieux tenir compte de l'objectif initial du programme.

Le troisième aspect est le remplacement de l'expression « incapacité totale et permanente » par « capacité diminuée d'obtenir une rémunération ». Il n'existe aucune définition de « capacité diminuée d'obtenir une rémunération ». Il est donc difficile d'évaluer l'incidence de ce changement sans avoir de détails. Cependant, nous devons comprendre clairement comment ce changement sera interprété et appliqué pour veiller à ce qu'il réponde bien aux besoins des anciens combattants.

Quatrièmement, nous avons la hausse de l'indemnité d'invalidité pour qu'elle atteigne 360 000 \$. Ce changement à l'indemnité d'invalidité correspondra à la somme que les Canadiens peuvent recevoir lorsqu'ils se tournent vers les tribunaux. Il offrira aussi rétroactivement à environ 55 000 anciens combattants une hausse ponctuelle de l'indemnité d'invalidité qu'ils ont déjà reçue.

Le cinquième point porte sur la hausse de l'indemnité de décès pour qu'elle atteigne 360 000 \$. Une fois ce changement adopté, il offrira un meilleur soutien aux membres de la famille de ceux qui ont fait le sacrifice ultime.

These changes, especially those to the disability award, will have a positive impact on all veterans receiving benefits under the New Veterans Charter. Other changes, such as those to the Earnings Loss Benefit and the Permanent Impairment Allowance, will provide greater lifetime financial security to the veterans who are the most vulnerable and have the greatest need for support.

However, although many of the initiatives that were announced in the budget may indirectly support veterans' families, no action was taken to provide financial compensation for family members who give up their employment to become the primary caregivers for severely ill and injured veterans.

It is also paramount that we define and achieve the desired outcome for veterans for lifetime financial security.

These are the priorities of the Office of the Veterans Ombudsman and are critical to ensure that our most vulnerable veterans and their families are supported.

In closing, we believe that Budget 2016 is a promising start. Now we need a clear action plan and evidence-based evaluation to determine what the impact of these changes will be on veterans and their families. They deserve no less in return for their service and sacrifice for Canada and Canadians.

Thank you.

The Chair: Thank you very much.

Now we'll go to the Royal Canadian Legion and Mr. Ray McInnis.

Ray McInnis, Director, Service Bureau, Royal Canadian Legion: Good afternoon, Senator Day. It is indeed a pleasure to appear in front of your committee again. I am pleased to speak to you on behalf of our Dominion President, Mr. Tom Eagles, and our 300,000 members. The Legion has been asked to discuss specifically Division 2 of Part 4 of Bill C-15.

The Royal Canadian Legion is the only veterans' service organization which assists all veterans and their families with representation to Veterans Affairs Canada and the Veterans Review and Appeal Board. The Legion's advocacy program is core to our mission. We have been assisting veterans since 1926 through our legislative mandate in both the Pension Act and the New Veterans Charter. Our 23 professional command service officers are located across the country and provide free assistance — I stress, free assistance — to veterans and their families with obtaining benefits and services from Veterans Affairs Canada. Please note that veterans do not have to be Legion members to request our services.

Ces changements, surtout ceux apportés à l'indemnité d'invalidité, auront une incidence positive sur tous les anciens combattants qui reçoivent des prestations en vertu de la Nouvelle Charte des anciens combattants. D'autres changements, comme ceux apportés à l'allocation pour perte de revenus et à l'allocation pour déficience permanente, assureront une sécurité financière accrue pour toute la vie aux anciens combattants les plus vulnérables et qui ont le plus besoin de soutien.

Cependant, bien que beaucoup de ces initiatives annoncées dans le budget puissent soutenir indirectement les familles des anciens combattants, aucune mesure n'a été prise pour fournir une indemnisation financière aux membres de la famille qui quittent leur emploi pour devenir le dispensateur de soins principal auprès d'anciens combattants gravement malades et blessés.

Il est essentiel de définir et de réaliser les résultats escomptés pour les anciens combattants afin de garantir une sécurité financière à vie.

Ce sont les priorités du Bureau de l'ombudsman des vétérans et elles sont essentielles si nous voulons soutenir les anciens combattants les plus vulnérables ainsi que leur famille.

Enfin, nous pensons que le budget de 2016 est un pas dans la bonne direction. Nous devons maintenant décider d'un plan d'action et d'une approche d'évaluation basée sur des données probantes pour déterminer quelle sera l'incidence de ces changements sur les anciens combattants et leur famille. Nos anciens combattants n'en méritent pas moins, étant donné les services qu'ils ont rendus et les sacrifices qu'ils ont consentis pour le Canada et les Canadiens.

Merci.

Le président : Merci beaucoup.

Nous passons maintenant à M. Ray McInnis, de la Légion royale canadienne.

Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide, Légion royale canadienne : Bonjour, sénateur Day. C'est pour moi un grand plaisir de comparaître devant votre comité encore une fois. Je suis très heureux de témoigner au nom du président national de la Légion royale canadienne, M. Tom Eagles, et de nos 300 000 membres. La Légion a été invitée à présenter ses observations sur la section 2 de la partie 4 du projet de loi C-15.

La Légion royale canadienne est la seule organisation d'anciens combattants qui vient en aide aux anciens combattants et à leur famille, en leur offrant des services de représentation auprès d'Anciens Combattants Canada et du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). Le programme de revendication de la Légion est au cœur même de notre mission. Depuis 1926, la Légion est au service des anciens combattants et de leur famille, et ce, grâce à un mandat établi par voie législative dans la Loi sur les pensions et la Nouvelle Charte des anciens combattants. Nous avons un collectif de 23 officiers d'entraide de la Direction — des professionnels —; ils sont répartis partout au Canada et offrent gratuitement leur aide aux anciens combattants et à leur famille.

Our national Service Bureau Network provides representation starting with the first application to Veterans Affairs Canada, through all three levels of the Veterans Review and Appeal Board. Through the legislation, the Legion has access to service health records and departmental files to provide comprehensive yet independent representation at no cost. Last year our service officers prepared and represented disability claims on behalf of more than 3,000 veterans to Veterans Affairs Canada and the Veterans Review and Appeal Board. There is no other veterans group with this kind of direct contact, interaction, provision of support and feedback from veterans to family and caregivers.

The Legion recognizes the progress being made for veterans and their families in this budget and recommends that Bill C-15 be passed as soon as possible. Is it everything we have been advocating for? Does it answer all of the top priorities? No, it does not, but it is a step forward. This bill lays out important enhancements that will improve the care and benefits provided to veterans and their families, especially for seriously ill and injured veterans.

Two recommendations addressed are the maximum disability award being increased to be consistent with what is provided to injured civilian workers who receive general damages in law court; and the increase in the percentage used to calculate the Earnings Loss Benefit. We would have preferred to see a 100 per cent ELB. Once you are unable to be suitably and gainfully employed once rehabilitation is completed, you should be paid at 100 per cent.

However, we do have some additional questions. The ELB has been increased to 90 per cent. If a soldier is on LTD, he or she is paid at 75 per cent, and SISIP is the first payer. Will this percentage be increased to 90 per cent as well? We need to see an alignment of long-term disability and vocational rehabilitation programs.

Budget 2016 proposes an expansion to the Permanent Impairment Allowance. Expanding access to the PIA will better support veterans who have had their career options limited by a service-related illness or injury. If approved, the program name would change to "Career Impact Allowance" to better reflect the intent of the program, which is to compensate for loss of

dans l'obtention d'indemnités et de services d'Anciens Combattants Canada. J'ai bien dit gratuitement. Veuillez noter que les anciens combattants n'ont pas besoin d'être un membre de la Légion pour profiter de nos services.

Notre réseau national du Bureau d'entraide offre un service de représentation dès les premières demandes faites auprès d'Anciens Combattants Canada, et à chacun des trois niveaux de recours du Tribunal des anciens combattants (révision et appel). En vertu de la loi, la Légion a accès aux dossiers médicaux et autres documents ministériels qui permettent une représentation qui soit à la fois complète et indépendante, et ce, sans aucuns frais. L'an dernier, nos officiers d'entraide sont intervenus et ont agi comme représentants auprès d'Anciens Combattants Canada et du Tribunal des anciens combattants dans des cas de prestations d'invalidité au nom de plus de 3 000 anciens combattants. Il n'existe aucun autre groupe d'anciens combattants avec cette capacité d'offrir aux anciens combattants, ainsi qu'à leur famille et à leurs fournisseurs de soins, un contact direct, des échanges fructueux, un soutien et une rétroaction.

La Légion reconnaît dans ce budget le progrès réalisé au nom des anciens combattants et de leur famille, et recommande que le projet de loi C-15 soit adopté le plus tôt possible. Est-ce d'autre part tout ce que la Légion revendique? Cela répond-il aux 15 priorités que nous avons fait connaître? La réponse est non; mais c'est un pas en avant. Le projet de loi prévoit d'importantes améliorations aux soins et avantages offerts aux anciens combattants et à leur famille, particulièrement pour nos anciens combattants plus sérieusement malades ou blessés.

Deux recommandations ont été prises en compte, soit d'une part le montant maximum de l'indemnité d'invalidité qui est revu à la hausse pour mieux correspondre à ce que les travailleurs blessés dans la vie civile se voient accorder en dommages-intérêts par les tribunaux et, d'autre part, l'augmentation du pourcentage utilisé dans le calcul de l'allocation pour perte de revenus. Bien sûr, nous aurions préféré voir une APR de 100 p. 100. En effet, lorsqu'on est incapable d'être adéquatement employé et rémunéré après avoir complété un programme de réadaptation, on devrait être payé à 100 p. 100.

Toutefois, nous avons quelques autres questions. L'APR a été bonifiée à 90 p. 100. Si un militaire a droit aux prestations de l'ILD, il est payé à 75 p. 100 et le RARM est le premier payeur. Ce pourcentage sera-t-il aussi augmenté à 90 p. 100? Il faut harmoniser les programmes d'invalidité de longue durée et de réadaptation professionnelle.

Le budget de 2016 propose une expansion de l'allocation pour déficience permanente. En élargissant l'accès à l'ADP, le soutien aux anciens combattants qui ont vu leurs options de carrière limitées en raison d'une blessure ou d'une maladie liée au service n'en sera que meilleur. La proposition de changement de nom, si approuvée, à « allocation pour incidence sur la carrière » verra

employment, potential and career advancement opportunities. The CIA is ill-defined. Is it just a title change from PIA? Will there be new grades? What are the criteria to access the CIA grade levels?

The term “totally and permanent incapacitated” is being changed to “diminished earning capacity.” What does this really mean? Will it affect other programs?

It is absolutely essential to get the financial benefits review right, and the review should focus on lifetime financial security for veterans and their families. That does not mean going back to the Pension Act or re-establishing pensions as an option for our injured veterans. It means use due diligence, do the analysis, and consult with the ministerial advisory committees and relevant stakeholders. The department has an excellent opportunity to make the necessary changes to improve the lifetime financial stability for our ill and injured veterans, and their families.

Finally, I want to address the issue of communication and accessibility. The New Veterans Charter was developed to meet the needs of the modern veteran. It is based on modern disability management principals. It focuses on rehabilitation and successful transition. We all have an obligation to understand the complexities and interrelationships, and VAC must increase its efforts to inform and explain the New Veterans Charter. Our veterans and their families deserve nothing less.

The New Veterans Charter and Enhanced New Veterans Charter Act are comprehensive and complex. Our veterans and their families need to know what programs are available to assist them and how to access them. Whether they are financial, rehabilitation, health services or family care, the government needs to ensure that resources and programs are in place to meet their needs and to review the accessibility of these programs, while ensuring front-line staff are available and knowledgeable to assist veterans and their families. This must not be a self-serve system.

Most veterans and their families do not have a good understanding of the New Veterans Charter. I would suggest this highlights the ineffectiveness of the government’s communication of the program and services available in the New Veterans Charter for our injured veterans and their families. It highlights that it is time for this government to start proactively communicating and reaching out to all veterans across this

à mieux rendre compte de l’intention du programme, soit de compenser la perte de perspectives d’emploi et de possibilités d’avancement professionnel. L’AIC n’est pas bien définie; n’est-ce là qu’un simple changement de l’ADP pour l’amour du changement? Y aura-t-il de nouvelles catégories? Quels seront les critères pour accéder aux différentes catégories de l’AIC?

L’expression « invalidité totale et permanente » est remplacée par « diminution de la capacité de gain ». Qu’est-ce que cela signifie vraiment? D’autres programmes seront-ils touchés?

Il est absolument essentiel que l’examen des avantages financiers se fasse correctement, et que l’examen porte sur la sécurité financière des anciens combattants et de leur famille à toutes les étapes de leur vie. Cela ne veut pas dire de revenir à la Loi sur les pensions ou de rétablir des pensions comme option pour nos anciens combattants blessés. Cela veut dire qu’il faut faire preuve d’une diligence raisonnable, effectuer l’analyse et consulter les comités consultatifs ministériels et les principaux intervenants. Le ministère a une excellente occasion d’apporter les changements nécessaires pour améliorer la sécurité financière des anciens combattants blessés et malades et de leur famille, et ce, durant toute leur vie.

Enfin, je voudrais aborder avec vous les questions de communication et d’accessibilité. La Nouvelle Charte des anciens combattants a été mise en œuvre afin de répondre aux besoins des anciens combattants modernes. À cette fin, elle fait appel à des principes de gestion moderne de l’invalidité, et met l’emphase sur la réadaptation et une transition harmonieuse vers la vie civile. Nous avons tous une obligation de comprendre les complexités et les interrelations, et ACC doit redoubler d’efforts pour mieux faire connaître et expliquer la Nouvelle Charte des anciens combattants. Nos anciens combattants et leur famille ne méritent rien de moins.

La Nouvelle Charte des anciens combattants et la Loi améliorant la Nouvelle Charte des nouveaux combattants sont des documents détaillés et complexes. Nos anciens combattants et leur famille ont besoin de savoir quels programmes leur sont offerts pour leur venir en aide et comment y avoir accès, que ce soit au chapitre des finances, de la réadaptation, des services de soins de santé et des soins familiaux. Le gouvernement, quant à lui, doit s’assurer que les ressources et les programmes sont en place pour répondre à leurs besoins; il doit aussi examiner l’accessibilité à ces programmes et s’assurer que le personnel de première ligne est en place, et qu’il est qualifié pour aider les anciens combattants et leur famille. Cela ne doit pas être un système libre-service.

La plupart des anciens combattants et leur famille n’ont pas une connaissance approfondie de la Nouvelle Charte des anciens combattants. Cela, à mon avis, démontre clairement l’inefficacité des communications du gouvernement quant aux programmes et services qu’offre la Nouvelle Charte des anciens combattants pour nos anciens combattants blessés et leur famille. Cela démontre aussi clairement qu’il est temps pour le gouvernement de

country and ensure they are aware of the financial compensation, rehabilitation programs, health care services, and the family care programs which are available and how to access them.

Lastly, it is also time for all of us to understand the New Veterans Charter. This should be a priority. Our veterans need to know not only the weaknesses but also the strengths behind the legislation, the programs, the services and the benefits. We, too, can help our veterans and their families.

Our advocacy in programming will continue to evolve to meet the changing demographics while still supporting our traditional veteran community. However, notwithstanding the capacity of the Royal Canadian Legion, we certainly believe that the Department of National Defence and Veterans Affairs Canada have a responsibility to ensure that policies, practices and programs, supported through a sustainable research program, are accessible and meet the unique needs of all veterans with the goal of enabling the healthy transition of all veterans and their families through this changing and sometimes difficult life course.

Since the New Veterans Charter was adopted in 2006, we have been steadfast in our advocacy for this change to better meet the life-long financial security needs of our veterans and their families, and we will continue to do so in the future. The passage of Bill C-15 is a step in the right direction.

Thank you.

The Chair: We understand there is more to come in terms of the mandate of the Minister of Veterans Affairs and a life-long pension. We should be anticipating something in the future in that regard. Is that your understanding as well?

Mr. McInnis: That was in the mandate letter. Again, I will stress that we are looking at the lifetime financial security and whatever form it comes in. But it has to be reviewed. It has to be done based on a career progression model, more so like both of my colleagues discussed today. That will benefit all of our veterans if it's done correctly so that it's fair across the board; from the time you're injured, the age you are, career progression up until the time of whatever rank you achieve.

Most of us had a lengthy career in the military. We have a pension and we can still go out and work. Many of our ill and injured cannot.

commencer à communiquer de façon proactive et de prendre contact avec tous les anciens combattants au pays, et de s'assurer qu'ils connaissent les compensations financières, les programmes de réadaptation, les services de soins de santé et les programmes d'aide aux familles auxquels ils ont droit, ainsi que les façons d'y accéder.

Enfin, il est également temps que nous apprenions tous à connaître la Nouvelle Charte des anciens combattants. Cela doit être une priorité. En effet, nos anciens combattants doivent connaître non seulement les faiblesses, mais aussi les forces de la législation, des programmes, des services et des prestations. Nous pouvons aussi venir en aide à nos anciens combattants et à leur famille.

Notre travail de revendication et nos programmes continueront de s'adapter pour répondre à une démographie en mouvement, et ce, tout en veillant à soutenir notre communauté traditionnelle d'anciens combattants. Toutefois, et quelle que soit la capacité de la Légion royale canadienne, nous croyons fermement que le ministère de la Défense nationale et Anciens Combattants Canada partagent une responsabilité de veiller à ce que les politiques, les pratiques et les programmes, grâce au soutien d'un programme de recherche durable, soient accessibles et répondent aux besoins uniques des anciens combattants tout en ayant l'objectif de permettre une transition harmonieuse de tous les anciens combattants et de leur famille pendant cette période de changement parfois difficile dans leur parcours de vie.

Depuis l'adoption de la Nouvelle Charte des anciens combattants, en 2006, nous avons été indéfectibles dans nos revendications pour y apporter des changements visant à mieux répondre aux besoins de sécurité financière de nos anciens combattants et de leur famille tout au long de leur vie. Et nous n'abandonnerons pas. L'adoption du projet de loi C-15 est un pas dans la bonne direction.

Merci.

Le président : D'après ce que nous comprenons, d'autres changements seront apportés au mandat du ministre des Anciens Combattants et à la pension à vie. Nous devrions nous attendre à des changements à cet égard. Est-ce aussi ce que vous avez compris?

M. McInnis : C'était dans la lettre de mandat. Encore une fois, j'aimerais insister sur le fait que nous envisageons la sécurité financière pour la durée de la vie sous toutes ses formes. Toutefois, il faut mener un examen. Il faut se fonder sur un modèle d'avancement professionnel, comme en ont parlé mes deux collègues aujourd'hui. Tous nos anciens combattants en profiteront si les choses sont faites correctement et de façon équitable, c'est-à-dire à partir du moment où une personne est blessée et en tenant compte de son âge, on établit le modèle d'avancement professionnel jusqu'au grade atteint.

La plupart d'entre nous ont eu une longue carrière dans l'armée. Nous avons une pension et nous pouvons toujours travailler. Toutefois, ce n'est pas le cas de nombreux militaires blessés et malades.

The Chair: You mentioned SISIP. I'm not going to ask you what it stands for, but could you explain what it is and how it impacts you? You said 75 per cent is the basis for those on SISIP benefits.

Mr. McInnis: SISIP is a long-term disability insurance program. When you get injured, you're paid 75 per cent of your release salary.

The Chair: Are these people in uniform?

Mr. McInnis: No, they are not in uniform.

The Chair: They can apply for SISIP after they are no longer in uniform.

Mr. McInnis: Correct me if I'm wrong, because I haven't gone through the program myself. They can apply as they are leaving the military. I believe SISIP is an acronym for Service Income Security Insurance Plan .

The Chair: The Armed Forces personnel in uniform are paying into this in part at least. It's their health insurance program?

Mr. McInnis: An LTD program.

The Chair: Thank you.

We will begin with Senator White from Ontario.

Senator White: Thanks for being here. Thanks for your service as well, Mr. McKenna.

We had a presentation earlier today which talked about the shift from Permanent Impairment Allowance to "Career Impact Allowance" and the need for 2,700 veterans to actually go through the evaluation process again. Does that make sense?

Mr. Chair, the 2,700 would have to go through the evaluation process again?

The Chair: I think that's an outstanding question.

Senator White: I'm just trying to figure out whether it's necessary. From your perspective, is it fair? In reality that means it is more than name changes we're talking about. We could have people fall off the benefit program and not likely be added on since we're not looking at new groups.

Ms. Squire: In our various reports on the Permanent Impairment Allowance, you can see that our issue is the grades themselves are not well allocated. For example, 92 per cent get the lowest grade and only 1 per cent receive the highest grade. That's a big issue for us. We believe that has to change.

We're not aware how the department will implement that and whether they are going to reassess people because we have not seen the criteria they are using. Our preference is that wherever

Le président : Vous avez mentionné le RARM. Je ne vais pas vous demander ce que signifie cet acronyme, mais pourriez-vous expliquer ce que c'est et comment cela vous touche? Vous avez dit que 75 p. 100 représentaient la base pour les personnes qui reçoivent des prestations du RARM.

M. McInnis : Le RARM est le programme d'assurance invalidité à long terme. Lorsqu'une personne se blesse, elle reçoit 75 p. 100 de son salaire à sa libération.

Le président : S'agit-il des gens en uniforme?

M. McInnis : Non, ils ne portent pas l'uniforme.

Le président : Ils peuvent faire une demande dans le cadre du RARM après avoir cessé de porter l'uniforme.

M. McInnis : Corrigez-moi si je me trompe, car je n'ai pas utilisé ce programme. Ils peuvent faire une demande lorsqu'ils quittent l'armée. Je crois que l'acronyme RARM signifie Régime d'assurance revenu militaire.

Le président : Le personnel en uniforme des Forces armées cotise à ce programme, du moins en partie. Est-ce son programme d'assurance-maladie?

M. McInnis : C'est un programme d'assurance ILD.

Le président : Merci.

La parole est d'abord au sénateur White, de l'Ontario.

Le sénateur White : Je vous remercie d'être ici aujourd'hui. Je vous remercie également d'avoir servi notre pays, monsieur McKenna.

Plus tôt aujourd'hui, nous avons entendu un exposé dans lequel on a parlé de la transition de l'allocation pour déficience permanente à l'« allocation pour incidence sur la carrière », ce qui pourrait obliger 2 700 anciens combattants à refaire le processus d'évaluation. Est-ce logique?

Monsieur le président, ces 2 700 anciens combattants devront-ils refaire le processus d'évaluation?

Le président : Je crois que c'est une excellente question.

Le sénateur White : J'essaie seulement de déterminer si c'est nécessaire. À votre avis, est-ce juste? En réalité, cela signifie que nous faisons plus que changer le nom du programme. Il se peut que des gens perdent leurs prestations et qu'on ne puisse plus les ajouter au nouveau programme, étant donné que nous n'examinons pas de nouveaux groupes.

Mme Squire : Dans nos divers rapports sur l'allocation pour déficience permanente, vous pouvez constater que notre problème est lié aux catégories elles-mêmes, car elles ne sont pas bien réparties. Par exemple, 92 p. 100 des gens se retrouvent dans la catégorie la moins élevée et seulement 1 p. 100 des gens reçoivent les prestations de la catégorie la plus élevée. C'est un gros problème pour nous. Nous croyons que cela doit changer.

Nous ne savons pas comment le ministère mettra cette mesure en œuvre et si on réévaluera les gens, car nous n'avons pas consulté les critères utilisés. Lorsque c'est possible, nous

possible they should be using what knowledge they do have and not causing an added burden on veterans to reapply. That said, we do not know their criteria.

We believe that the new approach has to reflect career progression loss. Just as Brian had said, there is a promotion every X number of years. We are suggesting a formula which would look at years of service using career advancement data from the forces as a key component of what that PIA or CIA should be.

Senator White: Thank you very much for that. Those are some of the concerns we found this morning as well.

The second piece we learned about today does involve progression. Do any other countries use a formula now? If so, can you advise us how they use it?

My background is policing. If we had somebody injured as a result of an accident, that was part of the WCB and part of the civil suit. As a chief, I wrote several letters identifying an individual's KSA — knowledge, skills and abilities — plus their education, and I anticipated they would reach a certain rank. It may not have carried exact weight because they may not have had an interest, but at least it gave a judge or a jury an indication of what I thought of the individual. There was something in place. Are any other countries using such progression now?

Ms. Squire: I'm personally not aware of them, but I know our approach to PIA does include that approach. It includes compensating for career progression. Some of the work we're doing on financial security for life includes looking at when you're injured and what your potential could have been in order to ensure that you receive what you could have had had you stayed in the forces for the duration.

The Chair: Could we have a clarification of that? You say it's your approach. As Veterans Ombudsmen, you're not applying and qualifying people in your role?

Ms. Squire: No, no. As Guy Parent mentioned the last time we were here, we've been looking at outcomes and benchmarks. For example, if an outcome is reasonable long-term financial disability for a seriously injured veteran, our benchmark was that that individual who is TPI would receive the same had they served for 35 years.

We've done projections and early modelling, and we've used the force's career progression model, which shows us where there are deficiencies and gaps in terms of that. So we're doing early

préférences qu'on utilise les données recueillies pour éviter d'obliger les anciens combattants à refaire une demande. Cela dit, nous ne connaissons pas les critères utilisés.

Nous croyons que la nouvelle approche doit refléter la perte d'avancement professionnel. Comme l'a dit Brian, des promotions sont accordées tous les certains nombres d'années. Nous proposons l'adoption d'une formule qui privilégierait les données sur l'avancement professionnel venant de l'armée dans l'examen des années de service pour calculer l'ADP ou l'AIC.

Le sénateur White : Je vous remercie beaucoup de votre réponse. Certaines de ces préoccupations ont également été exprimées ce matin.

La deuxième chose que nous avons apprise aujourd'hui concerne l'avancement. Est-ce qu'on utilise une formule dans un autre pays en ce moment? Si oui, pourriez-vous nous expliquer comment elle est utilisée?

J'ai des antécédents dans la police. Si un policier se blessait en raison d'un accident, cela relevait de la CAT et de l'instance civile. Lorsque j'étais chef, j'ai écrit plusieurs lettres pour confirmer les connaissances, les compétences et les aptitudes d'une personne, ainsi que son éducation, et pour dire que je m'attendais à ce que cette personne atteigne un certain grade. Mes prévisions n'étaient peut-être pas tout à fait exactes, car la personne n'avait peut-être pas l'intérêt nécessaire, mais au moins, cela indiquait au juge ou au jury l'opinion que j'avais de cette personne. Il y avait un système en place. D'autres pays utilisent-ils un tel calcul de l'avancement en ce moment?

Mme Squire : Personnellement, je ne le sais pas, mais je sais que notre approche à l'égard de l'ADP inclut cette approche. En effet, on prévoit une indemnisation pour l'avancement professionnel perdu. Dans certains des travaux que nous effectuons sur la sécurité financière pour la durée de la vie, nous tenons compte du moment de la blessure et du potentiel d'avancement, afin de veiller à ce que la personne reçoive ce qu'elle aurait pu obtenir si elle était restée dans l'armée pendant toute la période prévue.

Le président : Pourriez-vous apporter des éclaircissements? Vous dites que c'est votre approche. Le rôle des ombudsmans des anciens combattants ne consiste pas à appliquer les critères et à vérifier si les gens sont admissibles.

Mme Squire : Non. Comme Guy Parent l'a mentionné lors de notre dernière comparution, nous avons examiné des résultats et des repères. Par exemple, si un résultat est l'allocation pour déficience à long terme raisonnable pour un ancien combattant gravement blessé, notre objectif était que cette personne qui souffre d'une invalidité totale et permanente reçoive la même chose que si elle avait servi pendant 35 ans dans l'armée.

Nous avons élaboré des prévisions et des modèles préliminaires, et nous avons utilisé le modèle d'avancement professionnel de l'armée, car il nous montre où sont les

modelling so that once our actuarial analysis is done we can provide good ideas and ways to simplify the current approach.

The Chair: Have you undertaken to share that with us at the appropriate time?

Ms. Squire: Yes. Once the actuarial analysis is done, probably in early September, we'd be pleased to come back and share our findings with you because we think they'll be very interesting.

The Chair: You indicated to Senator White that you weren't fully aware of the approaches being taken by the department.

Ms. Squire: No, we don't have the details on the PIA or CIA, whichever acronym you wish to use. We have not been briefed as to what the changes will be. We certainly would like to participate and influence if we can, but we have not yet been briefed.

The Chair: Presumably that will be in regulation as opposed to

Ms. Squire: And probably policy as well.

The Chair: Thank you.

Senator Wallin: We have heard over the years that communication about the services is not adequate. We try and do our best here by repeatedly talking about these issues.

I have in front of me a document from the ombudsman's office — the CF Ombudsman as opposed to vets — and it's really clear. All the different programs are laid out very clearly. It's on web sites. The Veterans Ombudsman office has the same, and the CF office itself has the same.

I'll declare my interests: I'm a member of the Legion and I'm the service officer for my Legion. We talk about this stuff all the time. What is the communications problem? It's all here; the information is here. The people who need the information are vested and need to have it. Where is it breaking down?

Mr. McInnis: I mentioned this at the veterans' summit when we had meetings. I believe it's about consistent messaging across the country. I can have a transition interview conducted in one part of the country, and it's totally different from a transition interview in another part of the country. I can have a 35-minute transition interview; other people get a 15. It's the consistency of the training of their staff. I would say it's to make the message "keep it simple."

Depending on the programs of Veterans Affairs, there is a multitude of policies and directives to keep it simple. I always say "write the policy." In the military we used to have what we

problèmes et les lacunes. Nous élaborons des modèles préliminaires afin qu'une fois notre analyse actuarielle terminée, nous puissions proposer de bonnes idées et des façons de simplifier l'approche actuelle.

Le président : Avez-vous envisagé de nous communiquer cela en temps opportun?

Mme Squire : Oui. Une fois l'analyse actuarielle terminée, probablement au début septembre, nous serons heureux de revenir et de vous présenter nos conclusions, car nous pensons qu'elles seront très intéressantes.

Le président : Vous avez indiqué au sénateur White que vous ne connaissiez pas toutes les approches utilisées par le ministère.

Mme Squire : Non, nous n'avons pas de détails sur l'ADP ou l'AIC, selon l'acronyme que vous souhaitez utiliser. On ne nous a pas informés des changements qui seront apportés. Nous aimerions certainement participer à ce processus et l'influencer dans la mesure du possible, mais jusqu'ici, on ne nous a envoyé aucune information à cet égard.

Le président : On présume que cela sera dans les règlements plutôt que...

Mme Squire : Et probablement aussi la politique.

Le président : Merci.

La sénatrice Wallin : Au fil des ans, nous avons entendu dire que les renseignements liés aux services n'étaient pas communiqués de façon adéquate. Nous faisons de notre mieux pour parler de ces problèmes aussi souvent que possible ici.

J'ai devant moi un document du Bureau de l'ombudsman — l'ombudsman des FC, pas celui des anciens combattants — et c'est très clair. Tous les programmes sont décrits très clairement. On retrouve ces renseignements sur les sites web. Le Bureau de l'ombudsman des anciens combattants a le même document, ainsi que le Bureau de l'ombudsman des FC.

J'aimerais préciser que je suis membre de la Légion et que je suis l'officier d'entraide de ma Légion. Nous parlons de cela tout le temps. Quel est le problème lié aux communications? Tout est ici, tous les renseignements sont ici. Les gens qui ont besoin de ces renseignements dépendent de ces derniers, et c'est pourquoi ils doivent les obtenir. Où est le problème?

M. McInnis : Je l'ai mentionné lors de nos réunions au Sommet des vétérans. Je crois qu'il s'agit d'envoyer des messages uniformes à l'échelle du pays. Une entrevue de transition menée dans une région du pays peut être complètement différente d'une entrevue de transition menée dans une autre région du pays. Par exemple, une entrevue peut durer 35 minutes et une autre peut durer 15 minutes. C'est une question d'uniformité dans la formation du personnel. Je dirais qu'il faut que le message soit « optez pour la simplicité ».

Selon les programmes d'Anciens Combattants Canada, il y a toute une série de politiques et de directives pour simplifier les choses. Je dis toujours qu'il faut écrire la politique. Dans

called a Canadian Forces general message: Keep it simple so everyone understands it. It's consistent messaging on what they're trying to get out and also to include the families in messaging.

Senator Wallin: The assessment process being varied is kind of at the core of this then?

Mr. McInnis: Yes, it's consistency.

Senator Wallin: Can I have a comment on that from Mr. McKenna?

Mr. McKenna: In regards to that, one of the things we've asked for is instead of just an approach of Veterans Affairs to the veteran, we almost need a case manager, which is the front-line conversation with the veteran, to essentially be an ambassador to the entire federal government for that individual.

In my own personal case, I was handled very respectfully by the military, but once they're done with you they drop you. You then are moved on to Veterans Affairs. Some of the questions you might have a week after release pertain to items that were discussed before your release, but you can't get back to that military doctor, nurse or case manager. You now move on to Veterans Affairs.

Even from there, when you're applying for other government benefits, a perfect example is the tax credit for those who are disabled through the Canada Revenue Agency. You're off on your own again to get new doctors' notes or letters, new X-rays and whatnot. You think you're done, but you're not because when you apply for the CPP disability benefit it's a new form and more doctors' letters and notes. So the veteran is potentially dealing with four different departments.

There is nothing malicious about it, ma'am; it's just that things get dropped because no one person stick handles your file from start to finish.

Senator Wallin: We've had that conversation here even about even the merging of the Veterans Ombudsman and the CF Ombudsman and making that transition smoother. Thank you.

I'm usually on the other side of this next issue, but I want to hear from you on the rank escalator and the career progression and the models that you're looking for. It's tricky turf. You have a 19 year old or a 20 year old, and if the world is perfect in the way it unfolds, maybe that would have been a career path track. They may have received all those promotions, but we don't know how it would have worked out for that individual.

l'armée, nous avons autrefois ce que nous appelions un message général des Forces armées canadiennes : optez pour la simplicité, et tout le monde comprendra. Il faut transmettre des messages uniformes sur les renseignements qu'on souhaite diffuser, et il faut également inclure les familles dans ces messages.

La sénatrice Wallin : Les différences dans les processus d'évaluation sont donc au cœur de ce problème?

M. McInnis : Oui, c'est une question d'uniformité.

La sénatrice Wallin : Pourrais-je obtenir les commentaires de M. McKenna?

M. McKenna : L'une des choses que nous avons demandé, c'est qu'au lieu d'adopter une seule approche pour les anciens combattants au sein d'Anciens Combattants Canada, il faudrait pratiquement que le gestionnaire de cas — c'est la conversation de première ligne avec l'ancien combattant —, soit essentiellement un ambassadeur de l'ensemble du gouvernement fédéral auprès de l'ancien combattant.

Dans mon cas, l'armée m'a traité de façon très respectueuse, mais une fois qu'elle a réglé votre cas, l'armée vous laisse tomber. Ensuite, il faut s'adresser à Anciens Combattants Canada. Certaines des questions qu'on peut vous poser une semaine après votre libération concernent des points dont on a discuté avant votre libération, mais vous ne pouvez pas retourner consulter le médecin, l'infirmière ou le gestionnaire de cas qui s'occupait de votre dossier dans l'armée. Il faut maintenant s'adresser à Anciens Combattants Canada.

Même à partir de ce moment-là, lorsque vous demandez d'autres prestations du gouvernement, il y a l'exemple parfait du crédit d'impôt pour invalidité par l'entremise de l'Agence du revenu du Canada. Encore une fois, vous êtes livré à vous-même pour obtenir des papiers ou des lettres du médecin, de nouvelles radiographies, et cetera. Vous pensez que vous avez terminé, mais ce n'est pas le cas, car lorsque vous faites une demande de prestations d'invalidité du RPC, il faut remplir un nouveau formulaire et obtenir d'autres lettres et papiers du médecin. Il s'ensuit que l'ancien combattant peut devoir s'adresser à quatre ministères différents.

Ce n'est pas de la méchanceté, madame; c'est seulement que des renseignements se perdent, car personne ne traite votre dossier du début à la fin.

La sénatrice Wallin : Notre comité a discuté de la fusion de l'ombudsman des vétérans et de l'ombudsman des FC et des façons de faciliter cette transition. Merci.

Je me trouve habituellement de l'autre côté de l'enjeu suivant, mais j'aimerais que vous me parliez de la façon de monter en grade et de l'avancement professionnel et des modèles que vous examinez. C'est compliqué. Vous prenez un jeune de 19 ou 20 ans, et dans un monde parfait, il aurait peut-être suivi un certain cheminement professionnel. Il aurait peut-être obtenu toutes ces promotions, mais nous ne savons pas comment les choses auraient pu se passer pour cette personne.

Should we just err on the side of caution because the numbers are small and say that that handful of people might not have made that progression because of other psychological or behavioural issues or they decided to quit? Is that a significant issue or not in terms of those numbers? Is there any way to know that?

Ms. Squire: To answer the question of fairness, for us, we don't know, and so we have to give that person the benefit of the doubt. If they hadn't been injured or been ill, we don't know whether they would have achieved those ranks. That option was taken away from them. So for us it's a question of fairness and we believe that, yes, we should consider that.

Senator Wallin: There is no way to assess that, right?

Ms. Squire: No, but I think the career progression ranks take into consideration different occupations that have limited heights that they go to, but we considered that. So I think it's a question of fairness; we've taken away the opportunity to have that career option, so we have to look after it.

Senator Beyak: That's an excellent question. I had the same concerns.

The Chair: Mr. McKenna, could you tell us about Equitas Society? What is that group?

Mr. McKenna: Equitas Society involves a number of components, one being the six plaintiffs you probably heard about who are engaging in litigation as we speak. They're one part of it. Their legal team is another and the funding raising society is another.

I'm also part of Equitas. I am not a plaintiff, sir, but I work as an adviser. As you can imagine, we have various appointments, sometimes in camera sessions, and we need more voices than just the six. That's my role, sir.

The Chair: Thank you. And you're appearing today as an individual veteran or as a representative of Equitas?

Mr. McKenna: As an individual veteran. That is how I was asked and that's what I presented.

The Chair: Thank you. That's important for the record.

Next is Senator White on round two.

Senator White: Mr. McInnis, I'm trying to get my head around this. This morning I listened to a representative from Veterans Affairs, and there's a reason I didn't go into accounting. I'm trying to get my head around the financial difference this will make to veterans ultimately.

Devrions-nous nous montrer trop prudents, car il ne s'agit pas d'un grand nombre de personnes, et affirmer que ce petit nombre de personnes n'aurait peut-être pas suivi ce parcours professionnel en raison d'autres problèmes psychologiques ou de comportement ou qu'ils auraient pu décider de quitter l'armée? Ce nombre représente-t-il un problème important? Y a-t-il une façon de déterminer cela?

Mme Squire : Pour répondre à votre question sur l'équité, nous ne savons pas, et nous devons donc donner à la personne le bénéfice du doute. Nous ne savons pas si elle avait pu monter en grade si elle n'avait pas été blessée ou n'était pas tombée malade. Toutefois, ce choix lui a été enlevé. Donc, pour nous, c'est une question d'équité et nous croyons que nous devrions tenir compte de cela.

La sénatrice Wallin : Il n'y a aucune façon d'évaluer cela, n'est-ce pas?

Mme Squire : Non, mais je pense que l'avancement en grade tient compte de différents métiers qui ont une limite de grade, mais nous avons tenu compte de cela. Je crois donc que c'est une question d'équité; nous avons éliminé la possibilité de ce choix professionnel, et nous devons donc arranger les choses.

La sénatrice Beyak : C'est une excellente question. J'avais les mêmes préoccupations.

Le président : Monsieur McKenna, pourriez-vous nous parler de l'Equitas Society? Qu'est-ce que ce groupe?

M. McKenna : L'Equitas Society contient plusieurs éléments, dont l'un est représenté par les six demandeurs dont vous avez probablement entendu parler et qui intentent des poursuites judiciaires en ce moment. C'est l'un des éléments. Ensuite, il y a leur équipe juridique et la société qui s'occupe du financement.

Je suis également membre d'Equitas. Je ne suis pas l'un des demandeurs, mais j'agis à titre de conseiller. Comme vous pouvez vous l'imaginer, nous avons de nombreuses rencontres qui se tiennent parfois à huis clos, et nous avons besoin de plus de voix que les six demandeurs. Voilà mon rôle, monsieur.

Le président : Merci. Témoiniez-vous aujourd'hui comme vétéran à titre personnel ou en tant que représentant d'Equitas?

M. McKenna : Je témoigne comme vétéran à titre personnel. C'est ce qui m'a été demandé, et c'est ce que j'ai présenté.

Le président : Merci. C'est important aux fins du compte rendu.

Passons maintenant au sénateur White pour la deuxième série de questions.

Le sénateur White : Monsieur McInnis, j'essaie de bien saisir le tout. Ce matin, j'ai entendu une représentante d'Anciens Combattants Canada, et je n'ai pas fait d'études en comptabilité pour une bonne raison. J'essaie de saisir la différence sur le plan financier qu'auront ces modifications au final dans les poches des vétérans.

I heard you say 100 per cent would have been much better; it always is, I'm sure. What percentage of value do you feel the average veteran sees from this financially, or is it still too much up in the air now to walk us through it — taking a 10 or 15 per cent increase as an example?

Mr. McInnis: Going from 75 to 90 per cent is an increase. There will be more money in the pay packet. We would like to see 100 per cent; that's what we are advocating for. They shouldn't take a decrease if they can't go out and get employment.

Senator White: Pieces of this are non-taxable; is that correct? Do you take that into account when you consider this or is it all taxable?

Mr. McInnis: No, some allowances are taxable and some are not. The ombudsman would have a better grip on all the taxes.

Ms. Squire: For example, the disability award isn't taxable.

Senator White: I'm walking through my background of someone on certain allowances. Non-taxable at 75 per cent would have hit the 100 per cent mark from a taxable perspective. Have you given consideration to that, Ms. Squire or Mr. McInnis, in relation to whether or not you draw that same parallel?

Mr. McInnis: I don't draw the same parallel to the point where we should not bring someone up to what I consider a poverty line just to get them by. If a soldier is ill or has been injured for this country, we should make sure he doesn't have to go to the food bank. We should make sure he or she is taken care of for the rest of their lives. I don't have the exact numbers or data that you have.

Ms. Squire: From our perspective, we are still working on that. As I mentioned, our actuarial analysis will consider all the changes made in the 2015-16 Budget.

Senator White: You will consider that as well.

Ms. Squire: We don't know that yet. We are still working it out.

Mr. McKenna: In response to the gentleman's question, when you receive SISIP or the Earnings Loss Benefit, they are income replacement; they are taxed.

Je vous ai entendu dire que cela aurait été mieux d'avoir 100 p. 100; je suis certain que c'est toujours le cas. À combien l'augmentation se chiffre-t-elle en pourcentage pour le vétéran moyen ou est-ce encore trop flou pour le moment pour nous en donner une idée? J'aimerais savoir si le vétéran moyen verra ses prestations augmenter de 10 ou de 15 p 100, par exemple.

M. McInnis : Passer de 75 à 90 p. 100 est une augmentation. Le montant versé sera plus élevé. Nous aimerions que le montant représente 100 p. 100 de la solde. Voilà ce que nous prônons. Les vétérans ne devraient pas avoir à accepter une diminution de salaire s'ils ne peuvent pas retourner sur le marché du travail.

Le sénateur White : Une partie du montant est non imposable, n'est-ce pas? En tenez-vous compte lorsque vous examinez la question, ou tous les montants sont-ils imposables?

M. McInnis : Non. Certaines indemnités sont imposables, tandis que d'autres ne le sont pas. La représentante de l'ombudsman serait mieux placée que moi pour en parler.

Mme Squire : Par exemple, l'indemnité d'invalidité est non imposable.

Le sénateur White : Je me fonde sur mon expérience, parce que je reçois certaines indemnités. Une indemnité non imposable qui représente 75 p. 100 de la solde correspond à une indemnité imposable qui représente 100 p. 100 de la solde. Madame Squire, monsieur McInnis, avez-vous examiné cet aspect et en arrivez-vous à la même conclusion?

M. McInnis : Je n'arrive pas à la même conclusion, à savoir que nous ne devrions pas amener une personne à atteindre ce que je considère comme le seuil de pauvreté en vue de lui permettre uniquement de subvenir à ses besoins. Si la maladie ou la blessure d'un militaire est attribuable à son service au pays, nous devons nous assurer qu'il ne dépend pas des banques alimentaires. Nous devons nous assurer de nous occuper de lui pour le reste de sa vie. Je n'ai pas les chiffres ou les données exactes que vous avez.

Mme Squire : De notre point de vue, nous sommes encore en train d'examiner la situation. Comme je l'ai mentionné, notre analyse actuarielle tiendra compte de toutes les modifications apportées dans le budget de 2015-2016.

Le sénateur White : Vous en tiendrez également compte.

Mme Squire : Nous ne le savons pas encore. Nous sommes encore en train d'examiner le tout.

M. McKenna : Pour répondre à votre question, monsieur, lorsque vous recevez des prestations du RARM ou l'allocation pour perte de revenus, c'est considéré comme un remplacement du revenu; c'est donc imposable.

It's also important to consider that when you receive either of those two benefits, they deduct one for one or claw back your actual Canadian Forces pension. The Canadian Forces Superannuation Act that you paid into from day one, as a member of regular force or bought back into as a member of reserves, is taken. That's something to be considered.

Think about that. As Mr. McInnis just brought up, if you serve a full career you will receive your pension and then you can go on to other things. If you are injured and put under the ELB or SISIP, you will not see that, even though your contributions have been taken and your contributions are not returned; so taxable and at the loss of your regular Canadian Forces Superannuation Act pension.

Senator White: Thank you for that information, Mr. McKenna.

If it's a disability pension, is that true as well? That is, under the Veterans Act if it's a disability pension, not a strict disability pension? I know that if you receive your RCMP pension, your disability pension is not a clawback from your RCMP pension. Is that the same?

Mr. McKenna: That was one the changes that happened with the previous litigation. The SISIP clawback, the *Manuge* case, if you will remember, did actually iron out that fact. No, those people collect their pension and they collect SISIP, as it were.

Senator White: Thank you very much.

Senator Wallin: I'm not sure who this question will be directed to because I missed the session this morning, but we seem to have a technical question of SISIP versus what will be called the CIA. If SISIP is the first place you go before you determine whether you are eligible for other things, you think that stays at 75 and only the other program changes, that is, the PIA to the CIA?

Mr. McInnis: No, it's the ELB, the Earnings Loss Benefit, not the CIA. We want to see the 75 to 90 per cent topped up to 90 per cent so that everyone is equal. The "Career Impact Allowance" is replacing the PIA, which is separate.

The Chair: Mr. McKenna commented on that earlier.

Mr. McKenna: Yes. I, myself, was placed on SISIP.

Il est également important de comprendre que, lorsqu'un vétéran reçoit l'une ou l'autre de ces deux prestations, cela réduit du même montant sa pension des Forces canadiennes. Les prestations aux termes de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, à laquelle vous cotisez dès le premier jour en tant que membre de la Force régulière ou dont vous effectuez le rachat de service en tant que membre de la Réserve, vous sont retirées. Voilà un point dont il faut tenir compte.

Pensez-y. Comme M. McInnis vient de le soulever, si vous passez toute votre carrière au sein des Forces canadiennes, vous toucherez votre pension et vous pourrez passer à autre chose. Si vous êtes blessé et que vous recevez l'allocation pour perte de revenus ou des prestations du RARM, vous ne toucherez pas votre pension, même si vous y avez cotisé et que vos cotisations ne vous seront pas remboursées. Bref, c'est impossible, et cela ampute votre pension aux termes de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

Le sénateur White : Merci de cette information, monsieur McKenna.

Est-ce également vrai dans le cas d'une pension d'invalidité? Qu'en est-il dans le cas d'une pension d'invalidité au sens strict en vertu des dispositions législatives relatives aux vétérans? Je sais que, si vous recevez votre pension de la GRC, votre pension d'invalidité ne réduit pas votre pension de la GRC. Est-ce la même chose?

M. McKenna : Il s'agissait de l'une des modifications qui ont été apportées à la suite du dernier litige, soit l'affaire *Manuge*, qui a permis, si vous vous en souvenez bien, de régler la question de la réduction des prestations du RARM. Non. Les personnes concernées touchent leur pension et leurs prestations du RARM, pour le dire ainsi.

Le sénateur White : Merci beaucoup.

La sénatrice Wallin : Je ne suis pas certaine du témoin auquel adresser ma question, parce que je n'étais pas à la réunion de ce matin, mais il semble y avoir une question d'ordre technique entre le RARM et ce qui s'appellera l'allocation pour incidence sur la carrière. Si le RARM est le premier endroit vers lequel un vétéran se tourne avant d'avoir déterminé s'il est admissible à d'autres prestations, dites-vous que cela demeurera à 75 p. 100 et que c'est seulement l'autre programme qui sera modifié, à savoir que l'allocation pour déficience permanente deviendra l'allocation pour incidence sur la carrière?

M. McInnis : Non. C'est l'allocation pour perte de revenus et non l'allocation pour incidence sur la carrière. Nous voulons que cela passe de 75 à 90 p. 100 pour que tout le monde soit égal. L'allocation pour incidence sur la carrière remplacera l'allocation pour déficience permanente, mais c'est un autre élément.

Le président : M. McKenna a fait des commentaires à ce sujet plus tôt.

M. McKenna : Oui. J'ai moi-même reçu des prestations du RARM.

Generally speaking, when you are released from the forces, even if you are injured, if you've been declared to be immediately able to be re-schooled — released on July 23, say, and on July 24 you are able to go into a schooling program of some sort — that's where SISIP would kick in. To this date, it will pay you 75 per cent of what you previously made. Under the legislation in front of you, that will be unchanged.

If, at the date of release, it was deemed that you needed some vocational rehab, whether it was counselling or of a physical nature, before you went back to any schooling, that's where you would go not to SISIP but to the Earnings Loss Benefit under Veterans Affairs. Essentially you will now have 75 per cent for a guy able to go to school tomorrow and 90 per cent for a person that needs some more care before they're able to go to school down the road. That's what you are considering when you consider the two.

Senator Wallin: For the person under SISIP, such as yourself, who is going for schooling and retraining, you're at 75 because your potential to begin earning in a different way and at a higher rate is quicker?

Mr. McKenna: Honestly, I can't tell you what the intent behind that policy was; I can just tell you the effect on myself.

Senator Wallin: Do you see this as punitive? Do you get 75 because you are more able?

Mr. McKenna: I will put it this way, senator. At this point in my life, I am still dealing with post-traumatic stress disorder, and I also have a severe problem in my intestine that was caused by service. You are handling the fact that your career aspirations are a lot narrower than they used to be, and the thing that you used to love to do, you don't get to do any more. That is the wrong time to cut somebody's pay.

Senator Wallin: What I'm trying to get at is none of us really know the motivation for that group being 75 per cent and the other group that needs more initial rehab, whether it's psychological or physical, would be at 90 under this legislation.

Mr. McKenna: It feels like it is a punitive incentive, as if they're trying to make it seem like we are trying to get back to work more, essentially applying the insurance model to Veterans Affairs. That's how it feels, but I can't offer you any more on the nature of the law.

Ms. Squire: The issue is that this law increases the 90 per cent ELB for the back side, but there's nothing parallel on the SISIP side thus far. That's the point.

Senator Wallin: Got it, thank you.

De manière générale, lorsque le militaire est libéré des Forces canadiennes, même s'il est blessé, s'il a été déclaré comme étant immédiatement apte à retourner aux études — il est libéré le 23 juillet, par exemple, et il peut dès le 24 juillet suivre une formation —, c'est à ce moment qu'il touche des prestations du RARM. Actuellement, le montant représente 75 p. 100 de la solde que vous touchiez précédemment. En vertu du projet de loi dont vous êtes saisis, cela demeurera inchangé.

S'il est jugé au moment de votre libération que vous avez besoin de réadaptation professionnelle, qui peut prendre la forme de consultations ou de réadaptation physique, avant de suivre une autre formation, vous toucherez l'allocation pour perte de revenus d'Anciens Combattants Canada et non des prestations du RARM. En gros, une personne capable de retourner demain aux études touchera 75 p. 100 de sa solde, tandis qu'une personne qui a besoin d'autres soins avant de pouvoir retourner aux études touchera 90 p. 100 de sa solde. C'est ce dont il faut tenir compte lorsque vous examinez les deux situations.

La sénatrice Wallin : La personne qui, comme vous, reçoit des prestations du RARM et qui retourne aux études pour suivre une nouvelle formation touche 75 p. 100 de sa solde, parce qu'elle peut commencer plus rapidement à gagner un revenu d'une autre manière et à un taux plus élevé. Qu'en pensez-vous?

M. McKenna : Pour être bien honnête, je ne peux pas vous dire ce qu'était l'intention derrière la politique. Je peux seulement vous dire les effets qu'elle a sur moi.

La sénatrice Wallin : Voyez-vous cela comme une mesure punitive? Recevez-vous 75 p. 100, parce que vous êtes plus apte?

M. McKenna : Sénatrice, je vais le dire ainsi. Actuellement dans ma vie, je dois composer avec l'état de stress post-traumatique et j'ai également un grave problème aux intestins attribuable à mon service. Je dois accepter que mes aspirations professionnelles sont beaucoup plus restreintes qu'elles l'étaient et que je ne peux plus faire ce que j'aimais. Ce n'est pas le bon moment de réduire le salaire d'une personne.

La sénatrice Wallin : J'essaie de faire valoir que personne ne sait vraiment la raison pour laquelle ce groupe reçoit 75 p. 100 de sa solde, tandis que l'autre groupe qui a besoin au départ d'une réadaptation psychologique ou physique additionnelle toucherait 90 p. 100 de sa solde en vertu du présent projet de loi.

M. McKenna : Nous avons le sentiment que c'est une mesure punitive. Les autorités essaient de donner l'impression que nous essayons davantage de retourner au travail et qu'elles appliquent en gros le modèle de l'industrie de l'assurance à Anciens Combattants Canada. C'est ainsi que nous le voyons, mais je ne peux pas vous en dire davantage quant à la nature de la loi.

Mme Squire : Le problème, c'est que le projet de loi fait passer l'allocation pour perte de revenus à 90 p.100 de la solde pour les autres, mais il n'y a rien de tel jusqu'à présent relativement au RARM. Voilà le problème.

Le sénateur Wallin : Je comprends. Merci.

The Chair: And that would come from another source or direction if there were to be a change.

Senator Beyak from northern Ontario.

Senator Beyak: Thank you very much. I wish I was on this committee permanently. I'm only a replacement for other senators from time to time. I find all the work you are doing very heartfelt.

What I hear from my constituents when this is watched on CPAC is that it's confusing — not for us around the table, though. We seem to have a good handle on it and know where we are going. However, ordinary veterans watching at home and trying to find out where they should go are having trouble. Senator Wallin raised this and the Legion is working on it all the time. Does anyone have answers on getting rid of the silos and finding that one person you can talk to and make it simpler?

Mr. McInnis: That comes down to communication. We have been doing extensive outreach for the past five years in the Legion to reach reserve units; to our branch service officers through the local Legion; and through our command service officers and social media. We are also on Twitter. We are as many places as we can be to get the message out: Don't do it alone. Contact a command service officer, contact Dominion Command; go through the ombudsman; go through the VAC disability benefits officer. You don't have to go through it alone. There is assistance for you and it's free.

The Chair: I wonder if our other two witnesses would like to comment on that. That's a fundamental question.

Senator Beyak: I would like to thank the gentlemen from the Legion because that's one consistent voice that the veterans always talk about. They can go to you and you understand.

Ms. Squire: We also have a 1-800 number, a front-line and an online complaint form that you can use if you're interested.

As well, I know that Veterans Affairs Canada has been called on to start having someone who is called a navigator so that once you begin your journey with Veterans Affairs Canada you have one person to help you through. That would be a huge improvement.

Mr. McKenna: I would caution people that in the modern era of high tech we keep some of the low-tech solutions, because what will work in Vancouver with a VAC office or an iPhone in my pocket will not be what works for a veteran in an isolated northern community that can't get to the Internet.

Le président : Par ailleurs, si des changements étaient apportés, cela proviendrait d'une autre source ou d'une autre direction.

La parole est à la sénatrice Beyak, du Nord de l'Ontario.

La sénatrice Beyak : Merci beaucoup. Je souhaiterais être membre permanente du comité; je remplace seulement des sénateurs de temps en temps, mais j'ai l'impression que vos travaux sont faits de manière très sincère.

Les électeurs que je représente me disent qu'ils trouvent complexes nos délibérations lorsqu'ils nous regardent sur CPAC, mais ce ne l'est pas pour nous au comité. Nous semblons bien comprendre ce qu'il en retourne et savoir où nous nous en allons. Cependant, le vétéran moyen qui nous regarde à la maison et qui essaie de comprendre où il doit aller éprouve de la difficulté. La sénatrice Wallin a soulevé cette question, et la Légion y travaille sans relâche. Avez-vous des solutions pour nous débarrasser du cloisonnement, trouver la personne à laquelle un vétéran peut parler et simplifier les choses?

M. McInnis : Cela se résume aux communications. Nous réalisons d'importantes initiatives de sensibilisation depuis cinq ans à la Légion auprès des unités de la Réserve relativement à nos officiers d'entraide de filiale par l'entremise des filiales locales de la Légion, de nos officiers d'entraide de direction et des médias sociaux. Nous avons également un compte Twitter. Nous utilisons toutes les tribunes disponibles pour diffuser notre message : Ne le faites pas seul. Communiquer avec un officier d'entraide de direction, le Bureau d'entraide de la direction nationale, l'ombudsman ou un agent des prestations d'invalidité d'Anciens Combattants Canada. De l'aide vous est offerte, et ce, sans frais.

Le président : Je me demande si les deux autres témoins aimeraient faire un commentaire à ce sujet, parce que c'est une question fondamentale.

La sénatrice Beyak : Je tiens à remercier le représentant de la Légion, parce que les vétérans mentionnent sans cesse le travail de votre organisme. Ils peuvent aller vous voir, et vous comprenez leur situation.

Mme Squire : Nous avons également un numéro sans frais, un service de première ligne et un formulaire de plainte en ligne que les gens peuvent utiliser si cela les intéresse.

Par ailleurs, je sais qu'Anciens Combattants Canada s'est fait demander de nommer une personne qui assumerait le rôle de navigateur. Ainsi, lorsque vous arrivez à Anciens Combattants Canada, vous avez une personne qui est là pour vous aider tout au long du processus. Ce serait une énorme amélioration.

M. McKenna : J'aimerais conseiller aux gens qu'il serait bon de conserver certaines solutions simples sur le plan technologique, même si nous sommes à une époque fortement axée sur les technologies, parce que ce qui fonctionnera à Vancouver dans un bureau d'ACC ou avec un iPhone dans ma poche ne sera pas ce

In terms of communication and making sure that we have one homogenous treatment of veterans coast to coast, we need to keep some of the traditional ways of reaching out to veterans. Mr. McInnis' organization is a classic example. We need physical places for them to go for information.

Thank you, sir.

The Chair: Thank you.

I have a question for each of you. Once this bill is passed, regulations need to be generated. Have you been consulted or is there any indication that you may be consulted with respect to developing regulations?

Mr. McKenna: I believe some of that will continue to come forward for the various folks involved in the advisory groups with the minister and the stakeholder summit.

In terms of communicating it deeper out to individual veterans, I'm not aware of how that's moving forward, sir.

Ms. Squire: My response is the same. We hope that the minister's advisory group and the policy group will be involved in this, and we hope we will be invited by the department to make comments. It's early on and the department is just beginning to work on these things, but we're hopeful we will be invited to make comments.

Mr. McInnis: We are hopeful to be included. We are included on each of the advisory committees, and that's where the majority of the work will get completed. But once the regulations are drafted, we would love to review them first before they go public.

The Chair: Our subcommittee is hopeful you will be consulted as well. Part of the problem has been a lack of communication. It leaves a reaction that's not always favourable.

Mr. McInnis: But it's a good step forward with the advisory committees.

The Chair: Seeing no other questions from honourable senators, I will thank each of our witnesses for having been here. Thank you for the work that you are doing for our veterans.

(The committee adjourned.)

qui fonctionnera pour un vétéran qui habite dans une collectivité éloignée du Nord sans accès à Internet.

En ce qui a trait aux communications et aux mesures en vue de nous assurer de traiter également les vétérans de partout au Canada, nous devons conserver certains moyens traditionnels pour communiquer avec les vétérans. L'organisme de M. McInnis en est un bon exemple. Nous avons besoin de lieux physiques où les vétérans peuvent se rendre pour obtenir de l'information.

Merci, monsieur.

Le président : Merci.

J'ai une question pour les témoins. Lorsque le présent projet de loi sera adopté, des règlements devront être rédigés. Avez-vous été consulté en ce qui a trait à l'élaboration de ces règlements ou y a-t-il quelque chose qui vous laisse croire que vous le serez peut-être?

M. McKenna : Je crois que des participants aux groupes consultatifs ministériels ou au Sommet des intervenants continueront d'être saisis de certains aspects.

Par contre, en ce qui a trait aux consultations directes avec les vétérans, je ne sais pas ce qui se passe de ce côté.

Mme Squire : Ma réponse est la même. Nous espérons que le groupe consultatif ministériel et que le groupe des politiques y participeront, et nous espérons que le ministère nous invitera à formuler des commentaires. Il est encore tôt dans le processus, et le ministère vient à peine de commencer ses travaux en la matière, mais nous espérons être invités à formuler des commentaires.

M. McInnis : Nous espérons être inclus dans le processus. Nous sommes membres de chaque comité consultatif, et c'est là que la majorité du travail sera fait. Cependant, lorsque les règlements seront rédigés, nous souhaitons pouvoir les passer en revue avant leur publication.

Le président : Notre sous-comité espère également que vous serez consultés. Le problème découle en partie de lacunes sur le plan des communications. Cela suscite une réaction qui n'est pas toujours favorable.

M. McInnis : Néanmoins, les comités consultatifs sont un pas dans la bonne direction.

Le président : Comme les sénateurs n'ont pas d'autres questions, je tiens à remercier chaque témoin de leur présence. Merci du travail que vous faites pour nos vétérans.

(Le comité s'ajourne.)

WITNESSES

Wednesday, May 4, 2016

Office of the Ombudsman for the Department of National Defence and the Canadian Forces:

Gary Walbourne, Ombudsman;

Robyn Hynes, Director General, Operations.

Wednesday, May 18, 2016 (*first meeting*)

Veterans Affairs Canada:

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division.

Wednesday, May 18, 2016 (*second meeting*)

Office of the Veterans Ombudsman:

Sharon Squire, Deputy Veterans Ombudsman and Executive Director of Operations .

Royal Canadian Legion:

Ray McInnis, Director, Service Bureau.

Equitas Society:

Brian McKenna, Veterans Council Representative (by video conference).

TÉMOINS

Le mercredi 4 mai 2016

Bureau de l'Ombudsman du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes:

Gary Walbourne, ombudsman.

Robyn Hynes, directrice générale, Opérations.

Le mercredi 18 mai 2016 (*1^{ière} réunion*)

Anciens Combattants Canada:

Faith McIntyre, directrice générale, Division de la politique et de la recherche.

Le mercredi 18 mai 2016 (*2^e réunion*)

Bureau de l'ombudsman des vétérans:

Sharon Squire, ombudsman adjointe des vétérans et directrice exécutive des opérations.

Légion royale canadienne:

Ray McInnis, directeur, Bureau d'entraide.

Equitas Society:

Brian McKenna, représentant du Conseil des anciens combattants (par vidéoconférence).